Quatre-vingt-cinquième année. — N° 192. Le Numéro : 15 francs. Samedi 15 Août 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté modifiant l'arrêté du 12 août 1948 portant nomination des représentants du personnel au comité paritaire interministériel institué auprès du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative (p. 7246).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 4 août 1953 portant délégation de signature (p. 7247).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté du 11 août 1953 et *décret* n° 53-729 du 11 août 1953 relatifs à l'établissement de l'obligation du temps de commandement pour les capitaines (p. 7247).

Décret n° 53-710 du 11 août 1953 modifiant le décret n° 46-1217 du 21 mai 1946 portant création d'une médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 (p. 7248).

Décret du 11 août 1953 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur des première et deuxième zones de servitudes de la batterie de la Hève, à Sainte-Adresse (p. 7249).

Décret du 11 août 1953 portant classement du polygone d'expériences de Gâvre (Morbihan) et création d'un polygone d'isolement (p. 7249).

Décret du 11 août 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains à Donges (Loire-Inférieure) (p. 7249).

Décret du 11 août 1953 portant expropriation de terrains sis à Bonifacio (Corse) (p. 7249).

Décrets du 11 août 1953 portant promotions, intégrations et titularisations (armée de terre, active et réserve) (p. 7250).

Décrets du 11 août 1953 portant promotions et nominations (armée de mer, active) (p. 7265).

Arrêté du 28 juillet 1953 modifiant l'arrêté du 8 juin 1951 instituant une commission des inventions de défense nationale (p. 7265).

Arrêté du 29 juillet 1953 portant attribution d'autorisation de programme au titre du budget de la défense nationale (section marine) (p. 7265).

Arrêtés du 5 août 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 7266).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 7266).

Arrêtés portant nomination, mises « hors cadres, en mission », et annulant les dispositions d'un précédent arrêté :

Archives de la marine (p. 7266).

Armée de terre, active (p. 7266).

Commissariat de la marine (p. 7266).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche (classes de sixième à première) (rectificatif) (p. 7266).

Liste des candidats admis aux écoles militaires préparatoires d'enseignement général en 1953 (rectificatif) (p. 7266).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Liste d'aptitude au grade d'administrateur civil aux services centraux des administrations financières établie au titre de l'année 1951 (p. 7268).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 53-711 du 10 août 1953 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés ou transformés du ministère de l'éducation nationale (enseignement du second degré) (p. 7266).

Décret du 11 août 1953 relatif aux conditions d'inscription au diplôme de dessin et d'arts plastiques (p. 7268).

Arrêté du 1er juillet 1953 fixant les modalités de l'examen d'aptitude pour le recrutement des sténodactylographes et des agents de bureau dans les services et établissements relevant de la direction des bibliothèques de France (p. 7268).

Arrêté du 16 juillet 1953 portant approbation du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1953 (p. 7268).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion, nominations et cessation de fonctions (bibliothèques de France) (p. 7268).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 11 août 1953 modifiant l'arrêté du 6 janvier 1948 portant création de commissions administratives paritaires au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (p. 7268).

Arrêtés portant réintégration et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et ponts et chaussées) (p. 7269).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 11 août 1953 autorisant la chambre de commerce de Châteauroux à contracter un emprunt (p. 7269).

Décret du 11 août 1953 rejetant la demande d'amodiation de la concession des mines de fer et de manganèse de Saint-Prix présentée par la Société française d'études et d'entreprises (p. 7269).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés des 28 et 31 juillet 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 7270).

Arrêté fixant le prix du vin de consommation courante de la récolte 1952 (rectificatif) (p. 7270).

Arrêtés portant nominations et rectificatif (eaux et forêts et office national interprofessionnel des céréales) (p. 7270).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 11 août 1953 approuvant la délibération du 21 avril 1953 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant le classement des patentés du tableau A (p. 7270).

Décret du 11 août 1953 approuvant la délibération n° 81-53 du 9 avril 1953 de l'assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari portant création d'une taxe sur le bétail (p. 7271).

Décret du 11 août 1953 modifiant le décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 relatif au tour de service des fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 7271).

Décrets du 11 août 1953 portant mise en disponibilité et admission à la retraite (administrateurs) (p. 7271).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 7271).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 6 août 1953 relatif à une régie d'avances (p. 7271).

Arrêtés du 11 août 1953 portant homologation des coefficients d'adaptation départementaux des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 7271).

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 7272).

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 7272).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 6 août 1953 portant délégation de signature (p. 7273).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 13 août 1953 portant réquisition d'agents de l'administration des postes, télégraphes et téléphones appartenant aux centres de chèques postaux de Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Limoges, Lyon et Nantes et d'agents des guichets postaux chargés des payements des chèques à vue dans les mêmes villes (p. 7273).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 7274).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières en ce qui concerne la revision éventuelle des dispositions du décret du 31 mai 1952 qui a déterminé les modalités de répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les commerces de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires (p. 7274).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Deuxième liste additive et provisoire de classement de l'année 1951 des candidats aux emplois réservés (rectificatif) (p. 7274).

Annonces (p. 7276).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Modification de l'arrêté du 12 août 1948 portant nomination des représentants du personnel au comité paritaire interministériel institué auprès du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'arrêté du 19 juillet 1948 portant création d'un comité paritaire interministériel auprès du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu l'arrêté du 12 août 1948 portant nomination des représentants du personnel au comité paritaire interministériel susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 12 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants de l'union des syndicats des administrations centrales (C. G. T.).

« *Art. 1er.* — . . . . . »

« 1° Pour l'union des syndicats des administrations centrales (C. G. T.):

Membres titulaires permanents.

« M. Jarry, administrateur civil au ministère de l'éducation nationale;

« Suppléant: M. Cochet, administrateur civil au ministère des anciens combattants.

« M. Durrel, administrateur civil au ministère du travail et de la sécurité sociale;

« Suppléant: M. Bobo, adjoint administratif à la caisse des dépôts et consignations.

« M. Deverrières, secrétaire d'administration au ministère des finances;

« Suppléant: Mme Vuillier, secrétaire d'administration au secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

« M. Salles, secrétaire d'administration à la caisse des dépôts et consignations;

« Suppléant: Mlle Failly, chef de groupe au ministère des anciens combattants.

Membres titulaires non permanents.

« Mlle Taffoureau, chef opérateur mécanographe à la caisse des dépôts et consignations;

« Suppléant: Mlle Papin, adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale.

« M. Gilles, agent supérieur au secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

« Suppléant: M. Gérard, adjoint administratif au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine).

« M. Inizan, secrétaire d'administration à la caisse des dépôts et consignations;

« Suppléant: M. Mourrous, secrétaire d'administration à l'Imprimerie nationale.

« M. Darrigol, adjoint administratif au ministère de la marine marchande;

« Suppléant: Mme Bouhs, employée de bureau dactylographe au ministère des finances ».

Art. 2. — Le directeur de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 août 1953.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégation de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 76 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946;
Vu l'arrêté du 1er juillet 1953 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 1er juillet 1953 (publié au *Journal officiel* du 3 juillet 1953), portant délégation de signature, est modifié ainsi qu'il suit:

Au lieu de: « 2° En ce qui concerne la partie du budget du ministère des affaires étrangères relative aux services des affaires allemandes et autrichiennes (II. — Services des affaires allemandes et autrichiennes) », lire: « 2° En ce qui concerne la partie du budget du ministère des affaires étrangères relative aux services des affaires allemandes et autrichiennes (II. — Services des affaires allemandes et autrichiennes) et le compte spécial créé par l'article 76 de la loi n° 46-2914 du 29 décembre 1946 ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1953.

GEORGES BIDAULT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Etablissement de l'obligation du temps de commandement pour les capitaines.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'article 41 de la loi de finances du 17 avril 1906;
Vu la loi du 11 octobre 1940;
Vu l'arrêté du 12 octobre 1940,

Arrête:

Art. 1er. — L'application des dispositions légales et réglementaires relatives au temps de commandement des capitaines sera reprise à compter du 1er janvier 1955.

Art. 2. — Par mesure transitoire, les dispositions légales et réglementaires rappelées à l'article 1er ne seront pas appliquées, même après le 1er janvier 1955, aux capitaines promus à ce grade à titre définitif antérieurement au 1er janvier 1950.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret n° 53-739 du 11 août 1953 relatif au temps de commandement des capitaines de l'armée de terre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'article 41 de la loi de finances du 17 avril 1906;

Vu le décret-loi du 4 octobre 1939 relatif aux nominations et promotions à titre définitif pendant la durée de la guerre, modifié;

Vu la loi du 11 octobre 1940;

Vu le décret du 9 novembre 1938 modifié par le décret du 18 juin 1940 relatif au temps de commandement des officiers de l'armée de terre;

Vu la loi du 26 décembre 1925 relative au dégagement des cadres et à l'aménagement des cadres de l'armée,

Décrète:

Art. 1er. — Les capitaines de l'armée active appartenant aux armes des troupes métropolitaines et coloniales doivent accomplir de façon effective et intégrale, à la tête d'une unité correspondant à leur grade, les deux années de commandement exigées par l'article 41 de la loi du 17 avril 1906.

Art. 2. — En temps de guerre ou sur les théâtres d'opérations extérieurs sièges d'opérations militaires actives, la durée du temps de commandement est réduite à six mois.

Art. 3. — Pendant l'exécution de leur temps de commandement, ces officiers ne peuvent recevoir aucun autre emploi ou fonction, ni être distraits du commandement de leur unité, si ce n'est pour être envoyés sur un théâtre d'opérations extérieur, siège d'opérations militaires actives ou, en ce qui concerne les officiers des troupes coloniales, pour satisfaire aux obligations du service outre-mer.

Toutefois, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) peut, à titre exceptionnel, déroger à cette règle pour des raisons majeures de service. Le temps de commandement est alors interrompu pendant les détachements ou stages ainsi autorisés, dont la durée est supérieure à un mois.

Art. 4. — Le temps de commandement peut être effectué pour partie dans les conditions fixées à l'article 1er et pour partie dans celles fixées à l'article 2. Dans ce cas, cette seconde partie intervient pour le quadruple de sa durée effective dans la durée totale de deux ans exigée par la loi.

Art. 5. — L'interdiction de cumul visée par l'article 41 de la loi du 17 avril 1906 s'applique aux fonctions et emplois permanents tels que:

Maison militaire du Président de la République;

Etat-major particulier du ministre de la défense nationale et des forces armées ou du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre);

Administration centrale;

Officiers d'ordonnance des gouverneurs ou résidents généraux;

Attachés militaires ou attachés militaires adjoints aux ambassades et légations de France à l'étranger;

Etats-majors territoriaux ou opérationnels;

Missions d'instruction auprès d'une armée d'un pays étranger ou d'un Etat associé;

Emplois hors cadres.

Le temps passé dans ces emplois n'est jamais compté comme temps de commandement, quelle que soit l'arme.

Art. 6. — L'interdiction du cumul ne s'applique pas aux fonctions ni emplois de caractère temporaire, n'empêchant pas l'officier qui les tient de continuer à exercer le commandement effectif de son unité, tels que juge à un tribunal militaire, membre d'un conseil d'enquête.

Art. 7. — Le commandement effectif des unités auquel sont astreints les capitaines doit s'entendre du commandement des unités indiquées pour chaque arme dans le tableau annexé au présent décret.

La liste des unités peut être complétée, en ce qui concerne les commandements exercés sur des théâtres d'opérations extérieurs sièges d'opérations actives, par arrêté pris par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Art. 8. — Le temps de commandement de capitaine peut être accompli dans le grade de capitaine détenu à titre temporaire ou dans le commandement d'un bataillon ou d'une unité équivalente, sauf si ce commandement est exercé à titre provisoire.

Il peut s'exécuter en tout ou en partie à la tête d'une unité de l'armée d'un Etat associé, sous réserve que cette unité soit équivalente à l'une de celles prévues au tableau annexé au présent décret.

Le temps passé par un capitaine d'une arme à la tête d'une unité d'une autre arme, prévu au tableau annexé au présent décret, antérieurement à son changement d'arme, ou par suite de détachement hors de son arme d'origine, notamment sur un théâtre d'opérations extérieur, est pris en considération dans le décompte du temps de commandement exigé.

Art. 9. — Les capitaines appelés à être promus au grade supérieur doivent avoir accompli intégralement, lors de leur promotion, le temps de commandement exigé dans le grade de capitaine.

Art. 10. — Toutefois, cette disposition n'est pas applicable:

Aux capitaines en disponibilité auxquels les dispositions de l'article 30 de la loi du 26 décembre 1925 relative au dégagement des cadres et à l'aménagement des cadres de l'armée restent applicables;

Aux capitaines en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps, bénéficiaires des dispositions de la loi n° 48-39 du 7 janvier 1948;

Aux capitaines déclarés inaptes en raison d'une invalidité résultant de blessures de guerre et maintenus en position d'activité dans les conditions fixées par l'article 1er de la loi du 30 avril 1920.

Art. 11. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 12. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

TABLEAU

DES UNITÉS COMPTANT NORMALEMENT POUR LE TEMPS DE COMMANDEMENT

Infanterie métropolitaine.

Compagnie de grenadiers voltigeurs.
Compagnie d'accompagnement.
Compagnie d'instruction avec administration de la compagnie.
Compagnie saharienne.
Compagnie de commandement de régiment ou de demi-brigade.
Compagnie de commandement et des services régimentaires.
Compagnie de commandement de bataillon.
Compagnie de commandement et des services d'un bataillon.
Compagnie de commandement et d'accompagnement.
Compagnie de commandement, d'accompagnement et des services de bataillon.
Unité administrative de troupe d'instruction ou de manœuvre dans une école de formation ou une école d'application.
Goums.
Compagnie de commandement des services de centre d'instruction d'armée (C. I. A.) ou de centre d'organisation d'infanterie (C. O. I.).
Compagnie de commandement et des services de groupement d'instruction de C. I. A.
Compagnie régimentaire des services.
Compagnie des services de bataillon.
Compagnie canons d'infanterie.
Compagnie de mortiers régimentaires.
Compagnie antichar régimentaire.
Compagnie de D. C. A. régimentaire.
Compagnie de pionniers.
Compagnie d'équipage d'ouvrages.
Compagnie méhariste.
Compagnie de passage.
Compagnie de discipline.

Cavalerie.

Escadron de combat.
Escadron de commandement et des services d'un régiment.
Escadron de commandement d'un régiment.
Escadron des services d'un régiment (1).
Unité administrative des troupes d'instruction ou de manœuvre dans une école de formation ou d'application (2).
Escadron d'instruction du centre de tir d'engins blindés.

Artillerie métropolitaine et coloniale.

Batterie de commandement régimentaire.
Batterie de commandement d'artillerie divisionnaire.
Batterie de commandement de groupe.
Batterie de commandement et des services de groupe.
Batterie de tir (de groupe ou d'école) (3).
Batterie géographique (autonome ou de groupe).
Batterie de repérage.
Unité administrative de troupe de manœuvre ou d'instruction de centre pratique ou d'école (2)
Unité administrative organique de C. A. O. A.
Batterie de projecteurs.
Batterie d'émission de fumée.
Compagnie de canons d'infanterie.
Batterie de désinfection infection.
Batterie de détection.
Batterie de commandement de F. T. A. d'armée.
Batterie de commandement de F. T. A. de la D. A. T.
Batterie de commandement de F. T. A. de zone de défense aérienne.
Batterie de commandement de F. T. A. de secteur de défense aérienne.
Batterie de commandement d'artillerie de C. A.
Batterie de commandement d'artillerie de R. C.

Génie.

Compagnie de l'arme ou du service.

Transmissions.

Compagnie de l'arme.
Détachement fixe ou mobile de groupe régional d'exploitation des transmissions ou de service régional d'exploitation des transmissions.
Compagnie du matériel des transmissions (4).
Détachement du matériel des transmissions de division ou des corps d'armée (4).
Centres de transmissions de Paris (Défense nationale et Guerre), Baden-Baden, Alger, Rabat, Saïgon.
Unité administrative du groupe de transmissions de réserve générale (4).
Centre d'émission de Vernon (4).
Etablissement régional de matériel de transmissions (4).

Train.

Compagnie de transport (5).
Compagnie de circulation routière.
Compagnie sanitaire.
Compagnie régionale du train (métropole).
Compagnie mixte du train (Tunisie).
Unité élémentaire des 1er, 25e, 26e, 27e, 28e escadrons régionaux du train.
Compagnie de camp.
Compagnie de quartier général (6).
Compagnie d'instruction et de manœuvre et compagnie des services de l'école d'application du train.
Compagnie de commandement et des services.
Compagnie de ravitaillement par air (7).
Compagnie administrative du centre de formation technique du train (forces françaises d'Allemagne).
Compagnie du centre d'instruction du personnel féminin de l'armée de terre (métropole).

Infanterie et artillerie coloniales.

Unités prévues pour l'infanterie et l'artillerie métropolitaine et, en outre:

En métropole, territoires d'occupation en Allemagne, Afrique du Nord:

Unité administrative des corps d'infanterie coloniale dotés d'engins blindés.
Unité administrative des transmissions coloniales.
Unité des centres d'instruction (2).

Outre-mer:

Compagnie d'instruction ou centre d'instruction.
Commandement de la milice indigène (Côte française des Somalis).
Unités d'infanterie coloniale dotées d'engins blindés.
Unités administratives des transmissions.
Compagnie de commandos parachutistes.
Compagnie de transport.
Compagnie d'ouvriers du service des matériels et bâtiments coloniaux.

Toutes armes.

Compagnies de commandement de zone ou de secteur (Indochine).

(1) Seulement si le régiment se trouve sur un T. O. E. siège d'opérations actives ou en temps de guerre.
(2) A l'exclusion des unités de support ou de services.
(3) Si elle est unité administrative élémentaire.
(4) Quand l'emploi est tenu par un officier de l'arme.
(5) Y compris compagnie saharienne et compagnie muletière.
(6) Sauf compagnie de Q. G. 41.
(7) Quand elle est commandée par un capitaine.

Décret n° 53-740 du 11 août 1953 modifiant le décret n° 46-1217 du 21 mai 1946 portant création d'une médaille commémorative française de la guerre 1939-1945.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Vu le décret n° 46-1217 du 21 mai 1946 portant création d'une médaille commémorative française de la guerre 1939-1945;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 3 du décret n° 46-1217 du 21 mai 1946 est complété comme suit :

« Le ruban sera également orné d'une barrette en métal blanc portant les mots « engagé volontaire » pour tous ceux qui rempliront les conditions fixées à l'article 3 *bis* du présent décret ».

Art. 2. — Ajouter, entre l'article 3 et l'article 4 du même décret, l'article 3 *bis* suivant :

« *Art.* 3 bis. — Ont droit au port de la barrette en métal blanc portant les mots « engagé volontaire » :

« 1° Les personnels ayant contracté un engagement pour tout ou partie de la durée de la guerre, conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée et ayant servi à ce titre au cours d'une période de durée quelconque sur les territoires et entre les dates indiquées ci-après :

« Tout territoire : entre le 1er septembre 1939 et le 25 juin 1940.

« En métropole : entre le 6 juin 1944 et le 8 mai 1945.

« En Corse : entre le 14 septembre 1943 et le 8 mai 1945.

« En Afrique du Nord : entre le 8 novembre 1942 et le 8 mai 1945.

« D'une façon générale, en ce qui concerne les territoires de l'Union française autres que la métropole : entre la date du ralliement de ces territoires et le 8 mai 1945.

« 2° Les personnels dans leurs foyers ayant contracté un engagement ou rengagement à terme :

« Sur les territoires et entre les dates indiquées au paragraphe 1° du présent article.

« Ou entre le 1er septembre 1939 et le 8 mai 1945, sous réserve qu'ils aient servi pendant une période de durée quelconque sur un territoire et dans une unité leur ayant ouvert le droit au bénéfice de la campagne double.

« 3° Les officiers de réserve qui, bien que libérés de toute obligation militaire, sont restés volontairement dans les cadres dès le temps de paix et ont, à ce titre, servi dans des conditions analogues à celles prévues pour les engagés ou rengagés par le paragraphe 2° du présent article.

« 4° Les officiers de réserve qui ont servi en situation d'activité sur leur demande, dans des conditions analogues à celles prévues pour les engagés ou rengagés par le paragraphe 2° du présent article.

« 5° Les personnels qui, n'étant pas en activité de service, sont entrés dans les forces françaises combattantes comme agents P1 ou P2.

« 6° Les personnels qui, n'étant pas en activité de service, sont entrés dans les forces françaises de l'intérieur et ont continué à servir dans l'armée après la libération du territoire jusqu'au 8 mai 1945, à moins que leurs services n'aient été interrompus du fait de décès, captivité, disparition, blessure ou maladie contractée ou aggravée à l'occasion du service.

« 7° Les personnels ayant rallié les forces françaises libres entre le 18 juin 1940 et le 8 novembre 1942 et titulaires de la médaille commémorative des services volontaires dans la France libre, instituée par le décret du 4 avril 1946.

« 8° Les personnels qui, s'étant évadés entre le 25 juin 1940 et le 6 juin 1944 d'Allemagne ou de territoires occupés par l'ennemi, ont rejoint, entre ces dates, des formations stationnées en Afrique ou en Grande-Bretagne, et sont titulaires de la médaille des évadés instituée par la loi du 30 octobre 1946.

« 9° Les personnels ayant la qualité de combattant volontaire de la Résistance, définie par la loi n° 49-418 du 25 mars 1949.

« 10° Les personnels féminins engagés entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945 dans les formations militaires féminines. »

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 7 du même décret est modifié comme suit :

« *Art.* 7. — La médaille commémorative de la guerre 1939-1945 pourra être accordée aux étrangers remplissant les conditions fixées par le présent décret, sous réserve qu'ils produisent à l'appui de leur demande l'autorisation de leurs gouvernements respectifs ».

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
PIERRE DE CHEVIGNÉ

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
LOUIS CHRISTIAENS.

Décret du 11 août 1953 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur des 1re et 2e zones de servitudes de la batterie de la Hève, à Sainte-Adresse.

Par décret en date du 11 août 1953 :

Sont constitués en polygone exceptionnel les parties des 1re et 2e zones de servitudes de la batterie de la Hève, teintées en jaune sur le plan joint au présent décret.

La construction des bâtiments de l'école de la marine marchande est autorisée à l'intérieur de ce polygone sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 27 du décret du 10 août 1853, et à condition que la hauteur des constructions ne dépasse pas 8 mètres.

Décret du 11 août 1953 portant classement du polygone d'expériences de Gâvre (Morbihan) et création d'un polygone d'isolement.

Par décret en date du 11 août 1953 :

Le polygone d'expériences de Gâvre (Morbihan) est classé comme établissement de la marine servant à la conservation et à la manipulation des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

Il est créé autour de cet établissement classé un polygone d'isolement délimité par une ligne polygonale tracée en vert sur l'extrait du plan cadastral de la commune de Gâvre joint au présent décret.

Les noms des propriétaires des terrains compris dans ce polygone d'isolement sont énumérés sur l'extrait de la matrice cadastrale de la commune de Gâvre.

Décret du 11 août 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains à Donges (Loire-Inférieure).

Par décret en date du 11 août 1953, est déclaré d'utilité publique l'acquisition par le département de la défense nationale de diverses parcelles de terrains sises à Donges (Loire-Inférieure), nécessaires aux besoins du service des essences des armées.

Lesdits terrains sont indiqués par une teinte jaune au plan parcellaire, et désignés dans l'état parcellaire annexé au présent décret.

Décret du 11 août 1953 portant expropriation de terrains sis à Bonifacio (Corse).

Par décret en date du 11 août 1953, sont soumises à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, les parcelles et parties de parcelles de terrains teintées en rouge sur le plan joint, inscrits à la section « L » du cadastre de la commune de Bonifacio (Corse) et ayant les contenances suivantes :

SECTION	NUMEROS des parcelles.	NOM ET ADRESSE des propriétaires.	CONTENANCES à acquérir. Ha.	A.	Ca.
D	263	Vacca (Jean-Baptiste), veuve, née Orrochioni (Claire), à Bonifacio.....	»	»	12
L	264	Idem.....	»	»	09
L	265	Idem.....	»	73	»
L	266	Vacca (Jean-Baptiste), fils d'Etienne, à Bonifacio..	»	78	»
D	267	Idem.....	»	»	09
L	268	Idem.....	»	42	»
L	269	Idem.....	»	13	24
L	270	Idem.....	»	50	46

Décret du 11 août 1953 portant titularisations dans l'armée active.

Par décret en date du 11 août 1953, sont titularisés dans les cadres de l'armée active, avec le grade de sous-lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1950, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Bouberri Mohammed, Menaouar Haddou Bensaïd Haddou, Mohamed ben Slimane Attabou.

Décret du 11 août 1953 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 11 août 1953:

Sont admis dans l'armée active, avec le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er novembre 1953, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Infanterie.

MM. Meniolle d'Hauthuille (Bernard-Jacques).
Peyron (Roger-Edouard-Marie).

Artillerie.

M. Paoli (René-Gustave).

Transmissions.

M. Septier (Joseph-Auguste-Louis-Marie).

La démission de leur grade de sous-lieutenant de réserve offerte par ces officiers est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Décret du 11 août 1953 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 11 août 1953, la date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde):

RÉSERVE

Médecins sous-lieutenants.

(Rang du 16 octobre 1947.)

Mantz (Jean-Marie), 6e région.

(Rang du 18 avril 1948.)

Bricot (René-Antoine-Gustave), 9e région.
Ducloyer (Jacques-Charles-Jean), 1re région.
Gogmos (Claude-Louis), 1re région.
Lacombe (Paul-Jacques-André), 5e région.
Marty (Georges-Barthélémy), 10e région.
Saraux (Henri-Camille-Amédée), 1re région.
Tazartez (Guy-Daniel), 3e région.

(Rang du 16 octobre 1948.)

Algouy (Gérard-Jean-Marie), Autriche.
Akrich (Joseph-Paul-Claude), 3e région.
Arcis (Léon), 1re région.
Assaraf (William-Pierre-Jules), 10e région.
Ayats (Henry-Paul), Maroc.
Bernard (Georges-René-Albert), 8e région.
Bernard de Pelaget (Marie-Jean-Alain), Allemagne.
Bocquelio (Pierre-Paul-Mathurin), 3e région.
Bonningue (Jean-Louis-Arthur), 2e région.
Boyer (André-Joseph-Dominique), Autriche.
Cadre (Michel-François), Maroc.
Capet (Georges-Maurice-Raymond), Maroc.
Cazanabe-Bousquet (Marc-Jean), 4e région.
Chouzet (Jean), 1re région.
Delannoy (Serge-Alphonse-Georges), 2e région.
Descœur (Jean-Louis), 2e région.
Desigaud (Jean), 8e région.
Dieux (Michel-Elisée), 8e région.
Escofet (Robert), 10e région.
Fabry (Antoine-René), 9e région.
Faupin (François), 3e région.
Flament (Raymond-Albert), 4e région.
Friedrich (Edouard-Rodolphe), 6e région.
Heckel (Joseph-Marie-Jean), 8e région.
Jeanneau (Gabriel-Julien), 4e région.
Lajugie (André-Jean-Paul), 5e région.
Larregle (Jean-Bernard-Albert), 5e région.
Lascombes (Guy-Edmond), 6e région.
Lefrant (Louis-Yves-Julien), 1re région.
Levry (Jean-Francis), 10e région.
Macary (Charles-Georges), 1re région.
Maurer (Jean-Paul-Gérard), 8e région.
Mourez (Jean-Joseph-Marie), 3e région.
Neumann (Edmond), 8e région.
Nicourt (Bernard-Jean-Emile), 1re région.
Pepin (Jean-François-Henri), Maroc.
Richard (Paul-Antoine-Georges), 2e région.
Thonier (Jean-Adrien-Dominique), Tunisie.
Varlet (Philippe-Paul-Louis), 3e région.
Viala (Jean-Jacques), 8e région.
Viland (Robert-Louis), 8e région.
Villard (Raoul-Michel-Marc), 5e région.
Winisdoerffer (Bernard), Allemagne.

(Rang du 16 avril 1949.)

Antoine (Pierre-Marcel), 10e région.
Aubrion (Jean), 4e région.
Audibert (Jacques-Marie-Gaston), 8e région.
Barsotti (Jacques-Benoît), Tunisie.
Brod (Pierre-Nicolas-Marie), 1re région.
Calvet (Jean-René-Henri), 1re région.
Coupeau (Maurice-Anatole-Joseph) 3e région.
Charleux (Jacques-Henri), 8e région.
Daban (Michel-Paul-Louis-Marie), 1re région.
Delahaye (Jean-Pierre-Marie), 1re région.
Desjacques (Paul), 8e région.
Evenou (Michel), 9e région.
François (Pierre-Adolphe-Gaston), 8e région.
Genova (Xavier-Antoine-Napoléon), 10e région.
Germain (Daniel-Jean-Eugène), 8e région.
Jacob (Claude-Léon), Tunisie.
Malaterre (René), 3e région.
Mocquot (Adolphe), 9e région.
Perrot (Jacques-Jean-Victor), 1re région.
Pons (Fernand-Jean), Maroc.
Robert (Denis-Emile), 8e région.
Rodier (Denis-Jean-René), 6e région.
Roussel (Jean-Maurice-Marie-Paul), 4e région.
Souksi (André), 10e région.
Tallent (André-Maximin), 9e région.
Verney (Robert-Noël-Marie), 1re région.

(Rang du 18 avril 1949.)

Acar (Jean-Adib-Gérard-Jules), 1re région.
Alby (Jean-Marc), 1re région.
Cormier (Jean-Michel-Raymond), 1re région.
Lambert-Levy (Pierre-Léon), 1re région.
Laplane (Dominique-Henri-Marie), 1re région.
Lissac (Jacques-André-Georges), 1re région.
Montête (Pierre-Charles), 1re région.
Peres (Claude-Jean-Georges), 1re région.

Pharmaciens sous-lieutenants.

(Rang du 22 mars 1943.)

Demougeot (André-Gaston), 2e région.

(Rang du 23 mars 1943.)

Pautrat (Camille-Eugène), 1re région.

(Rang du 24 mars 1943.)

Brochet (François-Jean), 1e région

(Rang du 22 septembre 1943.)

Cambillard (Henri-Jean-Etienne-Paul), 1re région.

(Rang du 24 décembre 1945.)

Mugler (Pierre), 6e région.

Sont promus à titre définitif (sans rappel de solde):

1° Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Les médecins sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 16 octobre 1951.)

Mantz (Jean-Marie), 6e région.

(Rang du 18 avril 1952.)

Bricot (René-Antoine-Gustave), 9e région.
Ducloyer (Jacques-Charles-Jean), 1re région.
Gogmos (Claude-Louis), 1re région.
Lacombe (Paul-Jacques-André), 5e région.
Marty (Georges-Barthélémy), 10e région.
Saraux (Henri-Camille-Amédée), 1re région.
Tazartez (Guy-Daniel), 3e région.

(Rang du 16 octobre 1952.)

Algouy (Gérard-Jean-Marie), Autriche.
Akrich (Joseph-Paul-Claude), 3e région.
Arcis (Léon), 1re région.
Assaraf (William-Pierre-Jules), 10e région.
Ayats (Henry-Paul), Maroc.
Bernard (Georges-René-Albert), 8e région.
Bernard de Pelagey (Marie-Jean-Alain), Allemagne.
Bocquelio (Pierre-Paul-Mathurin-Marie), 3e région.
Bonningue (Jean-Louis-Arthur-André), 2e région.
Boyer (André-Joseph-Dominique), Autriche.
Cadre (Michel-François), Maroc.
Capet (Georges-Maurice-Raymond), Maroc.
Cazanabe-Bousquet (Marc-Jean), 4e région.
Chouzet (Jean), 1re région.
Delannoy (Serge-Alphonse-Georges), 2e région.
Descœur (Jean-Louis), 2e région.

Desigaud (Jean), 8e région.
Dieux (Michel-Elisée), 8e région.
Escofet (Robert), 10e région.
Fabry (Antoine-René), 9e région.
Faupin (François), 3e région.
Flament (Raymond-Albert), 4e région.
Friedrich (Edouard-Rodolphe), 6e région.
Heckel (Joseph-Marie-Jean), 8e région.
Jeanneau (Gabriel-Julien), 4e région.
Lajugie (André-Jean-Paul), 5e région.
Larregle (Jean-Bernard-Albert), 5e région.
Lascombes (Guy-Edmond), 6e région.
Lefrant (Louis-Yves-Julien), 1re région.
Levry (Jean-Francis), 10e région.
Macary (Charles-Georges), 1re région.
Maurer (Jean-Paul-Gérard), 8e région.
Mourez (Jean-Joseph-Marie), 3e région.
Neumann (Edmond), 8e région.
Nicourt (Bernard-Jean-Emile), 1re région.
Pepin (Jean-François-Henri), Maroc.
Richard (Paul-Antoine-Georges), 2e région.
Thonier (Jean-Adrien-Dominique), Tunisie.
Variet (Philippe-Paul-Louis), 3e région.
Viala (Jean-Jacques), 8e région.
Viland (Robert-Louis), 8e région.
Villard (Raoul-Michel-Marc), 5e région.
Winisdoerffer (Bernard), Allemagne.

(Rang du 16 avril 1953.)

Antoine (Pierre-Marcel), 10e région.
Aubrion (Jean), 4e région.
Audibert (Jacques-Marie-Gaston), 8e région.
Barsotti (Jacques-Benoit), Tunisie.
Brod (Pierre-Nicolas-Marie), 1re région.
Calvet (Jean-René-Henri), 1re région.
Coupeau (Maurice-Anatole-Joseph), 3e région.
Charleux (Jacques-Henri), 8e région.
Daban (Michel-Paul-Louis-Marie), 1re région.
Delahaye (Jean-Pierre-Marie), 1re région.
Desjacques (Paul), 8e région
Evenou (Michel), 9e région.
François (Pierre-Adolphe-Gaston), 8e région.
Genova (Xavier-Antoine-Napoléon), 10e région.
Germain (Daniel-Jean-Eugène), 8e région.
Jacob (Claude-Léon), Tunisie.
Malaterre (René), 3e région.
Mocquot (Adolphe), 9e région.
Perrot (Jacques-Jean-Victor), 1re région.
Pons (Fernand-Jean), Maroc.
Robert (Denis-Emile), 8e région.
Rodier (Denis-Jean-René), 6e région.
Roussel (Jean-Maurice-Marie-Paul), 4e région.
Souksi (André), 10e région.
Tallent (André-Maximin), 9e région.
Verney (Robert-Noël-Marie), 1re région.

(Rang du 18 avril 1953.)

Acar (Jean-Adib-Gérard-Jules), 1re région.
Alby (Jean-Marc), 1re région.
Cormier (Jean-Michel-Raymond), 1re région.
Lambert-Levy (Pierre-Léon), 1re région.
Laplane (Dominique-Henri-Marie), 1re région.
Lissac (Jacques-André-Georges), 1re région.
Montète (Pierre-Charles), 1re région.
Peres (Claude-Jean-Georges), 1re région.

(Rang du 25 avril 1953.)

Chevrier (Louis-Etienne), 1re région.
Dugas (Michel-Yves), 1re région.
Sureau (Claude-Guy-Robert), 1re région.
Voisin (Bernard-Lucien-Maurice), 1re région.
Raybaud (Claude-Honoré-Léopold), 9e région.

(Rang du 3 mai 1953.)

Picard (Jean-Anselme-Camille), 1re région.

2° *Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.*

Les pharmaciens sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 22 juin 1947.)

Demougeot (André-Gaston), 2e région.

(Rang du 23 septembre 1947.)

Pautrat (Camille-Eugène), 1re région.

(Rang du 21 mars 1948.)

Brochet (François-Jean), 4e région.

(Rang du 22 septembre 1948.)

Cambillard (Henri-Jean-Etienne), 4re région.

(Rang du 24 décembre 1949.)

Mugler (Pierre), 6e région.

(Rang du 1er avril 1953.)

André (Guy-Jean-Marie), 9e région.

Caulier (Gérard-Marius), 2e région.

Etienne (Bernard-Charles-Albert), 1re région.

(Rang du 25 avril 1953.)

Cuenca (Jacques), 1re région.

Gelebard (Henri-Charles), 1re région.

Wild (Pierre-Marie-Henri), 6e région.

3° *Au grade de dentiste lieutenant de réserve.*

Les dentistes sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 25 juin 1953.)

Florence (Louis-Joseph-Etienne), 10e région.

(Rang du 11 novembre 1948.)

Khitrik (Marcel), 9e région.
Galian (Roger-Paul), 10e région.

4° *Au grade de lieutenant d'administration de réserve.*

Les sous-lieutenants d'administration de réserve désignés ci-après:

(Rang du 7 septembre 1952.)

Thob (Christian-Marcel), 10e région.

(Rang du 15 décembre 1952.)

Antz (Richard-Jacques), 6e région.
Goujon (Albert-Gustave), 6e région.
Guilbaud (André-Paul-Marie), 6e région.

(Rang du 16 février 1953.)

Delesalle (René-Maurice-Ghislain), 2e région.
Eichinger (Paul), 6e région.
Nodin (Raymond-Célestin), 6e région.

(Rang du 15 avril 1953.)

Lechner (Rodolphe-Alexandre), 10e région.

Décrets du 11 août 1953 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 11 août 1953, sont promus au grade de capitaine pour prendre rang du 1er avril 1953:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Les lieutenants:

Infanterie.

MM. Marteau (Louis-Gabriel), subdivision de Tours.
Justinart (Roland-Jules-Anatole), subdivision de Tours.
Touron (Pierre-Michel-Jean-Marie), subdivision de Bordeaux.
Biscar (Gratien), subdivision de Pau.
Leclerc (Christian-Pierre-Diogène), état-major de la 6e région militaire.
Bonnet (André-Jean-Baptiste), subdivision de Clermont-Ferrand.
Wetzelmeyer (Jean-Marie-Fernand-Léon), subdivision de Rouen.
Hirigoyen (Paul-Marie), subdivision d'Oudja.
Suteau (Léon-Henri-François), subdivision de Bordeaux.
Joyeux (Louis-Eugène), subdivision d'Arras.
Chalumeau (Marc-André), état-major de la 7e région militaire.
Coquelet (Jean-Raphaël-Albert), subdivision de Lille.
Dancoisne (Albert-André-Paul), subdivision de Rennes.
Pirot (Emile), subdivision de Tours.
Menou (Maurice-Pierre-François), subdivision de Nantes.
Baudet (Pierre-Hippolyte-Marie-Joseph), subdivision de Tours.
Saint-Jean (Gaston-Louis-Auguste), subdivision de Caen.
Dumortier (Jacques-Marie-Agnès-Joseph), subdivision de Lille.
Barre (Noël-André), subdivision de Limoges.
Clou (Pierre), subdivision de Bordeaux.
Bourgin (Robert-Jules-François), subdivision de Dijon.
Couvert (François-Hilarion), subdivision de Dijon.
Dehont (Henri-Théophile), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Gouverneyre (Adrien-Jean-André), subdivision de Poitiers.
Tetu (Lucien-François-Marcel), subdivision d'Arras.
Bosc (Elie-Maurice-Georges), subdivision d'Albi.
Lacoste (Francis), état-major C. S. T. M.
Millet (Marcel-Adrien), subdivision de Paris.
Boguet (Henri), état-major de la 1re région militaire.
Moisan (Jean-Alfred-Auguste-François), subdivision d'Arras.
Buzat (Jean-Albert), subdivision de Toulouse.
Potier (René-Julien-Alphonse), état-major de la 3e région militaire.
Pouey (Marcel-Irénée), subdivision de Pau.
Schanentgen (Jean), état-major de la 5e région militaire.
Buray (Elie-Achille-Eugène), subdivision de Rouen.
Lamy (Michel-Edmond), subdivision de Rouen.
Chocol (Roger-Emmanuel-Francisque), subdivision de Paris.
Naymark (Jacques), état-major de la 6e région militaire.
Pauvergne (Maurice-Julien), subdivision de Paris.
Lehembre (Henri-Georges-Joseph), subdivision d'Arras.
Chatot (Julien-Eugène), subdivision de Chambéry.
Wolville (Robert-Charles-Théodore), subdivision de Lyon.
Balsan (Jean), subdivision de Montpellier.
Henriet (Paul-Charles-Jean-Marie), état-major de la 3e région militaire.

MM. Gouget (Roger), état-major de la 7e région militaire.
Gouze (Julien-Antonin), subdivision de Montpellier.
Kieffer (André-Etienne), subdivision de Strasbourg.
Villevieille (Fernand-Joseph), état-major de la 9e région militaire.
Moulis (Raymond-Jean), subdivision de Toulouse.
Cruzel (André), subdivision de Montauban.
Faugère (Roger-Adrien), état-major de la 5e région militaire.
Poignant (Marcel-Louis-Albert), subdivision d'Arras.
Tournon (Camille-André), subdivision de Paris.
Schwariz (Joseph-Charles-René), état-major de la 6e région militaire.
Cornu (René-Marie-Charles), subdivision de Rouen.
Lemitre (André-René-Paul), état-major, 1re région militaire.
Mayaud (Jean-Marie-Pierre-Alexandre-Emile), subdivision de Lyon.
Le Thery (Pierre-Marie-Amédée), subdivision de Rouen.
Bernard (René-Jules), subdivision de Rouen.
Doray (Jean-Jules-Louis-Paul), état-major, 4e région militaire.
Boutillier (Guy-Jules-Alexandre), état-major, 1re région militaire.
Monchoux (André-Albert-Théodore), état-major, 5e région militaire.
Surault (Lionel-Michel), subdivision de Poitiers.
Flament (Pierre-Jean-Fernand), subdivision du Mans.
Wanaverbecq (Emile-Victor-Louis), subdivision de Rouen.
Murat (Francis-Yves-Georges-André), subdivision de Paris.
Bugat (André-Aimé), subdivision de Bordeaux.
Jaquel (René-Roger), subdivision de Strasbourg.
Ollivier (Antoine-Joseph), état-major de la 5e région militaire.
Krug (Paul), état-major de la 1re région militaire.
Grillo (Dominique-Marius-Marcellin), état-major de la 9e région militaire.
Menard (André-Alexis), division de Meknès.
Landes (Maurice-Antoine-Pierre), subdivision de Nice.
Jeanjacquot (René-François), subdivision de Paris.
Delcourt (André-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Turquier (Jean-Alfred-Edouard), subdivision de Besançon.
Collon (Léopold-Jean-Jacques-Marceau), subdivision de la Sarre.
Marotin (Maurice-Paul), subdivision de Vannes.
Georget (Adolphe-Marie-Emile), subdivision de Nantes.
Foret (René-Louis), subdivision de Saint-Etienne.
Pabiot (Alfred-Marius), subdivision de Clermont-Ferrand.
Loustau (Victor-Jean), état-major de la 5e région militaire.
Gassert (Maurice-Charles-Albert), subdivision de Paris.
Masson (Léopold-Alexandre), subdivision d'Orléans.
Demaizière (Irénée), état-major de la 7e région militaire.
Cohen (Salomon), division d'Oran.
Lombard (Jacques-François-Louis-Marie), subdivision de Tours.
Bouffier (Paul), subdivision de Paris.
Gannat (Michel-Jean-Louis), état-major de la 4e région militaire.
Molliet (Edouard-Jean-Joseph), subdivision de Chambéry.
Philippe (Adolphe-Joseph-Louis), subdivision de Besançon.
Guillon (Pierre-Jean-Jules-Marie), subdivision d'Albi.
Belemme (Jean-Georges-Henri), subdivision de Lille.
Timbal-Duclaux de Martin (Henri-Marie-Louis), état-major de la 5e région militaire.
Stemmer (Paul), subdivision de Strasbourg.
Feuillassier (Henri-Marius), subdivision de Grenoble.
Audibert (Raoul-Victor-Félix-Adrien), état-major de la 1re région militaire.
Minard (Armand-Camille-André), état-major de la 8e région militaire.
Roblin (Maurice-Bernard), état-major de la 6e région militaire.
Landry (Georges), subdivision de Nancy.
Aumont (André), subdivision de Paris.
Ronsin (Gilbert-Louis-Lucien), subdivision de Laon.
Havoue (Gaston-Antoine), subdivision de Nevers.
Danderieux (Marcel-Pierre-Octave), état-major de la 1re région militaire.
Chaudeur (Roger-Marie-Paul), subdivision de Nancy.
Domerg (Max-Edmond-Henri), subdivision d'Orléans.
Malherbe (Marie-Henri-Louis-Georges), subdivision de Dijon.
Trouchet (Jean-Léon-Justin), état-major de la 1re région militaire.
Vergier (Joseph-Félix-Germain), division d'Oran.
Madier (Elie-Octave-Léon), état-major de la 4e région militaire.
Libert (René-Paul-Louis), subdivision de Marseille.
Valin (Jean-Roger), état-major de la 1re région militaire.
Marquette (André-Louis-Emile), subdivision de Lille.
Leglise (Maurice-Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Tamboise (Jean-Marie-Gabriel), état-major de la 2e région militaire.
Sabourdin (René-Marcel-Jean), Allemagne.
Boubel (André-Germain), subdivision de Nancy.

MM. Cahen (Henri-Michel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Debar (Jacques-Louis-Marie), état-major de la 6e région militaire.
Charbonnel (Pierre-Victor-Marcel), subdivision de Paris.
Denizot (André-Henri-Marie), subdivision de Dijon.
Beuque (Maurice-Léon-Joseph), subdivision de Besançon.
De Wulf (Pierre), état-major de la 1re région militaire.
De Brem (Guy-Charles-Marie-Albert), subdivision de Limoges.
Broistedt (Pierre), Allemagne.
Birien (Louis), subdivision d'Angoulême.
Michard (Henri), subdivision de Versailles.
Marchand (Emile-Eugène-Roger), subdivision de Strasbourg.
Rollet (Marcel-Fernand), subdivision de Paris.
Michel Duhaut (Joseph-Laurent), subdivision de Metz.
Delay (Louis-Charles-Marcel), subdivision de Marseille.
Perrot (Charles), état-major de la 7e région militaire.
Moine (Henri-François), état-major de la 6e région militaire.
Dauvergne (Pierre-Jules-Henri), subdivision de Nevers.
Chetail (Paul-Auguste), subdivision de Saint-Etienne.
Galibert (René-Henri-Georges), subdivision de Paris.
Chopart (Jacques-André-Jean), subdivision de Rouen.
Caraminot (Pierre-Marcel), subdivision de Limoges.
Chevallier-Chantepie (Jacques-Henri-Joseph), subdivision de Rennes.
Raucoules (Louis-Jean-Gaston), subdivision d'Albi.
Mazen (Jean-Abel-Natalis), subdivision de Dijon.
Jourdain (Eugène-Paul), subdivision de Lille.
Roger (Georges-François-Honoré), état-major 1re région militaire.
Hericart de Thury (Christian-Pierre-Joseph-François), subdivision de Besançon.
Dalat (Jean-René-Gaston-Louis), état-major 4e région militaire.
Ramboz (André-Lucien-Charles), état-major 1re région militaire.
Couderq (Pierre-Adrien-Jean-Marie), subdivision de Montauban.
Henry (Jacques-Marcel-Philippe), subdivision de Tunis.
Delobel (Maurice-Edouard-Jean), subdivision de Lille.
Boulard (Raymond-Eugène-Gustave), état-major 3e région militaire.
Robin (André-Raymond), subdivision de Paris.
Dalgues (Georges-Jean-Henri), état-major 1re région militaire.
Hoguet (Michel-Joseph-Marie-Pierre), subdivision de Chartres.
Miroy (Alexandre-Paul-Ernest), état-major 9e région militaire.
Perrot (Auguste-Eugène-Etienne), subdivision de Clermont-Ferrand.
Santoni (Maurice-Charles), subdivision d'Arras.
Macé (Julien-Jean-Paul), subdivision de Rennes.
Icardo (Fortuné-Dominique), état-major 9e région militaire.
Poncet (Jean-Pierre), état-major 8e région militaire.
Krebs (Adolphe-Edmond-Louis), subdivision de Pau.
Rubio de Teran (Roger-Edouard), état-major de la 7e région militaire.
Deharveng (Pierre), subdivision de Lille.
Hespel (Francis-Kléber-Augustin), subdivision de Lille.
Berain (Emile-Alexandre-Robert), subdivision de Metz.
Delloye (Georges-Pierre), subdivision de Lille.
Kromer (Paul-Eugène), état-major de la 7e région militaire.
Lelièvre (Justin-Marie), subdivision de Nancy.
Fontan (Marcel-Jean), subdivision de Pau.
Gentilhomme (André-Jean-Joseph), subdivision d'Amiens.
Borrel (Marcel), subdivision de Toulouse.
Lesouef (Jacques-Henri), subdivision de Rouen.
Cahierre (Jacques-Marie-Joseph), état-major de la 2e région militaire.
Vion (Georges), subdivision d'Arras.
Firmin (Adam), subdivision de Tunis.
Get (Marcel-Fernand), subdivision de Rouen.
Devigne (Paul), subdivision de Lyon.
Baglin (Gaston-Pierre), subdivision de Rouen.
Servain (Raymond-Victor-Joseph), subdivision de Caen.
Morel de Villiers (Jacques), subdivision de Nantes.
Remmel (Charles-Marie-Gabriel), subdivision de Metz.
Chanel (Louis-Claudius-Joseph), subdivision de Lyon.
Havert (René-Valléry-Charles), état-major de la 8e région militaire.
Michon (Jean-Eugène-Agénor), subdivision de Poitiers.
Fournet (Léon-Marie), subdivision de Lyon.
Viry (Jules-André), état-major de la 6e région militaire.
Chable (Joseph), subdivision de Metz.
Gay (Roger-Antoine-Auguste), subdivision de Paris.
Gloreau (Louis-Marcel), subdivision de Tours.
Augereau (Robert), subdivision du Mans.
Mitanchet (Jean-Narcisse), subdivision de Lyon.
Morel (Claude-Edmond-Marie), subdivision de Rouen.
Hermant (Marcel-Louis), subdivision d'Arras.

MM. Guise (Henri-André-Auguste-Hector), subdivision d'Amiens.
Benoist d'Azy (Adrien-Marie-Pierre), subdivision de Caen.
Bodin (René-Pierre-Camille), subdivision de Paris.
Latty (Maurice-Fernand), état-major de la 9e région militaire.
Lefort (Lucien-Emile), subdivision de Nancy.
Goiran (François-Marie), subdivision de Lyon.
de Monicault (Edouard-Jean Joachim), subdivision de Paris.
Dussaud (René-Antoine-Gabriel), état-major de la 6e région militaire.
Antoine (Marcel-André), subdivision de Paris.
Mongin (Ariste - Julien - Fernand), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lebrun (Pierre-Jules-Joseph), subdivision de Nancy.
Revol (Pierre-Marc), subdivision d'Agadir.
Bastien (Pierre-Désiré), subdivision de Lille.
Legaie (Daniel-Max-Julien), subdivision de Caen.
Pantecouteau (Georges - Louis - Pierre - Clément), subdivision de Rouen.
Fontaine (Jean-Gaston), subdivision de Rouen.
Durand (Félix-Auguste-Armand-Paul), compagnie des services n° 1.
Poncin (Robert-Jean), subdivision de Nancy.
Demery (Louis-Christian-Gaston), division de Fès.
Georges (Gilbert), subdivision de Versailles.
Piquard (Gaston), subdivision de Nancy.
Moënne (Marius-Joseph-Auguste), état-major de la 8e région militaire.
Troyon (Emile-Georges-Eugène), état-major de la 2e région militaire.
Danthez (André), subdivision de Paris.
Virenque (Michel-Jean-René), subdivision de Paris.
Llosa (Jacques-Eugène-Léon-Marie), subdivision de Paris.
Fouquier d'Herouël (Jean-Albert-Maurice-Antoine), subdivision de Nice.
Regler (Joseph-Victor-Isidore), subdivision de Metz.
Galinier (Marius-Fernand), subdivision de Nevers.
Tulliez (Fernand-Henri), subdivision du Mans.
Cantin (Georges-Robert-Eugène), subdivision d'Amiens.
Lonjon (Hervé-Jean-François), subdivision de Montpellier.
Loidreau (Bernard-Pierre-Claude), subdivision de Dijon.
Bernard (André-Louis-Philippe), état-major de la 2e région militaire.
Faure (René-Louis-Gustave), subdivision de Vannes.
Fouquet (André-Gustave), état-major de la 2e région militaire.
Conan (Marcelin-Yves-Jules-Maurice), subdivision de Vannes.
Ricaud (Emile-Jean-Joseph), subdivision de Paris.
Laurent (Robert-Jules-Georges), subdivision de Dijon.
Perony (Yves-Eugène-Gabriel), subdivision d'Oran.
Louyot (Marie-Marcel-Serge), compagnie des services n° 1.
Mas (Clément-Jean), subdivision de Besançon.
Cuenot (Claude-Fernand-Albert), subdivision de Paris.
Bonhomme de Montaigut (Jean-Marie-Louis-Joseph), subdivision de Limoges.
Remond (Gabriel-Paul), subdivision de Paris.
David (André-Léonce-Antoine-Sylvestre), subdivision de Nice.
Anell (Georges-Jean), subdivision d'Amiens.
Giraud (Marius-Jean), subdivision de Nice.
Urfels (Michel), subdivision de Metz.
Gourand (Louis-Joseph), subdivision de Besançon.
Guesnon (Roger-Sylvain-Marcel), subdivision de Caen.
Fournier (Paul-Jean-Baptiste-Vital), subdivision de Saint-Etienne.
Tual (Léo - Marie - Joseph - Edouard - Lucien), état-major de la 1re région militaire.
Lenoir (René-Maurice-Joseph), subdivision d'Amiens.
Gahagnon (Henri-Joseph), subdivision de Perpignan.
Beduchard (Pierre - Marie - Hippolyte - Augustin), subdivision de Lille.
Clément (Marcel-Joseph), subdivision de Versailles.
Dillenseger (Jean-Joseph-Lucien), état-major de la 6e région militaire.
Sabatier (Roland-Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Frescal (Jacques-Léon-Camille), état-major de la 1re région militaire.
Leguillon (Georges-Henri-Emile), état-major de la 7e région militaire.
Brisson (Jean-Joseph-Victor), subdivision de Bordeaux.
Bouchez (Jacques), en situation d'activité en Indochine.
Gauchet (Pierre-Marie-Lucien-Ernest), subdivision de Laon.
Longuet (René-Jules-Frédéric), subdivision de Laon.
Desreumaux (Michel-Paul-Henri), subdivision de Lille.
Jansem (Emile), subdivision de Nancy.
Quilici (Noël), division de Meknès.
Pommier (Pierre-Maurice), subdivision de Dijon.
Thiaville (Denis-Marie-Joseph), subdivision de Metz.
Haulon (René), subdivision de Tours.

MM. Lequin (Jean-Louis-Isidore), état-major de la 7e région militaire.
Lagrandeur (Robert-Pierre-Jean), subdivision de Nancy.
Ripoche (Michel-Victor-Albert), subdivision de Nantes.
Hosotte (Marcel-Henri-Emile), subdivision de Besançon.
Leculiez (Georges-Robert-André), état-major de la 2e région militaire.
Renon (Jean-Léon-Chantal), état-major de la 7e région militaire.
Aurousseau (André), subdivision de Paris.
Hannouz (Ali), division de Constantine.
Bargaud (Pierre-Aimé), subdivision de Dijon.
Joannon (Albert-Marie-Joseph), subdivision de Marseille.
Quesnel (Marie-Georges-Pierre), subdivision de Paris.
Jeannaire (André-Joseph), subdivision de Metz.
Lequai (Jean - Pierre - Marie - Joseph - Raoul - Rémy), subdivision d'Amiens.
Picherol (Pierre-François-Frédéric), subdivision de Dijon.
Coulon (Michel-Albert), subdivision de Lille.
Rehby (David-Moïse-Abner), état-major, 7e région militaire.
Massol (Emile-René-Jacques), subdivision de Montpellier.
Moureau (Robert-Henri), état-major, 7e région militaire.
Rechenmann (Roger-Jules), état-major, 6e région militaire.
Ampaud (André-Joseph-Alphonse), subdivision de Dijon.
Janiszewski (Bronislas), subdivision de Metz.
Redslod (Christian-Robert-Francis), subdivision de Versailles.
Renoux (James-Ulysse-Maximilien), subdivision d'Angoulême.
Brudi (Robert-Charles), subdivision de Nancy.
Dropsy (Jean-Roger), subdivision de Paris.
Requillart (Pierre-Alexandre-Gustave-Joseph), subdivision de Lille.
Monchamps (Pierre-Noël-Alexandre), subdivision de Laon.
Caignon (Jean-Charles-Eugène), subdivision du Mans.
Morisset (Henri-Marie-Georges), subdivision de Paris.
Moret (Etienne-André), subdivision de Pau.
Cacaud (Michel-Yves-Marie), subdivision de Vannes.
Gerardin (René-Henri-Albert-Lucien), subdivision de Nancy.
Arnould (Théodore-Félicien), état-major, 6e région militaire.
Rousset (Louis-Marius), division d'Alger.
Yvert (Marie-Jacques), subdivision de Rouen.
Dubly (Francis-Pierre-Louis-Henry), état-major, 2e région militaire.
Fanny (Armand-Marius-Jules), division de Constantine.
Desgranges (Eugène), subdivision de Poitiers.
Robert (René-Jean-Marie), subdivision de Lille.
Magne (Raymond), subdivision de Nantes.
Mitteaux (Roger-Paul-Constant), subdivision de Paris.
Geffroy (Roland), subdivision du Mans.
Cosse (Paul-Joseph-Maurice), subdivision du Mans.
Meliande (Robert-Bernard-Henri), subdivision de Bordeaux.
Caillet (Pierre-Eloi), état-major, 8e région militaire.
Banvillet (Jean-Baptiste-Marie-Louis), subdivision de Paris.
Gouzian (Georges-Auguste-Alphonse-Marie), état-major, 9e région militaire.
Potelle (Maurice-Julien-Charles), subdivision d'Amiens.
Larue (Marcel), état-major, 6e région militaire.
Petit-Perrin (Paul-Albert), subdivision de Besançon.
Flechon (Jean-Joseph), subdivision de Nancy.
Tabart (Jean-Eugène), division d'Oran.
Delmotte (Marc-Paul-André), subdivision d'Amiens.
Vernet (Jean-Paul), subdivision de Lille.
Fauveau (Maurice-Marie-Jean), subdivision de Besançon.
Senard (Daniel-Joseph), subdivision de Dijon.
Drujon (Pierre-Paul), subdivision de Paris.
Suisse (Paul-Jean-Gaston), subdivision d'Amiens.
Bonhomme (Robert-Paul-Georges), subdivision de Nancy.
Labrousse (Marie-Noël-Auguste-Gabriel-Michel), subdivision de Toulouse.
Meynier (Gilbert-Placide-Félix), subdivision de Lille.
Enjalbert (Henri-Hippolyte-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Fietier (Paul-Georges), subdivision de Besançon.
Desmaret (Lucien-Marie-Joseph), subdivision d'Amiens.
Bigot (Camille-Désiré-Maurice-Joseph), subdivision de Paris.
Guérin des Croix du Marteray (Maurice), subdivision de Paris.
Ross (Théophile), subdivision de Metz.
Brille (Max-Albert), subdivision d'Amiens.
Dauvergne (Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lequeux (Maurice-Georges-Auguste), état-major de la 5e région militaire.
Julia (Théodore-Jean-Fabien), subdivision de Rouen.
Roquet (Jean-Georges-André), état-major de la 1re région militaire.
Sery (Emile-Nicolas-Lucien-Antoine), subdivision de Rouen.
Prat (Emile-Henri), subdivision de Toulouse.
Bodelle (Georges-Michel), subdivision de Lille.
Briens (Fernand-Eugène-Désiré), subdivision de Rouen.

MM. Millot (André-Emile-Marie), subdivision du Mans.
Pissaloux (Robert), subdivision de Tunis.
Celier (Jacques-Marie-Charles-Alexandre), état-major de Tunisie.
Angot (Marcel-Joseph-Ernest), subdivision de Caen.
Devernay (Roger-Jean-Alfred), subdivision de Paris.
Courtois (André-Marie), subdivision de Dijon.
Pouget (Marcelin-Joseph), subdivision d'Albi.
Jambu-Merlin (Roger-Louis), subdivision de Tunis.
Guillot-Tantay (André-Jean), subdivision de Paris.
Bocquet (Louis-Marcel-Félicien), subdivision d'Arras.
Aubert (Armand-Raymond), subdivision de Tours.
Le Guen (Jean-François-Arthur), subdivision du Mans.
Bouchar (Michel-Joseph), subdivision de Paris.
Charuel (Bernard-Marie), subdivision de Laon.
Brac de La Perrière (Charles-Henri-Xavier), subdivision de Lyon.
Audeguy (Maurice), état-major de la 1re région militaire.
Allignol (Jean-Régis-Marie-Henri), subdivision de Saint-Etienne.
Audier (Léon-Blaise), subdivision de Paris.
Vialanet (Jean-René), subdivision de Nevers.
Flutte (André-Edouard), état-major de la 9e région militaire.
Swerry (Jean-Jules), subdivision d'Arras.
Rauscher (André-Charles), subdivision de Paris.
Sartirano (Jacques-Pierre-André), subdivision de Nevers.
Gargominy (Paul-Camille), subdivision de Laon.
Jubier (Georges-Louis-Achille), subdivision du Mans.
Morer (Louis-Paul), subdivision de Perpignan.
Vion (René), subdivision de Metz.
Martin (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Boussot (Claude-Pierre-Lucien), division d'Alger.
Guegan (Bertrand-François), état-major de la 2e région militaire.
Gensburger (Georges), Allemagne.
Benard (Jacques-Marie-Charles), subdivision de Paris.
Bapst (Germain), subdivision de Nantes.
Delebarre (Stéphane-Gaston-Valéry-Joseph), subdivision de Lille.
Sevin (Jacques-Gabriel-René), subdivision d'Arras.
Chauvin (René), subdivision de Paris.
Grégoire (Paul-Roger-Yves), subdivision de Grenoble.
Terrerousse (Lucien-Marius-Rosin-Cézaire), subdivision de Dijon.
Josson (René-Jean-Alfred), subdivision de Marseille.
Faucheux (Auguste-Marie), subdivision de Nantes.
Schall (André-Henri), division d'Oran.
Gandemer (Valère-Henri-Louis-Jean), subdivision de Nantes.
Valiton (Lucien-René-Jacques), subdivision de Besançon.
Bridon (Jean-Victor), subdivision de Paris.
Fuschs (René-Michel), subdivision de Strasbourg.
Chevalier (Yves-Paul-André), subdivision de Besançon.
Roy (Raoul-Charles), subdivision de Paris.
Mortreux (Georges-Auguste-Alexandre-Eugène), subdivision du Mans.
Bonfils (Marcel-Marie-Antoine), subdivision d'Arras.
Grousset (André-Alexandre-Eugène), subdivision de Poitiers.
Silbereis (Charles-Raymond), subdivision de Strasbourg.
Otto (Lucien-Joseph), C. S. T. M.
Gallie (Georges), subdivision d'Oujda.
Deret (Gabriel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Raux (Henri-Frédéric), Tunisie.
Chochon (Robert-Edmond-Jean), 1re région militaire.
Chrétien (Marie-Gilbert-André-Nicolas), subdivision de Nancy.
Spatz (Henri-Louis-Joseph), subdivision de Rouen.
Parisot (Jean-Maurice), subdivision de Nancy.
Pergent (Roger-Marcel), 6e région militaire.
Rio (Jean-Lucien-Marie), 3e région militaire.
Benne (Louis), Tunisie.
Sicart (Laurent-Raymond-Martin), subdivision de Perpignan.
Ranchin (Marcel-Eloi-Emile), subdivision de Caen.
Biardeau (Charles-Auguste-Henri), subdivision de Tours.
Didier (Jean-Charles-François), 2e région militaire.
Blin (René-Raoul-Gabriel), subdivision de Paris.
Pappe (Pierre-Victor), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Pluot (Robert-Marcel), 6e région militaire.
Canteneur (Victor-Raymond-Jules), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Blatz (Joseph-Ernest), subdivision de Strasbourg.
Douchy (Octave), subdivision d'Arras.
Roussel (Pierre-Alfred), division de Constantine.
Donze (Gaston-Gustave-Arsène), subdivision de Lille.
Lemoine (Jacques-Edouard-Edmond-Marie), subdivision de Paris.
Gross (Albert), subdivision de Metz.
Chateaudon (Roger-Auguste-René), subdivision de Besançon.
Darnel (Georges-Jean-Cyprien), subdivision de Lille.
Louis (Julien-Robert), subdivision de Paris.
Beucher (Henri-Frédéric), subdivision du Mans.
Foubert (Jean-Louis), subdivision de Marseille.
Bristhuille (André-Paul), subdivision de Paris.

MM. Ferrez (Maurice), division de Casablanca.
Bastide (André-Claude), subdivision de Bordeaux.
Vigouroux (Georges-Emile), division de Casablanca.
Le Blanc (René-Albert-Henri), compagnie des services n° 1.
Berthet (Jean-Marcel), subdivision du Mans.
Chone (Emile), subdivision de Nancy.
Cujard (Armand-Joseph-Jean), subdivision de Chartres.
Joseph (Georges-Samuel), subdivision de Lille.
Rousselin-Legrand (Bernard-Marie-Paul), subdivision de Rouen.
Bonfils (Maurice-André-Michel), 2e région militaire.
Maschino (Joseph-Henri), subdivision de Metz.
Prevost (Henri-Marie-Joseph-André), subdivision de Rouen.
Mathu (Raymond-François-Edgard), subdivision de Laon.
Bornet (Pierre-Julien), subdivision de Nevers.
Ferry (Louis-Camille), subdivision de Strasbourg.
Vidal (Roger-Pierre-André), subdivision de Montpellier.
Wasse (Jean-Henri-Paul), 2e région militaire.
Behrle (Yves-Prosper-Félix), subdivision de Rouen.
Lesnes (Jean-Ernest-Emile), subdivision de Versailles.
Hoste (Raymond-Edouard), subdivision de Lille.
Pluchart (Kléber-Nestor), subdivision de Lille.
Lesne (Marcel-Elie-Achille), division de Casablanca.
Dupont (Jean-Roger-Pierre), subdivision de Versailles.
Sylvain (René-François), état-major 3e région militaire.
Vincent (Marcel-André), subdivision de Versailles.
Verdier (René-Joseph), subdivision de Nevers.
Nettement (Louis-Henri-Joseph), subdivision de Nevers.
Thouin (Louis-François), subdivision d'Amiens.
de Surirey de Saint-Remy (Gonzague-Marc-Jean-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Mirbeau-Gauvin (Aimé-Maxime), subdivision de Dijon.
Bendel (Charles), subdivision de Metz.
Gerard (Robert-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Elies (Georges-Jean), subdivision de Bordeaux.
Desmezière (René Eugène-Henri), subdivision de Caen.
Hardy (Jean-Emile), subdivision de Lille.
Lorthiois (Fernand-Louis-Augustin), subdivision de Lille.
Giroux (Eugène-Alfred-Louis-Philippe-Jean), subdivision de Paris.
Hazard (Roland-Gaëtan), subdivision d'Amiens.
Gantier (Georges-Louis), subdivision de Nantes.
Gourteaut (Charles), subdivision de Paris.
Fouquet (Jacques-Joseph-Emile), subdivision du Mans.
Nordez (Charles-Eugène-Victor), subdivision de Caen.
Donze (Roger-Emile-Ghislain), subdivision de Laon.
Chervy (Félix-Benjamin), subdivision de Limoges.
Badin (André-Jean-Eugène), subdivision de Paris.
Gaumeton (Antoine), subdivision de Lille.
Raulet (Christian-Louis-Alphonse), subdivision de Paris.
Mazeran (Victor-Joseph-Gabriel), 5e région militaire.
Vialis (Jean), subdivision de Nancy.
Courteaud (Paul-Marie-Joseph), subdivision de Chambéry.
Gérard (Pierre), subdivision de Nancy.
Viala (Albert-Paulin-Marius), subdivision de Toulouse.
Dupuis (Paul-Henri), 7e région militaire.
de Graet (Jacques-Georges-Clarence), Allemagne.
Mourot (Jean-Marie-Charles), subdivision de Nancy.
Malleret (Jean-Baptiste-Joseph-François-Xavier), état-major 2e région militaire.
Maillot (Raymond-Antoine-Augustin), subdivision de Versailles.
Briane (Georges-Henri), subdivision de Perpignan.
de Tarde (Bertrand-Marie-Etienne), subdivision de Perpignan.
Wahl (Lucien-Léon), subdivision de Strasbourg.
Lenoble (Georges-Octave-Jean), subdivision de Dijon.
Lahais (Henri-Roger-Robert), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Dellac (Louis), subdivision d'Albi.
Brunella (Pierre-Pascal), subdivision de Nancy.
Camier (Jacques-Maurice), subdivision de Lille.
Champeaux (André-Raymond), subdivision de Paris.
Domange (René), subdivision de Nancy.
Caquineau (Clément-Pierre-Marcel).
Danzin (Raymond-Maurice), subdivision de Lille.
Bessard (Maurice-Auguste), 8e région militaire.
Nore (Julien-Alphonse), subdivision de Limoges.
Gervais (Maurice), subdivision de Dijon.
Mangonaux (Louis-Gaston-Eugène), subdivision de Dijon.
Billot (Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Hamelin (Albert-Léon-Marcel), subdivision du Mans.
Godinat (René), subdivision de Tours.
Caillon (Marcel-Victor), subdivision du Mans.
Vilanova (Michel-Pierre-Joseph), subdivision de Perpignan.
Arnaud-Lapeyre (Louis-Fernand), subdivision de Bordeaux.
Joly (Ernest-Frédéric-Léon), subdivision de Versailles.
Chouet (Jean-Frédéric), subdivision de la Sarre.
Hurtelle (Camille-Adhélard-Auguste), subdivision d'Amiens.
Torrent (Michel), subdivision de Perpignan.

MM. Fabre (Jack-Jean-Louis), subdivision de Montpellier.
Cachard (Marc-Charles-Robert), 8e région militaire.
Cheminot (Jack-Alexandre), subdivision de Nevers.
Cousin (Michel), subdivision de Strasbourg.
Leclet (Robert-Lucien), subdivision de Versailles.
Cadoret (Gilbert-Gaston), subdivision de Nevers.
Forzy (Pierre-Georges-Louis), subdivision de Bizerte.
Bernard (Charles-Paul-Jean), subdivision de Grenoble.
Rudolff (Victor-Eugène-Etienne), subdivision de Nice.
Dolgopoloff (Wladimir), compagnie des services n° 1.
Di Costanzo (Paul-Jacques), division d'Alger.
Bret (Eugène-René-Albert), division de Constantine.
Ghiringhelli (Maurice-Hyacinthe), division de Constantine.
Buono (Victor-Emmanuel), division de Constantine.
Chollet (Auguste-Louis), division d'Oran.
Bachelet (Paul-Fernand), division d'Alger.
Lassale (Paul-Marie), 11e compagnie régionale du train, Rabat.
Wormser (Gaston-Pierre-Jacques), subdivision de Paris.
Pierson (Marc-Delphin), subdivision de Montpellier.
Simonet (Charles-Emile), division d'Oran.
Tapissier (Henri-Marie-Jacques), division d'Alger.
Fosse (Maurice-André), compagnie des services n° 1.
Dauphin (Marcel-Yvon), division d'Oran.
Olives (François-Paul), division de Constantine.
Beaurain (Marcel), subdivision de Metz.
Mercier (Georges), Tunisie.
Perfettini (Ourse-Antoine-François), subdivision de Tunis.
Delache (André-Georges), direction des transports, Maroc.
Gérard (Joseph-Eugène), subdivision de Nancy.
La Barrère (Louis), subdivision d'Agadir.
Mulin (Maurice-Fernand), subdivision de Tunis.
Fourcade (Hubert-Alfred-Marie-François), subdivision de Paris.
Vinolo (Raymond), division d'Oran.
Coste (Jean-Simon-François), Madagascar.
Curie (Raymond-Eugène-Maurice), division de Casablanca.
Pardonnet (Georges-Louis), subdivision de Besançon.
Ebejer (Carmel-Jean-Marie), subdivision de Tunis.
Seris (Guy-Léon-Eugène), subdivision de Lyon.
Miedan (Jean-René-Victor), Tunisie.
Azema (Georges-Henri), division d'Alger.
Ferrand (Antonin-Jules-René), subdivision de Toulouse.
Monteil (Pierre-Gabriel), Allemagne.
Quiquerez (Emile-Maxime), subdivision de Versailles.
Porcheron (Pierre-Jacques-Aimé), division de Constantine.
Germain (Hubert-Jean-Louis-Joseph), subdivision de Paris.
Rolland (Romain-Pierre), subdivision de Nevers.
Von der Linden (Heinrich), division de Casablanca.
Guimbertaud (Léon Emile-Louis), subdivision d'Angoulême.
Di Biase (Philippe), division d'Alger.
Lauga (Jean-Henri-Georges), subdivision de Pau.
Bouchare (Bernard), subdivision de Rennes.
Casanova (Paul), subdivision de Toulouse.
Ottmann (Florent-Damiane), subdivision de Strasbourg.
Benali Baïlich Mohammed, division d'Oran.
Rodier (Louis), subdivision de Paris.
Gensoul (Alexis-Marie-Joseph-Paul-Emmanuel), subdivision de Lyon.
Peyrat (Michel-Jean-Jérôme), subdivision de Marseille.
Boudet (Paul-Marie), état-major 1re région militaire.
Maunoury (François-Raphaël-Joseph), subdivision de Paris.
Nabarra (Auguste-Charles), subdivision de Versailles.
Dodart (André-Auguste-Pierre), subdivision d'Amiens.
Saubesty (Henri-Jean-Marc), subdivision de Bordeaux.
Le Saige de la Villesbrunne (Gérard-Pierre-Marie), subdivision de Paris.
Vanegue (Jean-Georges-Alfred), 2e région militaire.
Nougue-Cazenave (Fernand-Joseph-Germain-Alfred), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Limeuil (René-Florentin), subdivision de Poitiers.
Delmas (Henri-Jean-Dominique), subdivision de Perpignan.
Nicolas (René-Pierre-Jules-Eugène), subdivision de Strasbourg.
Fivel-Demoret (Marcel), subdivision de Chambéry.
Collange (Lucien-Louis), subdivision de Strasbourg.
Proust (Robert-Edmond), subdivision de Poitiers.
Sainturat (Pierre), division de Casablanca.
Charlaix (Jean-Hippolyte-Henri), division de Casablanca.
Juan (Henri), division d'Alger.
Mazoyer (Jean-André), division de Casablanca.
Godin (Pierre-Ernest-Cyrille), subdivision de Rennes.
Grimaldi (Louis-Félix), subdivision de Tours.
Giraud (Jean-Emile), subdivision d'Agadir.
Blondet (Robert-Pierre-François), division d'Oran.
Gourdin (Louis-Jean-Pierre-Nicolas), Maroc.
Legendre (Maurice-Marcel-Louis), subdivision de Rouen.
MM. Grousset (Lucien-Félix-Jules), subdivision de Nice.
Poirel (Jean-Eugène), 8e région militaire.
Baeza (Marcel-Célestin), division d'Alger.
Marechal (Joseph-Pierre-Henri), division de Casablanca.
Looten (Marcel-Georges), subdivision de Paris.
Pernot (Albert René), division de Casablanca.
Godon (Albert-Charles-Maurice), division de Casablanca.
Luzi (Paulin), subdivision de Tunis.
Paris (Guy-Louis), division d'Alger.
Oulid Aïssa Youssef, division d'Alger.
Beneyton (Lionel-Hubert-Marie-Henri), subdivision de Paris.
Desnay (Paul-Maurice-Joseph), division de Marrakech.
Berthet (André-Roger) subdivision de Tours.
Fougerousse (Louis), subdivision de Metz.
de Guillebon (Pierre-Marie-Edouard), subdivision de Paris.
Chabriac (Jean-Albert-Léon), subdivision de Caen.
Pierret (Jean-Michel), subdivision de Marseille.
Dutheillet de Lamothe (Louis-Georges-Alain), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Brun (Bernard-Marie-Emile), subdivision d'Orléans.
de Taffanel de La Jonquière (Henri-Marie-Joseph), subdivision de Marseille.
Massonaud (Adrien-François-Marie), Maroc.
Toret (Pierre-Lucien-Marcel), subdivision de Paris.
Gallien (Jean-Anthony-Jules-Michel), état-major de la 1re région militaire.
Drion (Adrien-Roger-Léon-Louis-Ghislain), subdivision d'Amiens.
Marguier (Charles-Auguste-Marie), subdivision d'Arras.
Descleres (Claude-Marie-Philippe), état-major de la 1re région militaire.
de Saint-Priest d'Urgel (Josserand-Etienne-Anne-Fernand), subdivision de Paris.
Coignet (André-Raymond-Adolphe), subdivision de Vannes.
Sebillotte (Richard), subdivision de Sousse.
Bastien (Michel-Henri-Louis), subdivision de Tunis.
Poupon (Charles-Jean-Alexis), subdivision de Dijon.
Capdeville (Maurice-Alphonse-François), subdivision de Versailles.
Lair (Hubert-Marie-François), subdivision de Nantes.
La Brosse (Guy-Henri), subdivision de Paris.
Bazaille (Georges), subdivision de Laon.
Combet (Antoine-Eugène-Marie), subdivision de Lyon.
Raudot Genet de Chatenay (Jacques-Albert-Louis), 1re région militaire.
Picot (Jean-Marie-Julien), subdivision de Nancy.
Henon (Georges-François-Joseph), subdivision de Caen.
Kourakine (André), état-major de la 8e région militaire.
Pecqueur (Armand-Gaston), subdivision de Paris.
de Seze (Edmond-Paul-Jacques-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Jousselin (Robert-Maurice), subdivision de Paris.
De Nicolay (Aymard-Jean-Marie-Antoine), subdivision du Mans.
Jacquelin (Henri-Charles), subdivision de Paris.
Pinczon du Sel (René-Armand-Paul-Marie-Anne), subdivision de Clermont-Ferrand.
Hutteau d'Origny (Marie-François-Robert-Jacques), subdivision de Paris.
de La Lance (Jean-Marie), subdivision de Nancy.
Clarac (Louis-Victor-Achille), subdivision de Paris.
Troufleau (Gérard-Max), subdivision de Paris.
Beliard (René-Charles), subdivision de Paris.
Levy (Robert-Alfred), subdivision de Paris.
Morizet (Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Coppenolle (Camille-Adolphe), subdivision de Lille.
Le Regue de Germiny (Olivier-Marie-Martin), subdivision de Grenoble.
Roux (Charles-Jean-Eugène), subdivision de Rouen.
Marchal (Marc-Edouard-Bernard-Jacques), subdivision de Paris.
Olivier (André-Henri), subdivision de Paris.
Franc (Pierre-Alexandre), subdivision de Lyon.
Navarre (Pierre-Henri-Eugène), subdivision de Paris.
Bives (Louis), subdivision de Toulouse.
Savary (Robert-Louis), subdivision d'Angoulême.
Bonne (Gérard-Christian-Paul-Henri-Joseph), subdivision d'Arras.
Herbet (Jacques-Georges), subdivision de Paris.
Appigli (Maurice-Frédéric-Luc), subdivision de Sousse.
Gaulard (André-Charles-Emile), subdivision de Nancy.
Gache (André-Julien), subdivision de Paris.
Delarue Caron de Beaumarchais (François-Marie-Henri), subdivision de Paris.
Czulowski (Louis-Marie-Albert-Pie), subdivision de Toulouse.
Prevot (Eugène-Jean-Louis), subdivision de Paris.

MM. Perrin (Simon), subdivision de Metz.
Charlier (Jean-André), état-major de la 2e région militaire.
Pujos (Jean-Sébastien-Gabriel-François), subdivision de Lyon.
Barbe (Jules), subdivision de Versailles.
Lion (Pierre-Louis-Auguste), subdivision de Caen.
Henry (Bernard-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Mirieu de Labarre (Marie-Max), subdivision de Bordeaux.
Cochon de Lapparent (Marie-Antoine-Joseph), subdivision de Paris.
Peu-Duvallon (Marie-Joseph-Pierre-Victor), subdivision de Nice.
Touzet (Serge-Joseph-Antoine), subdivision de Paris.
Rouillon (René-Auguste), subdivision de Versailles.
Hesse (Edouard-Léonce-Eugène-Joseph), subdivision de Rouen.
Mellet (Jean-François-Marie), subdivision de Rennes.
Dutheil de la Rochere (Jacques-Marie-Maurice-Eugène), état-major du Maroc.
Verney (André-Frédéric), subdivision de Poitiers.
Viali (Pierre-Constant), subdivision d'Amiens.
Hottois (Ulysse-Victor), subdivision d'Amiens.
Bacquet (Joseph-Marie-Henry-François-Gabriel), subdivision de Versailles.
Dominici (Jean-Vincent-Victor), subdivision de Marseille.
Rolland de Chambaudoin d'Erceville (Charles-Marie-Louis-Gabriel), subdivision de Toulouse.
Mouton (Antide-Nicolas-Alphonse), subdivision de Besançon.
Tudez (Pierre-Léopold), subdivision de Montpellier.
Jousset (Claude-Marie-André-Adrien), état-major de la 1re région militaire.
Moreau (Paul-Maurice), subdivision de Paris.
Demory (Robert-Désiré-Joseph), subdivision de Versailles.
de Bouard (Roger-Jean-Joseph-François), subdivision de Nantes.
Molusson (Marcel-Marien-Pierre), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bonneau (Jacques-Guillaume-Pierre), subdivision de Montpellier.
Loffroy (Jacques), subdivision d'Amiens.
Marsais (André-Jacques), subdivision de Bordeaux.
Thoreau La Salle (Charles-Olivier-Robert), Allemagne.
Gay (Jacques-Claude), subdivision de Nancy.
Engel (René-Michel-Auguste), subdivision de Paris.
Renault (Adrien-Henri), subdivision de Dijon.
Maziol (Marie-Auguste-Jacques), état-major de la 5e région militaire.
Bruniet (Jean-César), division d'Oran.
de Chabot (Louis-Marie-Joseph-Gérard), subdivision de Poitiers.
de Ghaisne de Bourmont (Jean-Anne-Henri-Marie), subdivision de Nantes.
Trutie de Vaucresson (Guy-Emile-Jean), subdivision de Paris.
Lignieres (Pierre-Henri), division d'Alger.
Isambert (Jacques), subdivision de Tunis.
Izard (Gaston-Henri), division d'Alger.
Dominici (Lucien), division de Constantine.
Ruet (Jean-Sévère), subdivision de Sousse.
Darius (Gontran-Jean-Prosper), division d'Alger.
Le Bault de la Morinière (René-Hervé-Jean-Marie-Joseph), subdivision de Nantes.
Akar (Etienne-David), Allemagne.
Flamand (Gaston-Edouard), subdivision de Poitiers.
Bonardet (Camille-Lucien-François-Paul), subdivision de Limoges.
Valton (Maurice-Jean-Louis), Maroc.
Humbert (André-Paul-Marie), subdivision de Toulouse.
de Mezamat de Lisle (Henry-Albert-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Vermeret (François), subdivision de Versailles.
Descorps (Charles-Jean-Jacques-Bernard), subdivision de Tours.
Le Feron de Longcamp (Gérard-Henri-Louis-Jacques), subdivision de Caen.
Tinel (Jean-Jules-Jacques), subdivision de Versailles.
de Saboulin-Bollenna (Frédéric-Octave-Xavier), subdivision de Marseille.
Frachon (François), subdivision de Versailles.
Barral (Jean-Henri), subdivision de Paris.
Guillaume (Victor-Emmanuel), subdivision de Paris.
Levy (Jean-Jacques-Edmond), subdivision de Paris.
Stirling (Louis-Edouard), Maroc.
Feller (Pierre), subdivision de Versailles.
Colombani (Georges-Jules-Eugène-Casimir), Maroc.
Servant (André), subdivision de Dijon.
Berthon (Pierre-Michel-Jean), subdivision d'Amiens.
Destremau (Bernard-Jean-Yves), subdivision de Paris.
Tapounie (Régis-Albert), Maroc.
Sanchis (François-Dominique), division d'Oran.
Rollet (Paul-Louis), subdivision de Paris

Artillerie.

MM. Lecestre (Jacques-Marie-Charles), subdivision de Paris.
Bruhat (Louis), subdivision de Paris.
Mayer (Jean-Michel), subdivision de Paris.
Celard (Lucien-Marius-Jean), subdivision de Grenoble.
Schloesing (Jean-Louis-Armand), subdivision de Paris.
Delaroche (Emile-Victor), subdivision de Versailles.
Chabert (Pierre), subdivision de Grenoble.
Choquet (Roger-Louis-Jean-Baptiste), subdivision de Laon.
Colin (Robert-Louis-Philippe-Numa), subdivision de Nancy.
Martin (Pierre-Louis-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Fauvarque (Louis-Marie-Joseph-Ghislain), subdivision de Lille.
Dulot (Marcel), état-major de la 5e région militaire.
Labatut (Emile-Pierre), subdivision de Perpignan.
Bedon (Jean-Marie-Albert-Henri), subdivision de Besançon.
Cueny (Robert-Henri-Pierre), subdivision de Nevers.
Marechal (Paul-Louis-Ferdinand-Joseph), subdivision d'Arras.
Wurmser (Max-Emile-Emmanuel), subdivision de Paris.
Gagne (Marcel-Lucien-Narcisse), subdivision de Versailles.
Bertin (Pierre-Clément), état-major de la 7e région militaire.
de Lameth (Henri-Louis-Augustin-Marie), subdivision d'Amiens.
Ferrat (Alphonse), subdivision de Paris.
Perriches (André-Albert-Eucher), subdivision de Paris.
Roquejoffre (Jean-Eugène-Philippe), subdivision de Versailles.
Caraminot (Jean-Fernand), subdivision de Limoges.
Place (Henri-Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Rinckenberger (Walter-Alfred), état-major de la 6e région militaire.
Aubert (Louis-Emile), subdivision de Lille.
Petit (Maurice-Jean), subdivision d'Arras.
Bernachy (Jean-Charles), subdivision de Pau.
Leboulet (Maurice-Georges-Adrien-Louis), Maroc.
Pingannaud (Marcel-Georges-Jean), subdivision d'Angoulême.
Moitel (René-Alfred), subdivision d'Arras.
Vasseur (Emile-Arthur), subdivision de Lille.
Alleguede (Henri-Edouard), subdivision d'Angoulême.
Langlois (Gaston-Charles), subdivision d'Amiens.
Loge (Adrien-Emile-Léon), subdivision de Besançon.
Demage (Jean-François), subdivision de Versailles.
Gaulier (André-Charles), subdivision de Versailles.
Rousseau (Louis-Frédéric-Pierre-Léandre), subdivision de Vannes.
Thomas (Edouard), subdivision d'Orléans.
Coquebert de Neuville (Jacques-Maurice-Yves-Marie), état-major de la 1re région militaire.
Delcey (Maurice-Emile-Augustin), état-major de la 7e région militaire.
Pommart (Jean-Marie-Eugène), subdivision de Paris.
Brehon (Charles-Augustin-Amédée), subdivision d'Arras.
Clement (Jean-Bertrand), subdivision de Paris.
Vignalou (Camille-Marie-Joseph), Allemagne.
Demetz (Henri-Julien-Guy-Germain), subdivision de Dijon.
Bultel (Pierre-Louis-Ovide), subdivision de Rouen.
Lazime (Joannès), subdivision de Montauban.
Tcherkawsky (Maurice), subdivision de Rouen.
Dupuy (Michel-Gustave), subdivision de Versailles.
Bramat (Jean-Louis), subdivision de Lille.
Dangelzer (Paul-Eugène), subdivision de Paris.
Charpentier (William), subdivision de Poitiers.
Brisson (Louis-Gabriel-Camille), subdivision d'Arras.
Moutier (Albert-Camille), subdivision de Paris.
Merveaux (Adrien-Vital), subdivision de Lille.
Hyon (Robert-Désiré-Georges), subdivision de Paris.
Texier (Jacques-Jean-Pierre-André), subdivision de Rouen.
Minois (Pierre-Gustave), subdivision de Chambéry.
Dehouck (Charles-Désiré-Alfred), subdivision de Lille.
Boige (Louis), subdivision de Lyon.
Renaudin (Jean-André-Claude), subdivision de Lyon.
Rochais (Jean-Léon), état-major de la 4e région militaire.
Vidal (Jean-Marie-Christian), subdivision de Paris.
Rancourle (Pierre-Jean-Germain), subdivision de Perpignan.
Minet (Jacques-Pierre-Alexandre), division d'Alger.
Thiebaut (Georges-Victor), subdivision de Paris.
Paris (Pierre-Paul-Auguste), subdivision de Dijon.
Levy (Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Pierrot (Jean-François), subdivision de Versailles.
Vezian (Jean-Luc), subdivision d'Orléans.
Arguillère (Jean-Emmanuel-Marie), subdivision de Rouen.
Bullier (André-Léon), subdivision de Rouen.
Zagdoun (Félix), subdivision de Paris.
Girard (Robert-Albéric), subdivision de Paris.
Alaux (Jean-Emile), subdivision de Paris.
Rivals (Gaston Georges), subdivision de Toulouse.
Nespoulous (Maurice), subdivision de Poitiers.

MM. Margerin (René), état-major de la 2e région militaire.
Daunt (Jacques), subdivision de Paris.
Wagner (Eugène-Christian-Albert), subdivision de Rouen.
Berthier (Marcel-Louis-François), état-major de la 1re région militaire.
Bartel (Jean-Marie-Charles-Auguste), état-major de la 6e région militaire.
Chalmin (Pierre-Camille-Aimé), subdivision de Bordeaux.
Vantorhoudt (Roger-Rémi-Joseph), subdivision de Caen.
Hargous (Albert-Charles-Edouard), subdivision de Pau.
Ruhland (Martin-Paul), subdivision de Strasbourg.
Puig (Henri-Jean-Baptiste), subdivision de Perpignan.
Bouiges (Serge-Henri-Ernest), subdivision de Paris.
d'Amiens d'Hebecourt (Jean), subdivision de Versailles.
Schmitt (Paul), subdivision de Strasbourg.
Lejal (Robert-Marcel), subdivision de Nancy.
Bouche (Henri-Jean-Laurent), subdivision de Toulouse.
Millies (René-Vincent-Louis), subdivision de Montauban.
Binachon (Henri-Julien-Pierre), subdivision de Nantes.
Suquet (André-Michel), subdivision de Paris.
Clare (Blaise-Jean-Louis), subdivision d'Orléans.
Sellier (Robert-Xavier-Eusèbe-Gustave), subdivision d'Amiens.
Noël (Paul-Gilbert), subdivision de Bordeaux.
Sadoc (René-Gustave-Albert-Emile), subdivision de Paris.
Favre (Georges-Marcelin-Charles), subdivision de Marseille.
Gay (Jean-Joseph-Charles), subdivision de Strasbourg.
Jouanneau (Georges), subdivision de Versailles.
Dupré (Lucien-Etienne), subdivision de Besançon.
Richard (Robert-Blaise-Gustave), subdivision de Paris.
Didier (Jean), subdivision de Lille.
Courau (Albert), subdivision de Versailles.
Beauvois (Emile-Bernard-Hippolyte), subdivision de Marseille.
Mouche (Raymond-Jean-Marie-Alix), subdivision de Paris.
Marec (Ernest-Toussaint-Eugène), subdivision de Paris.
Merlan (Marcel-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Manayraud (Roland-Lucien), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Deremaux (Marcel-Karl), subdivision de Nice.
Loret (Charles-François-Gustave), subdivision de Dijon.
Heusch (Ferdinand-Guillaume-Philippe), subdivision de Strasbourg.
Mignot (André-Jean-Alexandre), subdivision de Caen.
Baudonnière (Maurice-René-Paul-Marie), subdivision de Nice.
Mesnage (Pierre-Louis-Alexis), subdivision de Besançon.
Tesson (Michel), subdivision de Nantes.
Barthelemy (Jacques-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lucas de Leyssac (Gilbert-Arthur-Albert-Gaston), subdivision de Lille.
Deloupy (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Roher (Henri-Gabriel), subdivision de Paris.
Daulin (Louis-François-Félix), subdivision de Paris.
Maisonnier (Jean-Henri-Gustave-Marie), subdivision de Nevers.
Rivage (Robert), subdivision de Paris.
Carsalade (Georges), division d'Alger.
Lombard (Robert-Jean-Clément), division d'Alger.
Barthelemy (Pierre-Elie-Charles), subdivision de Marseille.
Lacanne (Henri), subdivision de Montpellier.
Denis (Georges-Désiré-Emmanuel), état-major de la 3e région militaire.
Bourgeois (Georges), état-major de la 2e région militaire.
Rivat (Pierre-Adrien-Marie), état-major de la 8e région militaire.
Gérard (Robert-Paul), subdivision de Paris.
Charbonnier (Daniel-Marie-Emile-Pierre-Félix), subdivision de Tunis.
Munck (Emile), subdivision de Vannes.
Farnoux (Robert-Charles-Louis), subdivision de Lyon.
Grassin (Philippe-Henri-André), subdivision de Poitiers.
Le Moyne (Louis-Marie-Michel-Eugène-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Rous (Rémy-Joseph-Emile), subdivision de Besançon.
Perusseau (Octave-Edouard), subdivision d'Angoulême.
Costaz (André-Georges), subdivision de Grenoble.
Marvaldi (Henri-Jacques), subdivision de Marseille.
Belzenne (René-Albert-Ernest), subdivision de Versailles.
Benoit-Cattin (Joseph-Armand-Lucien), subdivision de Lille.
Coqueugnot (Robert-Henri-François), subdivision de Paris.
Grossas (Maurice-François), subdivision de Marseille.
Pardoux (Pierre-Auguste-Edmond), subdivision de Metz.
Archambault (André-Jean-Joseph), subdivision de Metz.
Misermont (René-Albert-Marie), subdivision de Montpellier.
Chatouillot (Julien-Marie-Robert), subdivision de Lyon.
Boudin (Roger-Arthur-Henri), subdivision de Nancy.
Briot (Gérard-Marie-Félix), subdivision de Versailles.

MM. Theule (Maurice-François-Etienne), subdivision de Montpellier.
Popin (Charles-Joseph), subdivision de Caen.
Lefort (Jacques-Pierre), subdivision de Paris.
Loth (Henri-Maurice-Georges), subdivision d'Arras.
Casalonga (Dominique-Alain), subdivision de Paris.
Champagnac (Gaston-Clément), subdivision de Metz.
Vinchon (Emilien-Léon-Jules), subdivision de Paris.
Nicolin (André-Louis-Jean), subdivision de Paris.
Icart (Jean-Chrisostome-Cécilien), subdivision d'Albi.
Souchier (Maurice-Henri-Marcel-Gilbert), subdivision de Saint-Etienne.
Perroux (Georges-Frédéric-Léopold), subdivision de Paris.
Alaux (Paul-Georges), subdivision de Corse.
Rauch (Frédéric-Charles), subdivision de Strasbourg.
Progent (Maurice-Henri-Louis), subdivision de Nice.
Faudot (André), subdivision de Pau.
Lorens (Marius-Christophe-Etienne), subdivision de Paris.
Bouf (René-François), subdivision de Dijon.
Rouquet (René-Jules-Félix), subdivision de Besançon.
Suchar (Claude-André-Sigismond), subdivision de Paris.
Godefroy (Henry-Louis-Marcelin), subdivision de Rouen.
Gau (René-Jean), subdivision de Laon.
Lafay (Gilbert-François-Charles), subdivision de Lyon.
Hartenstein (Henri-Albert-Marie), subdivision de Besançon.
André (Pierre-Félix-Marcel), subdivision de Nancy.
Merklen (Raymond), subdivision de Strasbourg.
Couteret (Maurice-Auguste), subdivision de Grenoble.
Bouillot (Henri-Charles), subdivision de Dijon.
Touneau (Paul-Florimond-Albert), subdivision de Paris.
Vilbas (Jean-Robert), subdivision de Montpellier.
Duret (Simon-Jean), subdivision de Paris.
Poirson (Claude-Louis-Edouard), subdivision de Marseille.
Gaucher (Victor-Charles), subdivision de Paris.
Desjobert (Jacques-Marie-Maurice), subdivision de Nancy.
Heron (Henri-Auxance-Auguste), subdivision de Rouen.
Da Lage (René-Eugène-Jean), subdivision d'Arras.
Koehler (Jean-Jacques-Auguste), subdivision de Rouen.
Sievert (Gaston), subdivision de Montpellier.
Harburger (Georges), subdivision de Paris.
Barrault (René), subdivision de Versailles.
Mathieu (Paul), subdivision d'Amiens.
Champetier de Ribes (Pierre-Marie-René), subdivision de Paris.
Moussa (André-Maurice-Louis), subdivision de Lyon.
Gueudar-Delahaye (Gilbert-Marie-Edmond), subdivision de Versailles.
Bougrier (Pierre-Marie-René), subdivision de Vannes.
Loron (René-Claude), subdivision de Paris.
Comte (Jean-Henri), subdivision de Versailles.
Moeder (Marcel-Yvan-Edouard), subdivision de Besançon.
Malhomme (Adolphe-Marie-Nicolas), subdivision de Metz.
Stocker (Louis-Jean), subdivision de Nancy.
Loup (Henri-Léon-Alexis), subdivision de Versailles.
Moreau (Emile-Jean-Marie), subdivision de Lyon.
Camus (André-Louis-Alfred), subdivision de Paris.
Vidy (René-Marie-Julien), subdivision d'Amiens.
Lannes de Montebello (Christian-Guy-Marie-Maurice), subdivision de Paris.
Jouve (Jean), subdivision de Nantes.
Carbillet (Julien-Gabriel), subdivision de Besançon.
Czak (Mieczislas-Théophile), subdivision de Lille.
Robein (Paul-Antoine), subdivision de Metz.
Janssen (Louis-Maurice), subdivision de Versailles.
Tournat (Louis-Alphonse), subdivision de Poitiers.
Madrelle (Roger-Georges-Marcel), subdivision de Paris.
Voisin (René-Célestin-Joseph), subdivision de Besançon.
Pretet (Henri-Claudius), subdivision de Dijon.
Thibaud (Yves-Marie-Augustin), subdivision de Nantes.
Gorlais (Albert), subdivision de Rennes.
Bourret (Albert-Paul-Joseph), subdivision de Versailles.
d'Orgeval-Dubouchet (Bernard-Marie-Jules), division d'Alger.
Grosdemouge (Jean-Paul-Eusèbe), subdivision de Chartres.
Brugnerolles (Paul), subdivision de Metz.
Baranger (Jean-Albert), subdivision de Metz.
Meheux (Pierre-Corentin-Albert), subdivision de Paris.
Henrion (Robert-Alfred-Désiré), subdivision de Paris.
Gidrol (Jean-Claude), subdivision de Lyon.
Perigault (Robert-Jean), subdivision de Paris.
Capcarrère (Jean), subdivision de Montpellier.
Meiers (Bruno-Claude), subdivision de Paris.
Foin (Claude), subdivision de Paris.
Salmon (Jean), état-major de la 9e région militaire.
Pillorget (Albert-René), subdivision d'Angoulême.
Six (André-Jean), subdivision de Lille.
Van Zandycke (Cyrille-José-Gaston), subdivision de Marseille.

MM. Meusburger (Edouard-Louis-Marcel), subdivision de Strasbourg.
Faure (Roger-Auguste-Henri), état-major de la 6e région militaire.
Lutran (Roger-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Pichotin (Georges-Henri-Félicien), subdivision de Toulouse.
Beauchamp (André-Amédée-Hippolyte), subdivision de Marseille.
Pollet (Marcel-Emile), subdivision de Lille.
Dupriez (René-Joseph-Lucien), subdivision de Lille.
Cadet (Yves-René-Henri), subdivision de Dijon.
Hebert (Adrien-Eugène-Amédée-Paul-Joseph), subdivision de Limoges.
Periehard (Maurice-Roger), subdivision de Versailles.
Lemesle (Jacques-Léon), état-major de la 1re région militaire.
Hamon (Emile), subdivision de Versailles.
Ganier (Jacques-Hippolyte), subdivision de Paris.
Barlier (Robert-Oswald), subdivision de Tunis.
Laubenheumer (Yves-Henri), subdivision de Bordeaux.
Airvault (Roger-Ernest), subdivision de Lille.
Veron (Jean-Etienne), subdivision de Lille.
Nousbaum (François-Léon), subdivision de Chambéry.
Rocquet (Lucien-Janvier), subdivision de Nancy.
Heddle (Georges-Marie-François), subdivision de Paris.
Bayle (Paul-Gabriel-René), subdivision de Bordeaux.
Muller (Paul-Edmond-Rodolphe), subdivision de Strasbourg.
de Retz de Servies (Bernard-Guy-Gaston), subdivision de Versailles.
Vidal (Germain-Elie), subdivision de Lille.
Ciesiarczyk (Francis), subdivision de Paris.
Arnaud (Marie-Joseph-Maurice), subdivision de Marseille.
Tremollières (Robert-Jean), subdivision de Paris.
Noel (Paul-Pierre-Marie), subdivision de Paris.
Sugier (Paul-Pierre), subdivision de Montpellier.
Berhnelm (Ezio-Alfred), subdivision de Paris.
Dejardin-Verkinder (Jacques-Gérard), Maroc.
Vie (Paul-Joseph), subdivision de Toulouse.
Coquet (Pierre-Marie-Robert), subdivision de Lille.
Thiard (Henri-Fernand-Emile), subdivision de Dijon.
Bonafous (Maurice-Justin), subdivision de Pau.
Thevenet (Jean-Henri), subdivision de Nevers.
Kuhn (André-Marie-Paul), subdivision de Metz.
Brunel (Robert-Justin-Marie), subdivision de Versailles.
Veillet (André-Aristide-Jules), subdivision de Nancy.
Meyer (Gabriel), Allemagne.
Lemaire (Marcel-Louis-Arnould-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Morin (Henri-Louis-Marie-Joseph-Auguste), subdivision de Poitiers.
Bec (René-Denis-Jean-Célestin), état-major de la 5e région militaire.
Vidal (Maurice-Jean-André-Joseph), subdivision de Toulouse.
Tessier (Emile), subdivision de Rouen.
Lafont (Roger-Louis), subdivision de Paris.
Robin (Jean), état-major de la 6e région militaire.
Bouche (Maurice-Jean-Hippolyte), subdivision de Paris.
Saulet (Pierre-Paulin-Henri), subdivision de Paris.
Orsal (Jean-Elie-Justin), subdivision de Versailles.
Dupuy (André-Etienne-Marie), subdivision de Montpellier.
Renouard (Paul-Fernand), subdivision de Paris.
Boutault (Robert), subdivision de Paris.
Ardilouze (Raymond-François), division d'Oran.
Paraire (Marcel-Henri), subdivision de Versailles.
Douard (Norbert-Ernest-Charles), subdivision de Strasbourg.
Silvestre (Auguste-Jean-Joseph), subdivision de Nice.
Lesongeur (Jean-Emile-François-Henri), subdivision de Rennes.
Creusot (Robert-Augustin), subdivision de Nancy.
Balas (Georges-Marie-Yvon), subdivision de Nancy.
Tolmer (Jean), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Plazenet (Marcel-Henri), subdivision de Versailles.
Cavignac (Jean-Jérôme-Marcel), subdivision de Nancy.
Siliani (Aimé-Antoine), subdivision de Marseille.
Servan (Léon-Antoine-Marie-Robert), subdivision de Lyon.
Colet (André-Marius-Pierre), subdivision de Lille.
de Schnakenbourg (Oleg), subdivision de Grenoble.
Ray (Louis-Jules), subdivision de Saint-Etienne.
Gillet (Pol-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bouxin (Pierre-Edmond-Edouard), subdivision de Paris.
Delvalle (Georges-Victor-Henri), subdivision de Lille.
Boulant (Pierre-Victor), subdivision de Lyon.
Lenz (Pierre-Alexandre), Maroc.
Armand - Delille (Lionel - Hubert - François), subdivision de Chartres.
Gollety (Georges-Léon-Joseph), subdivision de Chambéry.
Desenfant (Marcel-Jean), subdivision de Nantes.
Schuers (Alphonse-Gaston-Marie-Joseph), subdivision de Lille.

MM. Kiry (Fernand-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Hospitel (Jean), subdivision de Besançon.
Château (Antoine-Etienne), subdivision de Lyon.
Loury (Jean-René-Ernest), subdivision de Marseille.
de Trogoff de Boisguezennec (Patrick-Yves-Marie), subdivision de Rennes.
Delvallet (Pierre-Georges-Gustave), subdivision de Paris.
Soulisse (André-Jean-Marie), subdivision de Poitiers.
Garillon (André-Nicolas-Paul), état-major de la 6e région militaire.
Wilhelem (Michel-Paul-Marcel-René), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Pamart (François-Jules), subdivision de Lille.
Dury (Robert-Charles), subdivision de Laon.
Viatte (Charles-Alphonse), subdivision de Versailles.
Bardin (Pierre-Jean), subdivision de Lille.
Sauvalle (Xavier-Paul), subdivision de Paris.
Ducis (Pierre-Emile-Jacques), subdivision de Nice.
Isselin (Albert-Didier-Pierre-Bonaventure), subdivision de Grenoble.
Lutz (René-Edouard), subdivision de Nancy.
Matt (Robert-Jean-Frédéric), subdivision de Strasbourg.
Jaumouille (Joseph-Louis-Marie), subdivision de Nantes.
Vimon (Maurice-Pierre-Edmond), subdivision de Paris.
Rollet (Paul-Jean), subdivision de Strasbourg.
Langlois de Rubercy (Marie-Joseph-Jean-Guy), division d'Alger.
Boille (Pierre-Marcel-Marie), subdivision de Tours.
Stahl (Jean-Jacques-Emile-Jules), état-major de la 6e région militaire.
Domb (Simon-Laib), subdivision de Paris.
Schnell (Bernard-Jean), division d'Alger.
Ledermann (Sully-Charles-Marcel), subdivision de Paris.
Zaepffel (Raymond-Antoine-Eugène), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Guerville (Marcel-Ernest-Victor), subdivision de Paris.
Ory (Lucien-Joseph), subdivision de Besançon.
Mati (Arthur-Isidore), état-major de la 1re région militaire.
Lardenois (Jean-Adrien), subdivision de Versailles.
Rieckert (Charles-André), subdivision de Lyon.
Gaillochet (Jean-René-Henry), subdivision de Paris.
Cesbron (Paul-Fabien-Marie-Jean), subdivision de Nantes.
Odier (Lionel-Edmond), Maroc.
Charvet (Gérard-Jean-Marie), subdivision de Rouen.
Desmas (Pierre-Emmanuel-Marc), subdivision de Marseille.
Henninot (Jean-Baptiste-Louis-Hubert), subdivision de Lille.
Vassort (Lucien-Armand-Henri-Edmond), subdivision d'Orléans.
Dizier (André-Louis), état-major de la 1re région militaire.
Tellier (Jean-Jules-Paul), subdivision de Paris.
Delioue (Maxime-Frédéric-Adolphe), subdivision de Lille.
Aron (Gilbert-Philippe), subdivision de Paris.
Marecaux (Paul-Eugène-Emile), subdivision de Marseille.
Cardon (Rolland-Louis-Joseph), subdivision d'Arras.
Gelade (André), subdivision de Poitiers.
France-Lanord (Jean), subdivision de Nancy.
Flinois (Paul-Camille-Désiré), subdivision de Lille.
Louis (Paul-Léon-Joseph), subdivision du Mans.
Naymę (Alphonse), subdivision de Toulouse.
Besançon (Robert-Charles), subdivision de Pau.
Masse (Jean-Louis), subdivision de Toulouse.
Dechamps (Léonard-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Hiernaux (Jean-Alfred-Emile), subdivision de Laon.
Picavet (Pierre-Emile-Joseph), subdivision de Lille.
Laflanche (Pierre-Ernest-Léon), subdivision de Nantes.
Soubrier (Louis - Pierre - Clément), subdivision de Clermont-Ferrand.
Lemaire (Jean-Paul), subdivision de Strasbourg.
Despiau (Jean-Louis-André), subdivision de Caen.
Geistodt - Kiener (Daniel-Gilbert-Frédéric), état-major de la 6e région militaire.
Marty (André-Marceau-Joseph), état-major de la 5e région militaire.
Wulles (François-Gaston-Joseph), subdivision d'Arras.
Mireux (Raymond-Edmond-Jean), état-major de la 1re région militaire.
Buisset (Francis-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Biasini (Pierre-Sauveur-Henri), subdivision de Corse.
Marois (Louis-Fernand-Maurice), subdivision de Pau.
Korn (Jean-Henry), subdivision de Strasbourg.
Dacosse (Joseph-Ghislain), subdivision de Lille.
Vallet (Marius-Paul), subdivision de Nevers.
Gach (René-Jules), subdivision de Rouen.
Claude (Pierre), division d'Alger.
Picoux (Paul), subdivision de Lille.
Seassau (Georges), état-major de la 5e région militaire.

MM. Staehle (Gaston-Eugène), subdivision de Besançon.
Berard (André-Louis-Lucien), subdivision de Paris.
de Carrière de Montvert (Jean-Raoul-André-Front), Maroc.
Pourrère (Pierre-Maurice), subdivision de Bordeaux.
Trou (Georges-Augustin), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Costecalde (Jean-Irénée-François-Louis-Marie), subdivision d'Albi.
Boucher (Paul-Maxime-Robert), subdivision de Lille.
Julien (André-Marc-Emile), subdivision de Strasbourg.
Fantobo (André-Albert-Jules), subdivision de Chartres.
Pivant (Georges), subdivision de Paris.
de Cordon (Joseph-Marie-Adolphe), subdivision de Limoges.
Martin (Christian-Jules-Elie), subdivision de Paris.
Latteux (Christian-Marie-Joseph-Antoine), subdivision d'Arras.
Jochum (Jean-Pierre), subdivision de Metz.
Allain (Roland-Lucien-Louis), Maroc.
Petiot (Emile), subdivision de Lille.
Moiroud (René-Henri-Jean), subdivision de Tunis.
Smette (Louis-Raymond-Jean), subdivision de Lille.
Tiberghien (Alexis-Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Prevost (Jacques-Marie-Henry), subdivision de Paris.
Pauvros (Albert-Eugène), subdivision de Lille.
Dolle (Pierre-Alfred-Louis), subdivision d'Arras.
Colas (Gérard-Marie-René), subdivision d'Angoulême.
Antoine (Jean-Marie-Léon), subdivision de Lens.
Vimont (Georges-Emile-Edmond-Michel), subdivision de Paris.
Turle (René-Omer-Victor), subdivision d'Amiens.
Guicheney (Robert-Jean), subdivision de Bordeaux.
Galli (Emile-Marius-César), division d'Oran.
Deon (Jean-Léon-Philippe), subdivision de Paris.
Roussel (André-Alfred-Ernest), état-major de la division d'Oran.
Dullieux (Charles-Raymond-Albert), division d'Alger.
Hardelay (Michel-Louis-André), subdivision de Caen.
du Roizel-Marlier (Jacques-Auguste-François-Sainte Marie), subdivision de Laon.
Savary (Roger), subdivision de Paris.
Chiche (Benjamin-André-Edward), division d'Alger.
Bertrand (Henry-Alfred), subdivision de Sousse.
Jollois (Jean-Marie-René), subdivision de Paris.
Beauge (Roger-Guy), subdivision de Paris.
Messie (Henri-René-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Vandel (Jacques-Georges), subdivision de Paris.
Chevallier (Jean-Léon-Marie-Alexandre), Maroc.
Dussossoy (Pierre-Amédée-Joseph), subdivision d'Angoulême.
Marfaing (Paul-Robert-Jean), subdivision de Paris.
Jaupart (Edouard-Henri-Antoine), subdivision de Metz.
Gautier (Edmond-Ferdinand), subdivision de Paris.
Lermon (Fernand), division de Constantine.
Gérard (Claude), division d'Alger.
Labrosse (Jean-Emile-Victor), subdivision de Paris.
Fade (Jean-Pierre), état-major de la 8e région militaire.
Douard (Jean-Marcel-Alfred), Maroc.
Beltran (Jacques-François-Marcel), division d'Oran.
Buzenet (Hubert), Maroc.
Muller (André-Arnold-Antoine), division d'Oran.
Boutet (Jean-Raymond-Henri), division de Constantine.
Barnay (André), subdivision de Nevers.
Bardet (Jean-Claude-Urbain-Robert), subdivision de Paris.
Goudchaux (Henri-Félix-Victor-Michel), subdivision de Paris.
Faul (Gérard-Marie-James), subdivision de Paris.
Portner (Paul-Lucien), division d'Oran.
Doublet (Raymond-Albert), division d'Alger.
Meneroud (Raoul-Gaston-François), division de Constantine.
Homolle (Jean-Pierre-François), division d'Alger.
Pardigon (Pierre-Henri-Dominique), Maroc.
Guillaume (Jacques-Claude), Maroc.
Moreau (Charles-Paul), division d'Alger.
Campan (Albert-Joseph), Maroc.
Bineau (André-Robert), subdivision de Lyon.
Vie Le Sage (Yves-Edmond-Eugène), division d'Oran.
Vanpeene (René-Jean-Joseph), Maroc.
Barbaron (Marc), subdivision de Versailles.
Lancrenon (Michel-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Voirin (Henry), division d'Alger.
Perrin (Raymond-Paul-François), division de Constantine.
Schorestene (Jean), subdivision de Paris.
Commère (Guy-Arnaud-Jules), division de Constantine.
Pecquerieaux (Jean-Paul-Vital), Maroc.
Schoeps (Roger-François), division d'Oran.
Teilhol (Jean), Maroc.
Ningre (Emile-Maurice), Maroc.
Fontanet (Pierre-Ernest-Marie), subdivision de Chambéry.
Noël (Jules-Jean), subdivision de Metz.
Bloch (Henri-Thierri-Jean), subdivision de Paris.

Train.

MM. Le Cacheur (Pierre-René-Auguste), subdivision de Nevers.
Couturier (Jean-Joseph-Gustave-Albert), subdivision de Marseille.
Gadais (Henri), subdivision de Montauban.
Perrin (André-Marie-Victor), subdivision de Paris.
Goze (Edmond-Abel-Alfred), subdivision de Paris.
Lambelin (Charles-Léon-Philippe-Joseph), subdivision de Lille.
Mandier (Pierre-Lucien-Ferdinand-Jean), subdivision de Saint-Etienne.
Viala (Edmond-Jacques-Benjamin), subdivision de Bordeaux.
Lafarge (Pierre-François-Marie), subdivision de Paris.
Mercier (André-Georges), subdivision de Paris.
Dreyfuss (Maurice-Georges), état-major de la 2e région militaire.
Heitz (Paul-Joseph-Lucien), subdivision de Nevers.
Baudoin (André-Marius), subdivision de Nevers.
Mengus (René-Eugène), subdivision de Strasbourg.
Meoi (Charles-René-Marcel), subdivision de Paris.
Mabille (Jacques-Gaston), subdivision de Paris.
Aubert (René), subdivision de Paris.
Barada (François-Julien-René), subdivision de Pau.
Garnier (Jacques), subdivision de Marseille.
Richard (Jean-Léopold), subdivision de Versailles.
Millot (André-Marie-Auguste-Adelin), subdivision de Besançon.
Dunand (Roger-Gabriel), subdivision de Paris.
Remond (Marcel-André-Lucien), subdivision de Paris.
Darblan (André-Alfred-Emile), subdivision de Tours.
Cettier (Alain-Joseph), subdivision de Paris.
Bardoux (Carl-Hugues-Edmond), subdivision de Chartres.
Bouche (René-Charles), subdivision de Paris.
Bourgeois (Charles-Jean-Léopold), subdivision de Strasbourg.
Lemaître (Robert-Valentin-Paul), subdivision de Versailles.
Loeffler (Jean), subdivision de Nancy.
Gillet (Marcel-Joseph-Marie), subdivision de Vannes.
Phemoland (Alexis-Louis), subdivision de Poitiers.
Gourlat (Pierre-Benoît), subdivision de Chambéry.
Domer (Gustave-Alexis-Marcel), subdivision de Versailles.
Maraux (André-Emile-Eugène), subdivision de Paris.
Pradalier (Robert), subdivision de Bordeaux.
Lapresle (Robert-Gaston-Henri), subdivision d'Angoulême.
Bodinier (Fernand-Louis), subdivision de Paris.
Dutruy (André-Léon), subdivision de Paris.
Fourre (Michel-Joseph-Amédée), subdivision de Paris.
Dellamonica (Rodolphe-Charles), subdivision de Versailles.
Magne (Roger-Gaston-Fernand), subdivision de Paris.
Braems (Louis-Alphonse-Clovis), subdivision de Lille.
Boutin (Paul-Pierre), subdivision de Tunis.
Le Honerou (Georges-Jean), subdivision de Rouen.
Decousser (Adrien-Eugène-Benjamin-Constantin), subdivision d'Arras.
Gille (Jean-Victor), subdivision de Nancy.
Roger-Machart (Paul-Marie-André), subdivision de Versailles.
Preslier (Louis-Alexandre-Armand), subdivision de Dijon.
Leroy (Roger-Paul-François), subdivision de Versailles.
Bonin (Auguste-Arthur-Paul), subdivision de Lyon.
Delalande (Maurice-Edouard-René), subdivision de Paris.
Gayraud (Roger), subdivision de Tunis.
Favart (Henri-André), subdivision de Besançon.
Canet (Charles-Maurice-Marie), Autriche.
Lenglet (Adolphe-Gustave), subdivision de Lille.
Valat (Emile-Jean), subdivision de Paris.
Girardot (Louis-Jules), subdivision de Laon.
Bonnet (René-Marie-Maurice), subdivision de Paris.
Robine (Marcel-Louis-Pierre), subdivision de Versailles.
Guigon (Philibert), subdivision de Besançon.
Antheaume (Jacques-Alfred-Olivier), subdivision de Versailles.
Wante (Daniel-Robert), subdivision de Bordeaux.
Ruffin (Jean-Louis-Armand), subdivision de Paris.
Puges (Maurice-Pierre-Hugues), subdivision de Bordeaux.
Yung-Hing (Eugène-Louis), subdivision de Paris.
Villepigue (André), subdivision de Bordeaux.
Girardeau (Marcel-Louis-Philibert), subdivision de Toulouse.
Rodriguez (Ephrem-Alfredo-Juan), subdivision de Grenoble.
Thibaut (René), subdivision de Dijon.
Merigot (Roger-Pierre-François), division d'Alger.
Quillart (Paul-Henri-Alfred), subdivision d'Amiens.
Charoy (André-Marie-Edmond), subdivision de Paris.
Brignon (Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Adam (Isidore-Joseph-Jean), subdivision de Rennes.
Boiry (Roger-Paul), subdivision de Paris.
Loisel (Maurice-Auguste-Louis), subdivision de Paris.
Le Teno (Ferdinand-Alexis-Marie-Jean), subdivision de Rennes.
Haas (Pierre-Charles), subdivision de Strasbourg.
Ronssin (Jean), subdivision de Limoges.
Bartherotte (Louis-René-Gabriel), subdivision de Bordeaux.
Loupie (Paul-Louis-François), subdivision de Lille.

MM. Cros (Raymond-Victor-Max), subdivision d'Albi.
Freneix (Jean-Maurice), subdivision de Bordeaux.
Laffargue (Claude-Adrien-Charles), subdivision de Paris.
Arnavon (Louis-Charles-Léon), subdivision de Montpellier.
Hommen (Louis-Paul-Henri), subdivision de Paris.
Litardi (Léopold-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Pillain (Joseph-Jean-François-Gérard), subdivision de Lille.
Honoré (Michel-Diomède-André), subdivision d'Arras.
Moriet (Pierre-Joseph-Augustin), subdivision de Besançon.
Alary (Georges-Paul-Marius), subdivision de Toulouse.
Cotteret (Marc), subdivision de Versailles.
Trolley de Prevaux (Michel-Marie-Philippe), subdivision de Bordeaux.
Moulbon d'Arbaumont (Claude-Marie-Joseph), subdivision de Dijon.
Belzacq (Henri-Paul-Alexandre), subdivision de Paris.
Delcroix (Max-Henry-Germain), subdivision de Paris.
Vaulard (Louis-Frédéric-Jack), subdivision de Paris.
Fuseau (Hubert-Victor), subdivision de Paris.
Lassarat (Raymond-Edouard), subdivision de Paris.
Herren (Marcel-Charles), subdivision de Paris.
Greffier (Charles-Paul), subdivision de Paris.
Rollet (Paul-Marie-Désiré-Georges), subdivision de Paris.
Pfleger (Pierre-Emile-François), subdivision de Tours.
Vigier-Lafosse (Roger-Maurice-Eugène), subdivision de Limoges.
Kieffer (Michel-Albert), subdivision de Paris.
Rodriguez (François), division d'Alger.
Remy (Maurice-Charles-François), subdivision de Nantes.
Poret (Félix-Gaston), subdivision du Mans.
de Besombes (Joseph-Henri-Marie-Louis), subdivision de Paris.
Patry (André-Albert-Emile), subdivision de Nice.
Grand (René-Victor), division d'Alger.
Legrand (Guy-Georges), subdivision d'Amiens.
Vignes (Léon-Marie-Robert-Jean-Jacques), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Couturier (Jean-Marius-André), division d'Alger.
Charpy (Paul-Fernand-Raoul), subdivision de Lille.
Lecointe (Michel), subdivision de Laon.
Picart (Henri-Adolphe), subdivision d'Arras.
Ottavy (Paul-François), subdivision de Paris.
Braun (Jean-Othon), subdivision de Strasbourg.
Hugot (Maurice-Georges), subdivision de Toulouse.
d'Hallewin (Alfred-Amand-Adolphe-Gérard-Joseph), subdivision de Lille.
Jaffe (Zakhar-Iezekiil), subdivision de Metz.
Godebarge (Pierre-Léon-Eloi), subdivision de Chambéry.
Meuley (Robert-Henri), subdivision de Paris.
Gavoille (Pierre-François-Ignace), subdivision de Metz.
Vachier (Jacques-Pierre-Louis-Charles), subdivision de Paris.
Viaud (Adolphe-Maurice-Roger), subdivision de Rouen.
Gaspard (Gilbert-Marcel), subdivision de Dijon.
Girard (André-Jules-Jean-Pierre), subdivision de Versailles.
De Saintignon (Jehan-Adrien-Alexandre), subdivision de Paris
Yann (François-Marie), subdivision de Tours.
Baudry (Auguste-Louis-Ferdinand), subdivision de Nantes.
Desvaux (Jean-Alexis-Pierre), subdivision de Paris.
Debernard (Jean-Louis), subdivision de Limoges.
Clerice (Fernand-Charles-Henri), subdivision de Versailles.
Aubert (Jean-Lucien), subdivision de Marseille.
Cazenave (Jean-Laurent-Pierre), division de Constantine.
Weil (Charley-Pierre), subdivision de Paris.
Reynier (Jean-Henry-Fernand), Train-Maroc.
Maitrehanche (Jean-Edmond), subdivision de Nancy.
Leitmann (Raymond), subdivision de Paris.
Marin (Roger-Justin), subdivision d'Albi.
Nourrisson (Lucien-Paul-Théophile), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Auvigne (Jean-Joseph-Antoine-Gustave), subdivision de Paris.
Fontaine (André-Jules-Nicolas), division d'Alger.
Candela (Alfred-François), division d'Oran.
Mace (Charles-Jules-Xavier-Joseph), division d'Oran.
Brotons (Maurice-Antoine), division d'Oran.
Brie (Georges-Robert), subdivision de Versailles.
Gagnaire (René-Etienne), division d'Alger.
Theron (Roger-François), division d'Alger.
Loubeyre (Charles-François-Hilaire), division d'Alger.
Poli (Félix-Jean-Pascal), train-Maroc.
Heudebourg (Marcel-Camille), subdivision de Paris.
Rambaud (Joseph-Marie-Gabriel), train-Maroc.
Tobo (Albert-François-Fortune-Benoit), subdivision d'Arras.
Levy (Claude-Emile), subdivision de Paris.
Dreyfus (André-Marcel), subdivision de Versailles.
Vaquier (Gabriel-Jules-Jacques), train-Maroc.
Renard (Pierre-Emile-Auguste), subdivision de Paris.
Doin (Jacques-Jean-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Journau (Jean-Abraham-Louis), division d'Oran.
Duval (Charles-Gustave-Désiré), subdivision de Strasbourg.

Génie.

a) Arme

MM. Brugnon (Roger-Fernand), subdivision de Versailles.
Lanoue (Charles-Abel), subdivision d'Angoulême.
Betrancourt (Jean-Nicolas-Marie), subdivision de Rouen.
Mathieu (Jean-Albert-Robert), subdivision de Tunis.
Montuclard (Joseph-Marie), subdivision d'Arras.
Demouy (André-Louis-Albert), subdivision d'Amiens.
Tissier (André-Georges-Louis), subdivision de Paris.
Meunier (Georges-Jean-Catherin), subdivision de Tunis.
du Faget de Casteljau (René-Georges-Gabriel), subdivision de Rouen.
Raynaud (René-Julien-François), subdivision d'Orléans.
Mirassou (Georges-Victor-Pons), subdivision de Saint-Etienne.
Vibert (Richard-Claude), subdivision de Pau.
Baudy (Robert-Maurice), subdivision de Versailles.
Galliot (Louis-Léon), subdivision d'Arras.
Bachelier (Roger-Jules), subdivision de Tours.
Gaillard (Jean-Marie-Henri), subdivision de Nice.
Charrier (Pierre-Célestin), subdivision de Poitiers.
Marfaing (Félicien-Marius-Baptistin), état-major 9e région militaire.
Frrard (Michel-Valentin), subdivision de Lille.
Herzog (André-Albert), subdivision de Versailles.
Blachere (Gérard-Pierre-Henri), subdivision de Tunis.
Barbet (Albert-Denis-Lucien), subdivision de Dijon.
Bosquet (Eugène-Charles), subdivision de Chambéry.
Valentin (André-Edvar), subdivision de Perpignan.
Ramonet (Jacques-Guy), subdivision de Paris.
Authier (Clément-Pierre-Germain), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Battut (Jean-Frédéric), subdivision d'Arras.
Cottet (Robert-Léonce-Marcel), subdivision de Versailles.
Le Petit (Louis-Alain-Marie), subdivision de Strasbourg.
Barbier (Yves-René), subdivision de Pau.
Cazal (André-Victor-Hippolyte), subdivision de Metz.
Maisons (Jacques), Extrême-Orient.
David (Jean-Joseph), division de Constantine.
Collot (Gabriel-Joseph-Armand), subdivision de Versailles.
Morley (René-Alfred-Walter), subdivision de Paris.
Caridroit (Georges), subdivision d'Arras.
Lejeune (Etienne-Charles-Robert), subdivision de Caen.
Pfaff (Michel-Marcel-Charles), subdivision de Bordeaux.
Saint-Requier (Edouard-Henri), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Carlin (André-Joseph), subdivision de Versailles.
Petitet (Gilbert), subdivision de Versailles.
Laurichesse (Raymond-Eugène), subdivision de Metz.
Moulin (Pierre-Louis-Emile), Antilles-Guyane.
Lelong (René-Alphonse), subdivision de Versailles.
Watin (Jean-Bénito-Saingeorges), Afrique occidentale française
Vandange (Robert-Georges), subdivision de Versailles.
Devigne (Jean), subdivision de Caen.
Riedel (Cyrille-Etienne), subdivision de Versailles.
Galloy (Jean-Marie-Joseph), subdivision de Metz.
Jan (Maurice), division de Constantine.
Triplet (René-Charles-Albert), subdivision de Lille.
Lux (Pierre-Charles-Jean), état-major 5e région militaire.
Racine (Henri-Jean-Marie-Eugène), subdivision de Tunis.
Vallee (Pierre-Georges-Mary), subdivision de Versailles.
Demouy (Olivier-Jules-Albert), subdivision de Versailles.
Dewynter (Jean-Noël), subdivision de Versailles.
Picard (Alfred-Jean-Henri), subdivision d'Angoulême.
Flaugère (Paul-Yves), subdivision de Montpellier.
Lebesgue (Ernest-Louis), subdivision de Paris.
Delacencellerie (Oscar-Victor), subdivision de Lille.
Rogues (Jacques-Auguste-Charles), subdivision de Nantes.
Colliot (Jean-Victor-Henri), subdivision de Nancy.
Chaintreuil (André-Florimond-Gabriel), subdivision de Nancy.
Bailly (Pierre-Ferdinand-Eugène), subdivision du Mans.
Heriard-Dubreuil (Joseph-Marie-Jacques), subdivision d'Angoulême.
Borgoltz (André-Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Bourgeois (André-Marie-Louis-Pierre), division d'Alger.
Letort (Pierre-Eugène-Marie), subdivision de Rennes.
Vanneuville (Robert-Charles-Alfred), subdivision de Lyon.
Cadet (Pierre-Yves-Georges), Extrême-Orient.
Thery (Paul-Georges-Emile), subdivision de Tunis.
Jamet (André-Claude-Philippe), subdivision de Limoges
Bougis (Francis-Yves), subdivision de Paris.
Mercier (Jean-François), subdivision de Besançon.
Gasquiel (Roger-Paul), subdivision de Montpellier.
Boudet (Léon), subdivision de Limoges.
Charles (Roger-Louis), subdivision de Limoges.

MM. Lapeyre (Léon-Raymond-Jean), subdivision de Caen.
Mullor (Armand-Gabriel-Louis), division d'Oran.
Maëhel (Georges), subdivision de Strasbourg.
Couderc (Samuel-Francis-Pierre), subdivision de Paris.
Ibar (André-Joseph), subdivision d'Amiens.
Bourgeois (Pierre-Adrien-Jean-Roger), état-major de la 1re région militaire.
Commenge (Gaston), subdivision de Toulouse.
Florestan (Robert-Bernard-Isidore), état-major de la 1re région militaire.
Vende (Yves-Ferdinand), subdivision de Paris.
Senegats (Georges-Louis-Pierre), génie Maroc.
Roy (André-Félix), division d'Alger.
Medinger (Georges-Justin-Omer), division d'Alger.
Schweigert (Marcel-Adrien), zône d'occupation Sud.
Paget (Louis-Marie-Eugène), subdivision de Chambéry.
Marchand (Henri), génie Maroc.
Aguillon (Guy-Alphonse), génie Maroc.
Hofmann (Georges-André), division d'Alger.
Charpentier (Jean-Marie-Victor), subdivision de Perpignan.
Caplain (Jacques-Marcel-René), subdivision de Paris.
Lorenzo (Clément-Antoine), division d'Oran.
Freyd (Roger-Charles), subdivision de Paris.
Devoisin-Lagarde (Jacques-Henri-Gaston), subdivision de Versailles.
Croise (Roland-René), division d'Alger.
Roy (Antoine-Marcel), division d'Alger.
Chesneau (Jean-Pierre-Paul-Marie), génie Maroc.
Rouch (Jean-Pierre-Clément), subdivision de Paris.
Terrasse (Marcel-Paul), génie Maroc.

b) Service des matériels

MM. Bergier (Albert-Séraphin), subdivision de Paris.
Richon (Auguste-Léopold), subdivision de Paris.
Gairin (Isidore-Henri), subdivision de Poitiers.

c) Service des batiments

MM. Candelon (Maurice-Victor), subdivision de Pau
Debant (Lucien-Louis-Edmyre), subdivision du Mans.
Costaseque (Saturnin-Jean-Jules), subdivision de Paris.
Marc (Marcel-Albert), subdivision de Paris.
Bouget-Vignot (Louis-Germain), division d'Oran.
Cosson (René-Camille-Henri), subdivision de Nantes.

Transmissions.

a) Arme

MM. Dessant (Marcel-Auguste-Alfred), subdivision de Paris.
Mauny (Pierre-Ernest-Louis), subdivision de Versailles.
Fremaux (Henri-Gérard), état-major de la 5e région militaire.
Mousset (Jacques-Marie), subdivision de Paris.
Besserve (Alfred-Antoine), division d'Alger.
Ducaille (Georges-Edmond), état-major de la 7e région militaire.
Angoulvant (Gabriel-Max), état-major de la 1re région militaire.
Devez (Guy-Jean-Robert), état-major de la 1re région militaire.
Cazenave (Louis-André), subdivision d'Amiens.
Gaillard (Jean-Baptiste-Louis), subdivision de Paris.
Myassard (Aimé-Michel), subdivision de Paris.
Jodin (Albert-Alexandre-Louis-Henri), subdivision de Paris.
Costes (André-François-Antoine), subdivision de Rennes.
Petry (Jean-Paul-Emile), subdivision de Versailles.
Colbeau Justin (Henri-René), état-major de la 1re région militaire.
Foulon (Gaston-Léon), subdivision de Paris.
Carrasco (Joseph-René-Alphonse), division d'Oran.
Desfonds (Henri-Louis-Régis), subdivision de Lyon.
Guyot (Robert-Fernand-Eric), subdivision de Paris.
Regnier (Gabriel-Claude-Marie), subdivision de Dijon.
de Lamberterie (Jean-Marie-Louis-Charles), état-major de la 3e région militaire.
Mazet (Yves-Jean), subdivision de Caen.
Muller (André-Emile-Charles-Léon), subdivision de Versailles).
Mialon (Louis-Augustin), état-major de la 7e région militaire.
Le Moal (Louis-Jean-Ernest), subdivision de Nantes.
Mahistre (Léopold-Xavier-Marcellin), subdivision de Marseille.
Vermont (Paul-Alexis), subdivision de Versailles.
Strebel (André), subdivision de Nancy.
Grosjean (Pierre-Henri-Anne-Marie), subdivision de Nancy.
Charlemagne (Pierre-Edouard-Nicolas), subdivision de Nancy.
Mathivet (Hippolyte-Pierre), subdivision de Paris.
Ducoulombier (René-Jules-Louis-Joseph), subdivision de Lille.
Lefebvre (Jean-Henri-Armand), subdivision de Lille.
Morelle (Raymond-Maurice), subdivision de Lille.
MM. Chauveau (Jacques-Achille-Victor), subdivision de Rouen.
Henry (Charles-Marie-Victor), subdivision de Lyon.
Chaussemier (Jean-Auguste), subdivision de Versailles.
Chamoreau (Claude-Jean-Maurice), subdivision de Nevers.
Bienvenu (Jean-Léon-Louis-Marie-Joseph), subdivision de Poitiers
Brun (Emile-Jean), subdivision de Versailles.
Bertrand (Pierre-Paul-Joseph), subdivision d'Angoulême.
Lagny (Jean-Maurice-Gustave-Paul), état-major de la 1re région militaire.
Georges (Pierre-Henri), subdivision de Paris.
Vergin (Edgar-Adolphe), subdivision de Laon.
Hirigoyen (Jean), subdivision de Paris.
Dourneau (Marcel), subdivision de Tours.
Cance (Fernand-Henri), subdivision de Grenoble
Baffie (Pierre-Marie-Joseph), état-major de la 4e région militaire.
Ritz (Jacques-Louis-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Veuriot (Maurice-Michel-Augustin), subdivision de Besançon.
Host (Charles-Victor), subdivision de Pau.
Lannes (Marius-Eugène), subdivision de Montauban.
Lamaze (Claude-Louis), subdivision de Nancy.
Parmentier (Georges-Pierre-Eugène-Jean), subdivision de Versailles.
Didot (Robert), subdivision de Metz.
Seigneur (Raymond-Eugène), subdivision de Versailles.
Bès (Léonce-Henri-Gabriel-Félix), subdivision de Tunis.
Gaugain (Emile-Paul-Maurice), subdivision de Paris.
Thiebault (André-Arthur-Alfred), subdivision de Lyon.
Lutz (Robert), subdivision de Strasbourg.
Cheuret (Fernand-Jean-Séraphin), subdivision de Gabès.
Houssel (Roger-Maurice), état-major de la 2e région militaire.
Weiss (Georges-Louis), subdivision de Versailles
Sicard (Henri), état-major de la 4e région militaire.
Drean (Raymond-Benoit), subdivision de Vannes.
Soula (Michel), subdivision de Toulouse.
Hamon (Robert-François), subdivision de Nancy.
Froehlich (Georges), subdivision de Nevers.
Peuvion (André-Léon-Emile), état-major de la 1re région militaire
Cardon (Cyprien-Louis-Henri-Emile), subdivision de Lille.
Bellenger (Paul Marie-Jean), subdivision de Nevers.
Heiser (Léon-Joseph-Charles), subdivision de Tunis.
Bonnal (Jean-Marie-Henri-Auguste), état-major de la 1re région militaire.
Reignoux (Jean-Yves-Jacques), état-major de la 3e région militaire.
Busson (Emile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Delbosc (Paul-Dominique-Léopold-Léon), division d'Alger.
Boulas (André-Gaston-Paul-Léon), division d'Alger.
Schneider (Edmond-Albert), division d'Alger.
Cavaye (Fernand-Antoine-Armand), division d'Alger.
Courbeil (Auguste-Victor-Marc), subdivision de Toulouse.
Morin (Fernand-Auguste-Jean), Maroc.
Maillard (Jean), Maroc.
Chautard (Jean-Michel-Marie-Prosper), subdivision de Tunis.
Bolle (Henri-Pierre), subdivision de Paris.
Loiseau (Pierre-Jacques), état-major de la 1re région militaire.
Beaufils (Maurice-René), subdivision de Paris.
Gevin (Jean-Pierre), division d'Alger.

b) Cadre des ingénieurs

M. Cook (Roger-Charles), 1re région militaire.

c) Adjoints du service du matériel

MM. Cansot (René-Guillaume), 3e région militaire.
Costa (Paul-René), 10e région militaire.
Daumas (Marin-Joseph), 9e région militaire.

Adjoints de chancellerie.

MM. Liagre (Paul-Gustave-Mathurin-Joseph), 2e région militaire.
Barbot (René-Pierre), 4e région militaire.
Martin (Jean), compagnie des services n° 1.
Combemorel (Henri-Marcel), 8e région militaire.
Grimm (Lucien-Joseph-Eugène), 6e région militaire.
Groleau (André-Gabriel), 4e région militaire.
Marty (Henri-Antoine), 1re région militaire.
Roland (Georges-Marie), Maroc.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

MM. Cabioch (Jean-Pierre-Marie), 3e région militaire.
Moralis (Gabriel-Isidore), 1re région militaire.
Boucher (René-Joseph), 3e région militaire.
Pruvot (Pierre-Marc-Yves-Marie), 9e région militaire.
Dunand (Jean-Marie), 1re région militaire.

MM. Carnet (Henri), 8e région militaire.
Michel (Fernand), 2e région militaire.
Michel (Jean-Marie-Henri), 7e région militaire.
Jougla (Guillaume), 8e région militaire.
Durand (Marcel-René), 4e région militaire.
Robidet (André-Edmond-Aulcet), 7e région militaire.
Vaultier (Marcel-Emile-Georges), 5e région militaire.
Delarue (Albert-Gaston-Gilbert-Joseph), 3e région militaire.
Bahuet (Louis), 7e région militaire.
Delord (André), 4e région militaire.

Affaires militaires musulmanes.

M. Colombe (Henri Louis-Eugène-Jean), état-major C. S. T. T.

Interprètes militaires.

MM. Heusch (Eric-Robert), état-major de la 6e région militaire.
Keese (André-Joseph-Dominique), état-major de la 6e région militaire.
Cerilly (Maurice-Augustin), 9e région militaire.
Metzger (Jules), état-major de la 6e région militaire.
Orth (Frédéric-Louis-Conrad), état-major de la 6e région militaire.
Galleron (Etienne-François-Louis-Honoré), état-major de la 6e région militaire.
Mautter (Gustave-Albert-Joseph), état-major de la 6e région militaire.
Ajac (Roger-Joseph-Marius), état-major de la 5e région militaire.
Mutzig (René-Georges), état-major de la 9e région militaire.
Frey (Lucien), état-major de la 1re région militaire.
Dedeyn (Jacques), troupes du Pacifique.
Watrin (Pierre-Jules-Auguste), état-major de la 9e région militaire.
Mercier de Saint-Croix (Guy-Ludovic-Philippe), division Constantine.
Evenou (Yvon-Camille Alain-Marie), division d'Alger.
Liaono (Paul), division d'Alger.
Malkov (Boris-Grégoriévitch), état-major du Maroc.
Ajmetti (Gaston-Victor), état-major du Maroc.
Bretin (Marc-Théophile-Claude), division d'Alger.
Foiz (Robert-Marie-François-Joseph), compagnie des services n° 1.
Taillardat (André-Antoine-Lucien-Oscar-Théophile), état-major de la 1re région militaire.
Jundt (Pierre), état-major de la 1re région militaire.
Drouilhet de Sigalas (Alexandre-Gabriel-Marie), état-major de la 1re région militaire.
Foissy (Roger-Albert-Arsène), état-major de la 1re région militaire.
Mula (Joseph), état-major du Maroc.
Buequet (Jean-Baptiste-Joseph-Marie-François), état-major de la 9e région militaire.
Chevalier (Georges-Jean-Louis), état-major du Maroc.

Matériel.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

a) CADRE DES INGÉNIEURS

MM. Allard (Martial), 8e région militaire.
Landre (Marcel-Emile), 1re région militaire.
Le Coadou (Gaston-Yves-Adolphe), 5e région militaire.
Montel Saint-Paul (Roger-Constant-André), 10e région militaire.
Cambefort (Louis-Charles), 5e région militaire.
Bertrand (Fernand-Paul-Louis), 1re région militaire.
Bigard (Louis-Adolphe-Jacques), 1re région militaire.
Cerceau (Gabriel-Emilien), 1re région militaire.
Faoquet (Louis-Armand), 1re région militaire.
Bernard (Jean-Auguste), 9e région militaire.
Fontaine (Jean-Marie-Victor), 2e région militaire.
Clere (Maurice-Joachim-François), 7e région militaire.
Milly (Henri), 5e région militaire.
Chalmin (Alfred-François), 4e région militaire.
Leroux (Jean-Honoré), 1re région militaire.
Gest (Pierre-Léon), 1re région militaire.
Boutonnet (Jean-Firmin), 1re région militaire.
Chanton (Louis-Robert), 1re région militaire.

b) CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM. Laprugne (Henri-Marie), 1re région militaire.
Blondel (Pierre-Frédéric), 2e région militaire.
Duval (Julien-Adolphe), 2e région militaire.
Lefort (Georges-Henri Albéry), 2e région militaire.
MM. Angelier (Louis-Joseph), 8e région militaire.
Mabire (Alexandre), 10e région militaire.
May (Félix), 10e région militaire.
Berthault (Léon-Jean), 7e région militaire.
Lapotre (Robert-Engène), 8e région militaire.
Pabois (Louis-Pierre-Frédéric), 1re région militaire.
Le Pezron (Louis-Hippolyte), 10e région militaire.

c) CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. Paradis (Robert-Gustave-Pierre), 1re région militaire.
Boulin (Pierre-Edouard-Norbert), 4e région militaire.
Parent (Robert-Adrien), 1re région militaire.
Bontron (Franciscque-Benoit), 8e région militaire.
Verrier (Jean-Marie), 8e région militaire.
Ronneau (Lucien-Hippolyte), 4e région militaire.
Thonnelier (Charles), 10e région militaire.
Safont (Georges-Aimé), 10e région militaire.
Merard (Paul), 8e région militaire.
Jouanneault (René-Alexis), 1re région militaire.
Caslant (Lucien-Edgard-Olivier), Maroc.
Picand (Roland-André), 3e région militaire.
Doyere (Paul-Charles), 1re région militaire.
Remon (Jean-Claude), 1re région militaire.
Laprevotte (Jean-Jacques), 7e région militaire.
Houze de L'Aulnoit (Gérard-Maurice-Paul), 2e région militaire
Maizieres (Edmé-Emile-Michel), Tunisie.
Langlois (Hector-Victor-Emile), Maroc.
Lubin (Maurice-André), 2e région militaire.
Coquard (Robert-Emile), 7e région militaire.
Rivault (Georges), 1re région militaire.
Bernheim (Jacques-Georges-René), 1re région militaire.
Beluet (Paul-Louis), 1re région militaire.
Seta (Joseph), Maroc.
Weil (Eugène-Alfred), 1re région militaire.
Hartmann (Alphonse-Bernard), Allemagne.
Fomholtz (Henri), 1re région militaire.
Lachaux (Pierre-Edouard), 5e région militaire.
Gomanne (André-Augustin-Alexandre), 2e région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire adjoint.

Les attachés de 1re classe:

MM. Lasseron (Lucien-Paul), 9e région militaire.
Lenoir (Pierre-Henri), 1re région militaire.
Renard (Marcel-Henri-Paul), 1re région militaire.
Cannier (Antoine-François-Marius), 8e région militaire.
Saigne (Léon), Madagascar.
Schlexer (Jean), 2e région militaire.
Dumarest (André-Paul-Louis), 1re région militaire.
Honoré (André-Albert-Louis-Joseph), 8e région militaire.
Houille (Victor-Charles-André), 6e région militaire.
Cons (Henri-Albert-Ferdinand), 4e région militaire.
Raclot (Robert-Louis), 10e région militaire.
Cambazard (Bernard-Eugène-Etienne), 3e région militaire.
Rebotier (Maurice-Auguste), 1re région militaire.
Bertin (Gervais-Julien-Daniel-Marie-Martin), 1re région militaire.
Blanc (André-Charles-Victor), 9e région militaire.
Cheval (Raymond-Maxime-Marius), 3e région militaire.
Massot (Pierre-Gabriel), Maroc.
Castels (Edmond-Julien-Marie), 9e région militaire.
Gueilhers (Didier-Lucien-Claude-Louis-Marie), 1re région militaire.
Henry (Jean-Louis), 1re région militaire.
Bronner (Jean-Georges-Eugène), 2e région militaire.
Geissmann (Raymond-David), 1re région militaire.
Baumgarten (Raymond-Maurice), 1re région militaire.
Deodati (Nicolas-Eucher-François-Joseph), 5e région militaire.
Riedberger (André-Eugène-Pierre), 1re région militaire.
Faiveley (France-André-Guy), 7e région militaire.
Falleur (Adrien-Désiré-Alcide), 2e région militaire.
Nicolas (André-Jean-Marie), 8e région militaire.
Desnues (Guy-Marie-Paul), 1re région militaire.
Darmailiacq (Jean-Léon), 3e région militaire.
Villat (Guy-Maurice-Henri), 1re région militaire.
Lebrand (Jean-Léopold), 1re région militaire.
Chorier (Jean-René), 2e région militaire.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants d'administration:

MM. Fanton (Jean-Louis), 8e région militaire.
Dezirat (Pierre-Eugène-Antonin-Léon), 1re région militaire.
Sainton (Max-Maurice), 6e région militaire.
Benoit (Edmond-Albert), 8e région militaire.

MM. Vincent (Roger-Joseph-Etienne), 8e région militaire.
Lespeau (Bernard-Abel), 4e région militaire.
Pages (Albert-Augustin), 5e région militaire.
Gallicher (Michel-André-Jacques), 1re région militaire.
Bloch (Edgar-Hirtz), 6e région militaire.
Ratie (André-Georges-Marcel), 1re région militaire.
Rochatain (Edmond-Louis-Marius), 8e région militaire.
Guillois (Jean-Constant-Marie-Augustin), 3e région militaire.
Levy (Maurice), 1re région militaire.
Valancogne (Paul-Joseph), 8e région militaire.
Lix (Robert), 6e région militaire.
Pommier (André-Michel-François), 1re région militaire.
Niel (Marc-Gédéon), 9e région militaire.
Barthelemy (Jean-Louis-René), 8e région militaire.
Labarthe (Jean), 4e région militaire.
Robitaille (André-Victor-Aimé), 2e région militaire.
Sauvinet (Jean), 9e région militaire.
Durand (Yves-Amédée-Victor), 3e région militaire.
Chantereau (Pierre-Lucien-Paul), 1re région militaire.
Ribierre (Lucien-Léon-Antonin), 4e région militaire.
Loizillon (Georges), 1re région militaire.
Millet (François-Jules-Léon), Maroc.
Ballet (Adrien), 1re région militaire.
Bertrand (Paul-Marius-Antoine), 9e région militaire.
Debruge (Jean-Joseph), 2e région militaire.
Krucker (André-Jules), 8e région militaire.
Demougin (Marie-Charles-Stanislas), 7e région militaire.
Truffy (Marcel-André), 1re région militaire.
Debelle (Louis-Léon), 6e région militaire.
Caillon (Paul-Henri-René), 5e région militaire.
Belier (Roger-Léon-Paul), 1re région militaire.
Legeai (Paul-Léon-François), 1re région militaire.
Jolimaître (Georges-Augustin), 5e région militaire.
Roussin (Jean), 6e région militaire.
Touvet (Michel Norbert), 7e région militaire.
Trussant (Pierre-Gérard), 4e région militaire.
Buretel de Chassey (Charles-Marie-Henri de), 9e région militaire.
Facaleata (Georges), 1re région militaire.
Bernard (Paul-Roger), 4e région militaire.
Kerlou (René-Jules), 1re région militaire.
Dussart (Jean-Paul), 1re région militaire.
Chatron (Max), 1re région militaire.
Pham-Huu-Tri (Jean-Baptiste), 2e région militaire.
Jaillet (René), 1re région militaire.
Champieux (Pierre-Henri-Paul), 6e région militaire.
Matalon (Daniel), 9e région militaire.
Domergue (Max), 5e région militaire.
Georges (Louis-Joseph), 4e région militaire.
Huguet (Robert-Henri-René), 2e région militaire.
Dazin (Clément-Noël-Marie-Joseph), 2e région militaire.
Ulmann (Jean), 8e région militaire.
Pignier-Pagnat (Paul-Victor), 1re région militaire.
Bleicher (Louis-Ernest-Camille), 3e région militaire.
Tessor (Raymond-Joseph-Marius), 9e région militaire.
Gaillot (Pierre-Albert), 1re région militaire.
Mercadier (Robert-Marie-Charles), 1re région militaire.

Recrutement.

MM. Jouzeau (Fernand), 10e région militaire.
Palangue (Marcel-Henri), 10e région militaire.

Direction des études et fabrications d'armement.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe des fabrications d'armement.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

MM. Paliard (Charles-Félix-Robert), direction régionale de l'Ouest de surveillance des fabrications.
Ebran (Georges-Emile-Louis), direction régionale du Sud-Ouest de surveillance des fabrications.
Laponche (Raymond), service central des constructions neuves.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe de travaux d'armement.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

MM. Georges (Charles-Aimé), service central des marchés.
Felissent (Gaston-Gabriel), atelier de construction de Lyon.
Alleron (Lucien-Marie), école centrale de pyrotechnie.

TROUPES COLONIALES

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Infanterie.

MM. Joly (Roger-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Grandidier (Pierre-Eugène-Edmond), subdivision de Marseille.
Garcin (Lucien-Denis-Aurélien), état-major de la 9e région militaire.
Moreau (Elie-Firmin-Léon), subdivision de Nantes.
Bordeles (Guillaume-Jean-Etienne), subdivision de Bordeaux.
Fournau (Michel-Pierre), état-major de la 2e région militaire.
Moriet (Jean-Eugène), subdivision de Paris.
Dascher (Edouard-Eugène-Pierre), subdivision de Rouen.
Vives (André), subdivision de Pau.
Maisonnave (Jean-Raymond), subdivision de Pau.
Bireau (André-Auguste-Armand), subdivision de Pau.
de Lesseps (René-Bertrand-Ferdinand), Indochine.
Defoly (Achille-Félix-Roger), subdivision d'Amiens.
Darredeau (Emile-Auguste-Pierre), subdivision de Rouen.
Peybernes (Charles-Gaston), subdivision de Toulouse.
Mougenot (Jean-Marc), subdivision de Toulouse.
Bes (Julien), subdivision de Toulouse.
Camescasse (Alfred-Joseph), état-major de la 5e région militaire.
Robart (René-Jean), subdivision de Paris.
Serre (Yvan-Joseph-Adolphe), subdivision de Montpellier.
Dalle (Antonin-Jean-Baptiste-Léon), subdivision de Lyon.
Bourgeois (Alix-Pierre-Paul), Indochine.
Dammann (Maurice), subdivision de Paris.
Duclouet (Paul-Jules-Emile-Marie), état-major de la 2e région militaire.
Lambert (Céleste-Galin-Soël), subdivision de Perpignan.
Tiran (André-Albert-Victor), état-major de la 9e région militaire.
Fedoni (Jacques-Antoine-Clair), subdivision de Paris.
Souyris (Jean-Marius-Joseph-Henri), subdivision de Toulouse.
Deschodt (Henri-Augustin), état-major de la 2e région militaire.
Wormser (Martin-Georges), subdivision du Mans.
Plase (Albert), subdivision de Paris.
Montagne (René-Charles-Firmin), Indochine.
Lucas (Pierre-Louis-Patrice), subdivision de Rouen.
Cellière (René), subdivision de Rouen.
Ferre (Maurice-François-Auguste), état-major 3e région militaire.
Santiard (Marie-Joseph-Alix-Emile-Paul), subdivision de Dijon.
Robert (Constant-Fernand), subdivision de Nevers.
Gillon (Henry-Georges), subdivision de Lyon.
Roger (Léon-Gaston-Pierre), Indochine.
Thomas (Joseph-Marcel), subdivision de Perpignan.
Hieu (Paul-Thao), Indochine.
Launet (Henri-Albert), état-major 5e région militaire.
Jeannin (André-Lucien), division de Constantine.
Forgeron (Jean-Paul), subdivision d'Angoulême.
Le Bihan (Léon), subdivision de Paris.
Cleiftie (Georges-Lascaris), subdivision de Paris.
Bergerault (Fernand-Germain-Georges-Marie), subdivision de Nantes.
Niedergang (Pierre-Joseph-Paul), division d'Alger.
Gillet (Hubert-Paul), Madagascar.
Chouly de Permangle (Jacques-Marie-Henri), état-major 1re région militaire.
Renhas (Pierre-Marie-Georges-Louis), Tunisie.
Mazoyer (Jacques-Louis), subdivision de Nice.
Pommier (Alphonse-Léopold-Albert), subdivision de Marseille.
Alberne (Jules-Cyprien-Robespierre), état-major 9e région militaire.
Ilharreguy (Félix), subdivision de Pau.
Moncet (Paul-Jean René), subdivision de Paris.
Spitz (Pierre-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Angely (Henri-Charles-Jean-Constantin), état-major 7e région militaire.
Lafoucrière (Albert), Madagascar.
Reignoux (Pierre-Eugène-Charles), subdivision de Tours.
Repolt (Henri-Maurice-Georges), subdivision de Montpellier.
Paris (Camille-Edward), subdivision de Pau.
Brunel (René-Jean), subdivision de Paris
Michel (Etienne-Antoine-Marc), subdivision de Marseille.
Desque (Henri), subdivision de Toulouse.

MM. Node-Langlois (Robert-Marcel-Henri), subdivision de Marseille.
Gauthier (Gustave-Denis-Germain), Indochine.
Cornu (Félix-Henri), Madagascar.
Ladel (Robert), subdivision de Paris.
Persiaux (André-Auguste), subdivision de Versailles.
Claverie (Jules-Alex), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Stalter (Victor-François-Aloys-Georges), Indochine.
Delepine (Charles-Ernest-Emile), Tunisie.
David (Robert-Jacques), subdivision de Paris.
Salomon (Roger-André), subdivision de Perpignan.
Bourdel (Edmond-Jules-Jean-Marie), subdivision de Toulouse.
Ecarlat (Pierre-Eugène), Indochine.
Le Mire (Paul-Hubert), subdivision de Tunis.
Forestier (Raymond-Yves-Louis), état-major Maroc.
Lambert (René-Benjamin-Constant), subdivision de Pau.
de Laubadère (Noël-Roger-Marie-André), subdivision de Versailles.
Bruel (Maurice-Joseph-Antoine), Indochine.
Oechsner de Coninck (Edouard-Georges), Madagascar.
Turcat (Paul), subdivision d'Angoulême.
Sicard (Fernand-Auguste), Madagascar.
Guinard (Raymond), subdivision de Clermont-Ferrand.
Chalumeau (Paul), subdivision de Tours.
Kresser (Pierre-Jacques), Indochine.
Faure (Jean-Marie-Gustave-Daniel), Indochine.
Formey de Saint-Louvent (René-Marie-Xavier), subdivision de Paris.
Bruneau (Raymond-Alfred-Eugène), Madagascar.
Ciolina (François-Adolphe), Madagascar.
Compain (Jacques-Marie-Julien), Indochine.
Descubes du Châtenet (Jean), subdivision de Limoges
Uguet (Etienne-Alexandre), subdivision de Versailles.
Bruyère (Louis-Etienne), subdivision de Toulouse
Dingreville (Pierre-Jules-Adolphe), subdivision d'Amiens.
Millet (Marie-Joseph-Jean), subdivision de Tours.
Brissaud (Jean), subdivision d'Angoulême.
Chassaing (Pierre-Jean-Léon), subdivision de Nice.
Tollim (Jean-Jules), Madagascar.
Rivain (Jean-Bernard-Noël-Régis), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Ducaud (Jean), Madagascar.
Freund (Jean-Georges-Alphonse), Madagascar.
Brisson (Léo-Armand-Auguste), état-major, 3e région militaire.
Montheard (Henri-Denis-Alfred), Indochine.
Boissier (Jacques-Alphonse), subdivision de Marseille.
Praplan (Maurice-François-Pierre), subdivision de Pau
Faisant de Champchesnel (Charles-Jean-Joseph-Marie), subdivision du Mans.
Villard (André-Marius-Félix), subdivision de Marseille.
Finielz (Henri-Cyprien-Yves), subdivision de Tunis.
Bousquet (Marcel-Henri), Madagascar.
Turquin (Léon-François), subdivision de Lille.
Loiseau (René-Adrien), Côte française des Somalis.
Larrieu (Vincent), subdivision de Pau.
Blanchsube (Guy-Marcel-Léo-Jean), subdivision de Paris
Bruneton (Eric-Ernest), Indochine.
Ehret (Marcel-Joseph), Indochine.
Le Toullec (Henri-Michel), Indochine.
Chenebieras (Marcel), subdivision de Nantes
Jaouen (François), subdivision de Rennes
Tullier (André), Indochine.
Pietrement (Maurice-Alfred), subdivision de Tours.
Mortreuil (Jean-Henri), subdivision de Paris.
Carré (Louis-Gustave-Albert), subdivision de Grenoble.
Richert (Xavier-Charles), subdivision de Paris.
Berthelot du Chesnay (Charles-Marie-Maurice-Ernest), subdivision de Paris.
Ruffier (Paul-René), subdivision de Paris.
Roux (Albert-Marie-Louis), subdivision de Paris.
Annequin (Joseph-Pierre), subdivision de Tours.
de Garder (Nicolas), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Leddet (Henri-Christophe-Emile-Marie), division de Meknès.
Van-Huffel (Jean-Robert-Auguste), Indochine.
Monnot (Robert-Constant-Jean), Antilles-Guyane.
Soulier (Octave-Georges-Auguste), subdivision de Paris.
Dubray (Pierre-Henri-Eugène), subdivision de Paris.
Febreau (Richard), Madagascar.
Penon (René-François-Michel), Madagascar.
Rondet (Maurice-Elie-Jean), Madagascar.
Perrier (Joseph-Henri-Yves-Victor-Urbain), Indochine.
Saramite (Georges-Léon), subdivision de Tunis.
Puissochet (Alphonse), Indochine.
Courtois (Jean), subdivision de Paris.
de Conchy (Alain-Marie-Pierre), subdivision de Montpellier.
Mogenet (Jean-Pierre), Indochine.

MM. Hellas (Jean-Pierre), subdivision de Vannes.
Langlois (Robert), subdivision de Strasbourg.
Delmas (André-Antoine), subdivision de Bordeaux.
Berthelemy (Ernest-Joseph), subdivision de Nantes.
Viallard (Eugène-Antoine), subdivision de Toulouse.
Seilles (Jean-André), subdivision de Montpellier.
Bée (Clotaire-Alexandre), Madagascar.
Gadon (Jean), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Danis (Armand-André-Octave), subdivision de Versailles.
Goudou (Roger-Olivier-Jean), subdivision de Chartres.
Ronssin (Pierre-Maurice-Henri), subdivision de Paris.
Baleyte (Jean-Abel-Maurice), division de Casablanca.
Fillatreau (Gaston-Désiré), division de Constantine.
Muraour (Jean-Paul-Léon), Madagascar.
Marchadour (Hervé-Jean-Marie-Guillaume), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Huber (Jean-Lucien-Charles), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Scherrer (André-Albert), Indochine.
Lucas (Georges-Eugène-Germain), division d'Alger.
Le Venec (Amédée-Jules-Hippolyte), subdivision de Paris.
Hepp (Dominique-Jean-Louis-François), subdivision de Paris.
Le Meur (Pierre-Jean-Amédée), subdivision de Vannes.
Lemaire (Robert-Charles-Alphonse), subdivision de Paris.
Borochovitch (Serge-Robert), subdivision de Paris.
Léonard (Roger), subdivision de Paris.
Rolland (Armand-Jean), subdivision de Montauban.

Artillerie.

MM. Gervaise (Edmond-Nicolas-Ernest), subdivision de Rouen.
Dufour (Charles-Alfred-Jules), Indochine.
Frontier (Lucien-Jean), Afrique occidentale française.
Sussfeld (Louis-Edmond), subdivision de Paris.
Renaut (Albert-Paul-Jean), Madagascar.
Bouvier (Jean-Alphonse), subdivision de Marseille
Denise (Robert-Henri-Marie-Charles), état-major de la 1re région militaire.
Rameau (Marcel-Henri-Armand), subdivision de Dijon.
Delanne (Gabriel-Claude-Marie-Camille), subdivision d'Arras.
Brouhot (Jacques-Marcel-Charles), subdivision de Lille
Munier (François-Adolphe-Lucien), subdivision de Paris.
Lejeaille (Henri-Amédée), subdivision de Metz.
du Roselle (Armand-Louis-François), subdivision de Paris.
Giraud (Henri-Paul), subdivision de Bordeaux.
Bousquet (Raymond-Marcel-Augustin), subdivision de Marseille
Renaud (Maurice Louis), subdivision de Bordeaux.
Thollon-Pommerol (Jacques-Auguste), subdivision de Lyon.
Salanskis (Ilija), subdivision de Lille.
Broussard (Raymond), subdivision de Lille.
Penarroya (Jean-Emile), subdivision d'Albi.
Casaubon (Henri-Fabien-Lucien), Madagascar.
Bonifacino (Albert-Marius-Antoine), subdivision de Nice.
Fabre (Etienne-Antoine-Fernand), subdivision de Nice.
Puech (Guy), Cameroun (Afrique équatoriale française).
Felix (Robert-René Marcel), Antilles-Guyane.
Natal (André-Moïse), subdivision de Paris.
Pascal (Michel-Jean), subdivision de Versailles.
Wallart (Francis-Gaston), Afrique occidentale française.
Corbeau (Maurice-Louis-Albert), subdivision de Paris.
Joan-Grange (Camille-Abel-Auguste), subdivision de Bordeaux.
Girardeau (Jean-Maurice-Emile), subdivision de Paris.
de Roubin (Henri-Marie-Marc-Louis-Octave), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Ricard (Marcel-Jean), subdivision de Montpellier.
Rablon (Georges-Pierre-Paul-Marie), Maroc.
Rogeon (Jacques), subdivision de Toulouse.
Rudin (Jean-Pierre), subdivision de Nice.
Saint-Mleux (André-Léon), subdivision de Paris.
Pierrot-Deseilligny (Georges-Marie-Gustave-Michel), compagnie des services n° 1.
Marc (Rémy-François-Daniel-Albert), subdivision de Bordeaux.
Mathieu (Jacques-Gustave-Victor), état-major de la 8e région militaire.

Adjoints de chancellerie.

MM. Maumy (Julien-Joseph-Raymond-Robert), Maroc.
Gelis (Jean-Jules-Adrien), état-major de la 5e région militaire.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

MM. Bermeilly (Auguste-Eugène), état-major de la 9e région militaire.
Roger (Augustin-Louis), état-major de la 2e région militaire.
Arnail (Paul), état-major de la 8e région militaire.
Donnet (Roger-Félix-Joseph), état-major de la 7e région militaire.

MM. Fayard (Louis-Pierre-Marius), état-major de la 9e région militaire.
Lavigne (Pierre-Gaston), état-major de la 5e région militaire.
Barbe (Léon-Maximilien), division d'Alger.
Barillot (René-Alphonse-Emile), état-major de la 7e région militaire.
Codaccioni (Pierre-Jean), état-major de la 9e région militaire.
Doare (Louis-Joseph), état-major de Tunisie.
Chatelet (René-Charles-Augustin), état-major de la 2e région militaire.
Casanova (Bonaventure), état-major de la 4e région militaire.
Le Corre (Joseph-Marie), état-major de la 3e région militaire.
Lemaitre (Marcel-Léon), état-major du Maroc.
Mariani (Lucien), division d'Alger.
Valognes (Raymond-Joseph), état-major de la 3e région militaire.
Durand (Louis-René-Henri), 1er régiment de tirailleurs sénégalais.
Pradelle (Théophile-Honoré), état-major du Maroc,

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

MM. Le Goff (André-François-Marie), état-major de la 1re région militaire.
Le Pouleuf (Joseph-Marie), état-major de la 9e région militaire.
Leblanc (François), état-major de la 9e région militaire.

ADJOINTS TECHNIQUES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

A. — Artificiers.

M. Gillier (Pierre-Jules), état-major de la 1re région militaire.

B. — Ouvriers d'état.

MM. Bertet (Gaston), état-major de la 4e région militaire.
Sales (Joseph-Baptiste-André), état-major de la 9e région militaire.
Chadourne (Paul-Greletty), état-major de la 4e région militaire.
Guilbert (Raymond), Indochine.
Pardon (Jean-Pierre), Indochine.

C. — Conducteurs de travaux.

MM. Baggioni (Antoine), état-major de la 9e région militaire.
Mariani (Bonaventure), état-major de la 9e région militaire.

D. — Contrôleurs d'armes.

M. Leost (Jean-Baptiste), état-major de la 4e région militaire.

Service de santé.

a) *Au grade de médecin capitaine.*

Les médecins lieutenants:

MM. Guerard (Georges-Maurice), 4e région militaire.
Rohozinsky (Ladislas-Georges-Michel), 3e région militaire.
Abry (Marius-Nicolas), Antilles.

b) *Au grade de pharmacien capitaine.*

Les pharmaciens lieutenants:

MM. Gamby (Lucien-Edgard), Extrême-Orient.
Noppe (Jean-Henri-Louis), 2e région militaire.

c) *Au grade de dentiste capitaine.*

Les dentistes lieutenants:

MM. Gabriel (René-Marcel), Extrême-Orient.
Rondot (Pierre-Gilbert-René), Afrique équatoriale française.

d) *Au grade de capitaine d'administration du service de santé.*

M. le lieutenant d'administration Faessel (Rodolphe-Romain), division d'Oran.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde, sauf en ce qui concerne les officiers servant en situation d'activité soit au titre de la métropole, soit au titre des forces françaises en Extrême-Orient.

Décret du 11 août 1953 portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 11 août 1953, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes:

1° *Au grade d'ingénieur des directions de travaux en chef.*

M. Tempo (Pierre), ingénieur des directions de travaux principal (port matriculaire: Cherbourg), en remplacement de M. Négri, retraité.

2° *Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.*

M. Vincent (Roger), ingénieur des directions de travaux de 1re classe (port matriculaire: Cherbourg), en remplacement de M. Tempo, promu.

3° *Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.*

3e tour (choix). M. Vernet (Daniel), ingénieur des directions de travaux de 2e classe (port matriculaire: Toulon), en remplacement de M. Vincent, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hardy (Jean), ingénieur des directions de travaux de 2e classe (port matriculaire: Brest), en complément d'effectifs.

Le présent décret aura effet du 1er juillet 1953.

Décret du 11 août 1953 portant nominations dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 11 août 1953, sont nommés dans le corps du contrôle de l'administration de la marine, pour prendre rang du 1er août 1953:

Au grade de contrôleur de 3e classe.

M. Brun (Robert-Jean), médecin de 1re classe.
M. Mennessier (Jacques-Henri), commissaire de 1re classe.

Modification de l'arrêté du 8 juin 1951 instituant une commission des inventions de défense nationale.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et les secrétaires d'Etat aux forces armées,

Vu l'arrêté du 8 juin 1951,

Arrêtent:

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté du 8 juin 1951 est complété comme suit:

Après: « un membre de chacun des trois corps de contrôle », ajouter: « le contrôleur des dépenses engagées compétent ».

Fait à Paris, le 28 juillet 1953.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
MAURICE CHUCHON.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
HENRI-FRANCIS MAZOYER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
LOUIS CHRISTIAENS.

Attribution d'autorisation de programme au titre du budget de la défense nationale (section marine).

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 12 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale);

Vu les arrêtés interministériels des 22 juillet 1952 et 11 avril 1953;

Vu la loi n° 53-72 du 6 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Défense nationale),

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est accordé au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre de la section marine du budget de la défense nationale, en addition aux autorisations de programme attribuées par les arrêtés interministériels des 22 juillet 1952 et 11 avril

1953, par la loi n° 53-72 du 6 février 1953 et par des textes spéciaux, une autorisation de programme de 631.820.000 F applicable au chapitre 53-71: « Constructions neuves de la flotte ».

Art. 2. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées, le directeur du budget au ministère des finances et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1953.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 5 août 1953, un crédit de 132.930.140 F a été ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1953 au titre du chapitre 55-91 « Infrastructure interalliée, matériel » du budget de la défense nationale (section guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté en date du 5 août 1953, un crédit de 2.545.698.100 F a été ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1953, au titre du chapitre 55-91: « Infrastructure interalliée, matériel » du budget de la défense nationale (section guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Cabinet du ministre.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de la défense nationale et des forces armées:

Chargé de mission.

M. Corbon (Jacques), diplômé des sciences politiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 28 juin 1953.

Fait à Paris, le 13 août 1953.

R. PLEVEN.

Archives de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 29 juillet 1953, M. Mallon (Jean-Gustave-Emmanuel), archiviste paléographe et conservateur adjoint de 2e classe des archives nationales, est nommé conservateur des archives de la marine à Alger, pour compter du 1er août 1953, à la 1re classe de l'emploi.

M. Mallon devra avoir satisfait avant cette date à l'examen médical prévu à l'article 23 (§ 4) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 3 août 1953, les officiers supérieurs dont les noms suivent sont placés « hors cadres, en mission », au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter des dates ci-après:

M. le médecin colonel Wagner (Killan-Joseph), 1er septembre 1952.

M. l'intendant militaire de 2e classe Cassagne (Urbain-Jean-Antoine), 1er octobre 1952.

M. l'intendant militaire de 3e classe Cazin (Jean-Emile-Victor), 15 septembre 1952.

Par arrêté du 3 août 1953, M. le médecin commandant Vairel (Jean-Georges-Justin) est placé « hors cadres, en mission » au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 1er juin 1953.

Commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 30 juillet 1953, est annulé, en ce qui concerne MM. Subrini (Toussaint) et Girault (Claude), l'arrêté ministériel du 21 mai 1953 portant nomination à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire de la marine inséré au *Journal officiel* du 29 mai 1953, page 4860.

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche (classes de sixième à première).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1953: page 6166, 1re colonne, Classe de cinquième, section classique, au lieu de: « Dardagnon (Gérard) », lire: « Dargagnon (Gérard) »; Classe de sixième, au lieu de: « Portal (François) », lire: « Portal (Francis) ».

Liste des candidats admis aux écoles militaires préparatoires d'enseignement général en 1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1953: page 6165, Classe de sixième, au lieu de: « Bince (François) », lire: « Bince (Francis) »; au lieu de: « Jaworski (Michel) », lire: « Javorsky (Michel) »; au lieu de: « Menoux (Gérard) », lire: « Menguy (Gérard) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 53-741 du 10 août 1953 portant assimilation à des catégories existantes en vue de la revision des pensions de certains emplois supprimés ou transformés du ministère de l'éducation nationale (enseignement du second degré).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du ministre de l'éducation nationale,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, et notamment son article 26;

Vu l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 et l'article 20 du décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général de retraites modifié par le décret du 14 avril 1949;

Vu le décret n° 45-0132 du 22 décembre 1945 instituant le cadre supérieur et le cadre normal des fonctionnaires de l'enseignement du second degré;

Vu le décret n° 49-902 du 8 juillet 1949 créant un cadre unique pour certaines catégories de personnels de l'enseignement du second degré;

Vu le décret n° 51-1025 du 7 août 1951 modifiant le décret n° 49-902 du 8 juillet 1949;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions du code des pensions civiles et militaires, les assimilations d'emplois et classes ou grades et échelons supprimés ou ayant fait l'objet de modifications de structure et d'appellation concernant diverses catégories de personnels du ministère de l'éducation nationale sont établies conformément aux tableaux de concordance annexés au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances
et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

CATÉGORIES EXISTANT antérieurement au 1er janvier 1948.	CATÉGORIES EXISTANT au 1er janvier 1948.	CATÉGORIES EXISTANT antérieurement au 1er janvier 1936.	CATÉGORIES EXISTANT au 1er janvier 1918.
Proviseurs, directrices, censeurs de lycée; directeurs, directrices des anciennes écoles primaires supérieures; professeurs de lycée, de collège; professeurs des anciennes écoles primaires supérieures: Agrégés. Cadre de Seine et Seine-et-Oise. (6 classes).	Proviseurs, directeurs, directrices, censeurs, professeurs: Agrégés. Cadre supérieur, (6 classes).	Professeurs de collège, de cours secondaire, des anciennes écoles primaires supérieures (section normale); préparateurs de lycée: Licenciés ou certifiés.	Professeurs licenciés ou certifiés: Cadre normal, 2e catégorie: (6 classes).
		Professeurs de dessin, maîtresses de chant de collège, de cours secondaire des anciennes écoles primaires supérieures: Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (degré supérieur). Cadre des départements. (6 classes).	
Proviseurs, directrices, censeurs de lycée; directeurs, directrices des anciennes écoles primaires supérieures; professeurs de lycée, de collège; professeurs des anciennes écoles primaires supérieures: Agrégés. Cadre des départements. (6 classes).	Proviseurs, directeurs, directrices, censeurs, professeurs: Agrégés. Cadre normal. (6 classes).	Professeurs adjoints et répétiteur de lycée, 1er ordre, assimilés ou en exercice au 31 décembre 1936: Cadre de Seine et Seine-et-Oise. Cadre des départements. (6 classes).	
Proviseurs, directrices, censeurs de lycée; principaux, directrices de collège, de cours secondaires; directeurs, directrices des anciennes écoles primaires supérieures: Licenciés ou certifiés. Cadre de Seine et Seine-et-Oise. (6 classes).	Proviseurs, principaux, directeurs, directrices, censeurs: Licenciés ou certifiés. Cadre supérieur. (6 classes). (1).	Aumôniers de lycée: Classe unique.	Professeurs licenciés ou certifiés: Cadre normal, 2e catégorie. (5 classes).
Proviseurs, directrices, censeurs de lycée; principaux, directrices de collège, de cours secondaires; directeurs, directrices des anciennes écoles primaires supérieures: Licenciés ou certifiés. Cadre des départements (section supérieure et section normale). (6 classes).	Proviseurs, principaux, directeurs, directrices, censeurs: Licenciés ou certifiés. Cadre normal, 1re catégorie. (6 classes). (2).	Professeurs adjoints des anciennes écoles primaires supérieures; maîtres élémentaires de lycée; maîtresses primaires de lycée; institutrices primaires de lycée; maîtresses de travaux à l'aiguille de lycée; répétiteur des anciennes écoles primaires supérieures: Cadre de Seine et Seine-et-Oise. (6 classes).	Chargés d'enseignement: Cadre supérieur, (6 classes).
Professeurs titulaires de lycée; professeurs des anciennes écoles primaires supérieures; professeurs de classes élémentaires de lycée: Licenciés ou certifiés.	Professeurs licenciés ou certifiés: Cadre supérieur, (6 classes).	Professeurs chargés de cours de lycée; professeurs bacheliers de collège; professeurs élémentaires de collège; maîtresses primaires, institutrices primaires de lycée, de collège; maîtresses de couture de lycée, de collège, de cours secondaire; professeurs adjoints des anciennes écoles primaires supérieures; professeurs chargés de cours de dessin; maîtresses de chant de lycée, de collège, de cours secondaire (titulaires du certificat d'aptitude professionnelle, degré élémentaire): Cadre des départements. (6 classes).	Chargés d'enseignement: Cadre normal, 2e catégorie. (6 classes).
Professeurs de dessin, professeurs de chant, de lycée et des anciennes écoles primaires supérieures: Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (degré supérieur).			
Préfet des études et surveillants généraux des anciennes écoles primaires supérieures: Cadre de Seine et Seine-et-Oise. (6 classes).		Professeurs adjoints et répétiteurs de lycée, 2e ordre, assimilés ou en exercice au 31 décembre 1936: Cadre de Seine et Seine-et-Oise. Cadre des départements. (6 classes).	Charges d'enseignement: Cadre normal, 2e catégorie. (6 classes).
Professeurs titulaires de lycée; professeurs de collège, de cours secondaire, des anciennes écoles primaires supérieures (section supérieure): Licenciés ou certifiés.	Professeurs licenciés ou certifiés: Cadre normal, 1re catégorie. (6 classes).	Professeurs adjoints et répétiteurs de lycée, de collège, 1er ordre (section normale): Cadre de Seine et Seine-et-Oise. Cadre des départements. (6 classes).	Adjoints d'enseignement: Cadre unique. (6 classes).
Professeurs de dessin de lycée: Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (degré supérieur).		Surveillants généraux de lycée, de collège: 1er ordre, licenciés. Cadre de Seine et Seine-et-Oise. (6 classes).	Surveillants généraux: 1er ordre, 1re catégorie. (6 classes).
Professeurs de classes élémentaires (assimilés): Cadre des départements. (6 classes).			
Préparateurs de lycée: Licenciés ou certifiés. Cadre de Seine et Seine-et-Oise. (6 classes).		Surveillants généraux de lycée, de collège: 1er ordre, licenciés. Cadre des départements. (6 classes).	Surveillants généraux: 1er ordre, 2e catégorie. (6 classes).

Observations. — (1) Les dispositions du décret n° 49-902 du 8 juillet 1949, complétées par celles du décret n° 51-1025 du 7 août 1951, sont applicables au personnel retraité de l'enseignement du second degré.

(2) Les catégories dans lesquelles sont reclassés les chefs d'établissement et censeurs licenciés sont déterminées, pour le personnel retraité, d'après les dispositions du décret du 21 janvier 1949, en tenant compte de l'importance de l'établissement au 1er janvier 1949.

Décret du 11 août 1953 relatif aux conditions d'inscription au diplôme de dessin et d'arts plastiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 52-1182 du 20 octobre 1952 instituant un diplôme de dessin et d'arts plastiques et un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (section dessin);

Vu l'arrêté du 23 octobre 1952 relatif au diplôme de dessin et d'arts plastiques;

Le conseil de l'enseignement du second degré entendu dans sa séance du 15 avril 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Les candidats au diplôme de dessin et d'arts plastiques pourront, à défaut du baccalauréat de l'enseignement secondaire exigé à l'article 2 du décret du 23 octobre 1952 susvisé, être titulaires du brevet supérieur.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

PIERRE JULY.

Modalités de l'examen d'aptitude pour le recrutement des sténodactylographes et des agents de bureau dans les services et établissements relevant de la direction des bibliothèques de France.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat, et notamment ses articles 5 (§ 3°) et 8,

Arrête:

Art. 1er. — Les candidats aux emplois de sténodactylographe ou d'agent de bureau relevant de la direction des bibliothèques de France, justifiant des conditions générales énumérées à l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 et, en outre, des conditions particulières définies par le décret du 6 juin 1951 susvisé, sont convoqués pour subir les épreuves d'un examen d'aptitude organisé conformément aux dispositions prévues aux articles ci-après.

Art. 2. — L'examen d'aptitude pour le recrutement des sténodactylographes comporte les épreuves suivantes:

1° Dictée sténodactylographique, en trois minutes, d'un texte administratif de 300 mots, avec traduction (durée de l'épreuve : 1 heure);

2° Copie dactylographique, en quinze minutes, d'un texte administratif de 450 mots;

3° Copie dactylographique de fiches, d'ouvrages ou d'extraits de catalogues en deux langues étrangères (durée de l'épreuve: quarante-cinq minutes);

4° Conversation avec le jury permettant d'apprécier l'intelligence, la mémoire et les qualités de méthode du candidat, à partir de l'explication orale d'un texte après préparation de dix minutes (durée de l'épreuve: vingt minutes).

Art. 3. — L'examen d'aptitude pour le recrutement des employés de bureau dactylographes comporte les épreuves suivantes:

1° Copie dactylographique, en quinze minutes, d'un texte administratif de 375 mots;

2° Copie de fiches d'ouvrages ou d'extraits de catalogues en deux langues étrangères (durée de l'épreuve: quarante-cinq minutes);

3° Copie d'un tableau simple (durée de l'épreuve : quinze minutes).

Art. 4. — L'examen d'aptitude pour le recrutement des employés de bureau comprend les épreuves suivantes:

1° Confection d'un tableau comportant des opérations arithmétiques simples (durée de l'épreuve: une heure);

2° Copie de fiches d'ouvrages ou d'extraits de catalogues en une langue étrangère (durée de l'épreuve: vingt-cinq minutes).

Art. 5. — Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 est éliminatoire.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves.

Art. 6. — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er juillet 1953.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MARCEL BOUISSET.

Budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1953.

Par arrêté en date du 16 juillet 1953, les prévisions en recettes et en dépenses du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts, pour l'exercice 1953, sont fixées à la somme de 21.620.000 F.

Bibliothèques de France.

Par arrêté du 22 juillet 1953, M. Bouayed Mahmoud-Agha est nommé bibliothécaire stagiaire à compter du 1er juillet 1953 et affecté, à la même date, à la bibliothèque nationale d'Alger.

Par arrêté du 25 juillet 1953, il est mis fin, à compter du 1er octobre 1953, aux fonctions de M. Roger Devigne, chargé de la direction de la phonothèque nationale par arrêté du 28 avril 1938. L'intéressé est nommé directeur honoraire de la phonothèque nationale.

Par arrêté du 29 juillet 1953, M. Henri Michel, inspecteur d'académie, est chargé, à compter du 1er octobre 1953, de la direction de la phonothèque nationale.

Par arrêté du 29 juillet 1953, M. Collon (Georges), conservateur de 4e échelon de la bibliothèque municipale classée de Tours, est inscrit au tableau complémentaire d'avancement, au grade de conservateur en chef établi, pour l'année 1953, au titre de l'emploi de conservateur en chef de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, en vue d'une promotion à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 29 juillet 1953, M. Collon (Georges), conservateur de 4e échelon de la bibliothèque municipale classée de Tours, est promu au grade de conservateur en chef à compter du 1er juillet 1953 et nommé, à compter du jour de son installation, conservateur en chef, administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Liste d'aptitude au grade d'administrateur civil aux services centraux des administrations financières établie au titre de l'année 1951.

(Application des articles 5 et 17 du décret du 28 mai 1919 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils.)

Direction générale des douanes et droits indirects.

1 M. Hazebroucq (Paul), inspecteur principal de 3e classe. — Date de nomination proposée: 1er janvier 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Modification de l'arrêté du 6 janvier 1948 portant création de commissions administratives paritaires au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1948 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme;

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 52-619 du 6 juin 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles statutaires applicables provisoirement aux contrôleurs généraux de l'inspection des travaux et de la main-d'œuvre des transports,

Arrêtent:

Article unique. — Sont modifiées comme suit, en ce qui concerne les commissions administratives paritaires n°s 21 et 23, les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté précité du 6 janvier 1948:

« *Art.* 1er. — Il est créé auprès du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, huit commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels ci-après:

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 21.

« Contrôleurs généraux de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports.

« Inspecteurs principaux du travail et de la main-d'œuvre des transports.

« Inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre des transports.

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 23.

« Commis de classe exceptionnelle des ponts et chaussées et commis des ponts et chaussées ».

. . . . . .

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit:

. . . . . .

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE de représentants de l'administration.	NOMBRE de représentants du personnel.
N° 21.		
Contrôleurs généraux de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports	4 titulaires. 4 suppléants.	1 titulaire. 1 suppléant.
Inspecteurs principaux du travail et de la main-d'œuvre des transports...		1 titulaire. 1 suppléant.
Inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre des transports.....		2 titulaires. 2 suppléants.
N° 23.		
Commis des ponts et chaussées de classe exceptionnelle.....	4 titulaires. 4 suppléants.	2 titulaires. 2 suppléants.
Commis des ponts et chaussées.....		2 titulaires. 2 suppléants.

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD BECK.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

Vu les décrets des 28 juin 1953 et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets des 28 juillet 1948 et 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 7 juillet 1953 nommant M. Rey (Georges), gouverneur de la France d'outre-mer en retraite, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, est, sur sa demande, rapporté en ce qui le concerne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

PAUL DEVINAT.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 3 août 1953, M. Boulinier (Henry), ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées, précédemment détaché auprès d'Electricité de France, a été réintégré, à compter du 1er juillet 1953, dans les cadres de son administration d'origine.

Il sera affecté au conseil général des ponts et chaussées pour être chargé du secrétariat de la 2e section, en remplacement de M. Lehanneur, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 11 août 1953 autorisant la chambre de commerce de Châteauroux à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu les décrets des 10 novembre 1950, 19 novembre 1951, 3 mars et 6 septembre 1952 autorisant la chambre de commerce de Châteauroux à contracter des emprunts d'un montant total de 231 millions de francs en vue de la construction d'un entrepôt frigorifique;

Vu la délibération du 5 mai 1951 par laquelle cette compagnie a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt complémentaire de 28.500.000 F en vue d'aménager de nouveaux locaux dans son entrepôt frigorifique,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Châteauroux est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 28.500.000 F en vue de l'aménagement de nouveaux locaux dans son entrepôt frigorifique.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Le service de cet emprunt sera assuré à l'aide du produit de la location d'une partie des installations susvisées.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND BOISDÉ.

Décret du 11 août 1953 rejetant la demande d'amodiation de la concession des mines de fer et de manganèse de Saint-Prix, présentée par la Société française d'études et d'entreprises.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition présentée le 29 mai 1948 par M. Jacques Puerari, demeurant à Paris, 56, rue de Provence, agissant au nom de la Société française d'études et d'entreprises, dont le siège est à Paris, 6, rue de La Rochefoucauld, à l'effet d'être autorisé à amodier la concession des mines de fer et de manganèse de Saint-Prix (Saône-et-Loire et Nièvre);

Vu les statuts, pouvoirs et autres pièces présentés à l'appui de la pétition précitée;
Vu les rapport et avis du service des mines en date des 7 décembre 1948 et 24 avril 1953;
Vu les avis du préfet de Saône-et-Loire en date des 25 février 1949 et 7 mai 1953;
Vu les avis du préfet de la Nièvre en date des 14 mars 1949 et 30 avril 1953;
Vu l'avis du conseil général des mines en date du 15 juin 1953;
Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, modifiée et complétée par les lois des 27 avril 1838, 9 mai 1866, 27 juillet 1880, 23 juillet 1907, 9 septembre 1919, 16 décembre 1922, 26 janvier et 12 avril 1928, 1er décembre 1929, le décret du 24 mai 1938 et le décret du 17 juin 1938, les lois des 12 septembre 1942 et 4 février 1943;
Vu l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911 relatif aux mutations de propriété et amodiations de concessions minières;
Vu le décret du 14 septembre 1922 portant institution de la concession des mines de manganèse et de fer de Saint-Prix (Saône-et-Loire et Nièvre) et le cahier des charges y annexé;
Vu le décret du 30 avril 1925 autorisant la mutation de propriété résultant de l'apport de ladite concession consenti à la Société des manganèses de Saint-Prix;
Vu le cahier des charges accepté par le pétitionnaire;
Sur l'avis conforme du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète:

Art 1er. — Est rejetée la demande présentée par la Société française d'études et d'entreprises, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'amodiation de la concession des mines de fer et de manganèse de Saint-Prix.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 28 juillet 1953, un crédit de 129.990.993 F, provenant de fonds de concours, a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1953:

Chap. 31-61. — Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales	30.732.781 F.
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles (Art. 1er. — Indemnités de résidence)	904.360
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires..	5.873.611
Chap. 34-26. — Service des haras. — Matériel (Art. 5. — Remonte des haras)	40.000.000
Chap. 34-31. — Services agricoles. — Remboursement de frais	900.000
Chap. 34-33. — Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles	2.375.000
Chap. 34-34. — Service de la protection des végétaux. — Remboursement de frais	1.565.000
Chap. 34-35. — Service de la protection des végétaux. — Matériel	2.895.000
Chap. 34-61. — Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais	1.114.778
Chap. 44-21. — Vulgarisation	8.181.600
Chap. 44-29. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	35.448.833
	129.990.993 F.

Par arrêté interministériel en date du 31 juillet 1953, un crédit de 61.978.030 F, provenant de fonds de concours, a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1953:

Chap. 31-21. — Direction de la production agricole. — Rémunérations principales de personnels divers	1.341.818 F.
Chap. 31-82. — Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités et allocations diverses	4.027.349
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires..	134.182
Chap. 34-38. — Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel	31.000
Chap. 35-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	10.051.019
Chap. 46-51. — Directions des affaires professionnelles et sociales. — Calamités agricoles	46.392.662
Total	61.978.030 F.

Par arrêté interministériel en date du 31 juillet 1953, un crédit de 11.760.070 F, provenant de fonds de concours, a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1953:

Chap. 31-27. — Services de l'inspection des courses et du pari mutuel. — Personnel	8.563.000 F,
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	1.832.400
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires..	694.000
Chap. 34-27. — Services de l'inspection des courses et du pari mutuel. — Matériel et remboursement de frais	553.670
Chap. 34-91. — Loyers	12.000
Chap. 34-93. — Remboursements à diverses administrations	105.000
Total	11.760.070 F.

Legs et donations.

Par arrêté interministériel en date du 31 juillet 1953, un crédit de 1.050 F, provenant de legs ou de donations, a été ouvert au chapitre « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1953.

Prix du vin de consommation courante de la récolte 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 août 1953: au sommaire et page 7199, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « prix du vin », lire: « prix des vins »; au lieu de: « pour », lire: « de ».

Même page, même colonne, 22e ligne, ajouter: « Le ministre des finances et des affaires économiques »; 30e ligne, ajouter: « Il ne s'applique qu'aux contrats conclus postérieurement à sa date d'entrée en vigueur. »

Eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er août 1953: page 6774, 1re colonne, paragraphe *b*, 2e ligne, au lieu de: « Baillœuil (Renée) », lire: « Baillœuil (René) ».

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 6 août 1953, ont été nommés à l'office national interprofessionnel des céréales, à la suite des épreuves du concours ouvert les 27, 28, 29 mai et 17 juin 1953:

En qualité de rédacteurs stagiaires.

M. Loubrieu (Robert), Mlles Wannesson (Anne-Marie), Riblerre (Paule), MM. de Robert de Bousquet (Jacques), Maugere (Yves), Mme Bled (Gisèle).

En qualité de contrôleurs stagiaires.

MM. Landa (Jean-Louis), Auber (Paul), Lavabre (Bertrand-Jean), Launay (Jean), Bermont (Michel), Metayer (René).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 11 août 1953 approuvant la délibération du 21 avril 1953 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant le classement des patentés du tableau A.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,
Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde;
Vu la délibération du 21 avril 1953 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant le classement des patentés du tableau A;
Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée du 21 avril 1953 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant le classement des patentés du tableau A.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des Etablissements français dans l'Inde et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 11 août 1953 approuvant la délibération n° 81-53 du 9 avril 1953 de l'assemblée territoriale de l'Oubanghi-Chari portant création d'une taxe sur le bétail.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative territoriale en Afrique équatoriale française;

Vu la loi du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées locales;

Vu la délibération n° 81-53 du 9 avril 1953 de l'assemblée territoriale de l'Oubanghi-Chari portant création d'une taxe sur le bétail;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée n° 81-53 du 9 avril 1953 de l'assemblée territoriale de l'Oubanghi-Chari portant création d'une taxe sur le bétail.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Oubanghi-Chari et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 11 août 1953 modifiant le décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 relatif au tour de service des fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 instituant un tour de service pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer, ensemble le décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 et les textes qui l'ont complété,

Décrète:

Art. 1er. — La liste prévue à l'article 2 du décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 est complétée comme suit:

DIRECTIONS ET SERVICES	EMPLOIS
Direction des affaires politiques.	3e bureau (le fonctionnaire chargé des affaires missionnaires).

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 11 août 1953 plaçant dans la position de disponibilité sans traitement un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 11 août 1953, M. Landry (Jacques-René), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période maximum de trois ans, à compter du 22 avril 1953.

Décret du 11 août 1953 admettant un administrateur en chef de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 11 août 1953, M. Cloix (Marie-Louis), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 11 juillet 1953, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er août 1953, paru au *Journal officiel* du 1er août, page 6775:

Administrateurs.

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Masson (Paul).

Magistrats d'outre-mer.

Groupe des magistrats des 11e au 1le degrés et attachés de parquet.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Trocheris (Yves).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Régies d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 6 août 1953, prenant effet du 1er juillet 1953, le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Caillibot (Félix), chef de section, régisseur d'avances auprès de la délégation interdépartementale à Nantes, pour le payement des dépenses relatives aux opérations de déminage et de désobusage dans le département de la Loire-Inférieure, est réduit de 100.000 F à 25.000 F.

Le montant du cautionnement que ce régisseur est astreint à constituer ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Homologation des coefficients d'adaptation départementaux des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 14 août 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de l'Aisne, affectés du coefficient de base 17,20 établi en valeur avril 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptations départementaux du mois d'avril 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mars 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 16 octobre 1952 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 14 août 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de l'Aube, affectés du coefficient de base 17,70 établi en valeur mars 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juin 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mai 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 7 mars 1952 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 7 mars 1953 sont supprimés à compter de la date d'application du coefficient d'adaptation départemental de juin 1953.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 14 août 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Lot, affectés du coefficient de base 14,70 établi en valeur novembre 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de février 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de janvier 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 3 février 1951 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 1er mars 1949 restent inchangés.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 14 août 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Lozère, affectés du coefficient de base 16,00 établi en valeur avril 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juin 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mai 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 21 avril 1951 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 5 octobre 1949 restent inchangés.

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 août 1953 : page 6902, 1re colonne, 19e ligne, au lieu de : « Chap. 33.02 », lire : « Chap. 33.92 ».

Services extérieurs.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Halipre (André), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Seine-Inférieure, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Heaulme (Camille), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation interdépartementale d'Ille-et-Vilaine, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Jouane (Louis), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Pas-de-Calais, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, Mlle Jacquet (Renée), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de Meurthe-et-Moselle, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Kindig (René), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Moselle, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Leforestier (Claude), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Manche, est placé dans la position de service détaché, pour la période du 6 juillet 1951 au 31 octobre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Lotte (André), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Seine-Inférieure, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 8 octobre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Marrec (Emile), rédacteur titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Morbihan, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 1er échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Montgrenier (Henri), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation interdépartementale de la Côte-d'Or, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, Mme Morilhas (Irène), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Seine, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Madec (Pierre), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Finistère, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er décembre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Olivie (Jacques), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de l'Oise, est placé dans la position de service détaché pour la période du 6 juillet 1951 au 31 octobre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Olivier (Louis), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale des Ardennes, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Piron (Jean), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale des Ardennes, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, Mlle Perchet (Cécile), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Morbihan, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Rageot (Robert), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de Seine-et-Oise, est placé dans la position de service détaché pour la période du 6 juillet 1951 au 31 octobre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Staudt (Jean), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Moselle, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Schmitt (André), rédacteur titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Nord, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 8 octobre 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 1er échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Vincent (Jean), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Var, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 août 1953, M. Bleu (Albert), chef de section titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Sarthe, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 6 juillet 1951, en vue d'occuper un emploi de chef adjoint de service départemental, 1er échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Délégation de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 5 août 1953 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu l'arrêté du 5 août 1953 portant nomination d'un directeur adjoint à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Siret (Achille), directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes, entrant dans les attributions de la direction:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppression ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

6° Demandes d'emplois réservés;

b) Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations — ainsi que de leurs accessoires — dont la liquidation ou la revision au titre de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires incombant au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

c) Tous actes, arrêtés et décisions concernant des concessions ou des rejets de demandes afférents aux pensions visées à l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

d) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées au titre de la loi n° 48-1088 du 6 juillet 1948 par les aveugles enrôlés dans la résistance;

e) A l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

f) Les arrêtés prévus aux articles 5, 15 et 52 et les listes de classement prévues à l'article 32 du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Siret, directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. Morin (André), directeur adjoint à la direction des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, tous actes, arrêtés et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Siret, directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. le médecin général Magnier (Louis), chef des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des arrêtés, les actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises, soins gratuits, appareillage) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 4. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1953.

ANDRÉ MUTTER.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Réquisition d'agents de l'administration des postes, télégraphes et téléphones appartenant aux centres de chèques postaux de Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Limoges, Lyon et Nantes et d'agents des guichets postaux chargés des payements des chèques à vue dans les mêmes villes.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu la loi du 11 juillet 1938 et le décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu la loi du 28 février 1950 maintenant provisoirement en vigueur, au delà du 1er mars 1950, certaines dispositions législatives et réglementaires prorogées par la loi du 26 février 1949;

Vu l'article 1er du décret n° 53-719 du 9 août 1953 portant réquisition du personnel des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Les agents appartenant:

1° Aux centres de chèques postaux de Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Limoges, Lyon et Nantes;

2° Au service des payements des chèques à vue dans les bureaux de poste des mêmes villes,

sont mis en état de réquisition.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui est immédiatement exécutoire, sera porté à la connaissance des agents intéressés par voie d'affiches et de notifications individuelles.

Art. 3. — Les agents appartenant aux centres de chèques postaux et bureaux de poste susvisés devront se présenter sans délai au lieu de leur travail habituel pour y prendre leur service dans les conditions réglementaires.

Art. 4. — Le secrétaire général du ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 août 1953.

PIERRE FERRI.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières en ce qui concerne la revision éventuelle des dispositions du décret du 31 mai 1952 qui a déterminé les modalités de répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les commerces de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.

Le ministère du travail et de la sécurité sociale met à l'étude la revision éventuelle des dispositions du décret du 31 mai 1952 qui a déterminé les modalités de répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les commerces de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.

Les organisations patronales et ouvrières sont invitées à faire connaître leur avis sur cette question dans le délai d'un mois.

Les réponses devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction du travail, sous-direction des salaires et des conditions de travail, 2e bureau), 1, place de Fontenoy, à Paris (7e).

Inutile d'affranchir.

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

2e liste additive et provisoire de classement de l'année 1951 des candidats aux emplois réservés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1953;
Page 6867, 2e colonne:

Ministère des finances.

Ouvrier des manufactures.

(Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.)

C) 4 *bis* Vray (Emile).

Page 6868, 1re colonne:

Ouvrière des manufactures.

Seine.

E) 58 *bis* Masson (Germaine).

Page 6868, 2e colonne:

Banque de France.

Concierge.

D) Lire: N° 22 Provost (Jacques).

Page 6869, 1re colonne:

Société nationale des chemins de fer français.

Garçon de bureau.

C) 114 *bis*, lire: Arene (Louis), au lieu de: René.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE JUILLET 1953

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	533	Société anonyme « Etablissements l'Héritier Guyot », 22, rue de Longvic, à Dijon (Côte-d'Or).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	16 juillet 1953.	
H. A.	535	Société à responsabilité limitée « Etablissements Robert Xavier », 12, avenue du Général-Leclerc, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	16 juillet 1953.	
H. A.	544	Société à responsabilité limitée « Etablissements Daniel Bourdon », 127-129, rue de la Loire, à Angoulême (Charente).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	16 juillet 1953.	
H. A.	552	Société à responsabilité limitée « Laboratoires Allard », 4, rue Treillard, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	16 juillet 1953.	
H. A.	553	Société anonyme « Biscuiterie Gasconne et du Sud-Ouest, Biscuits Maury », avenue Michelet, à Agen (Lot-et-Garonne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	16 juillet 1953.	
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0706	Société en nom collectif « Etablissements Valentin Picard », 33, rue Petit, à Clichy (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	16 juillet 1953.	Remplace la machine H. E. n° 467.

EMPREINTES Lettres.	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		III. — *Type M de la Société des machines Havas.*				
H. M.	225	M. Florentin Moïse, propriétaire du « Comptoir Florentin », 78, rue Sedaine, à Paris. (Usage : à Paris, 59, rue de Cléry.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 juillet 1953.	
H. M.	227	Société anonyme « L'Allobroge », avenue des Chevaliers-Tireurs, à Chambéry (Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	27 juillet 1953.	Remplace la machine H. n° 0434.
H. M.	229	Société nouvelle de raffinerie « Lebaudy-Sommier », 19, rue de Flandre, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	16 juillet 1953.	Remplace la machine H. E. n° 093.
H. M.	230	Société anonyme Sicli, 126, rue du Landy, à Saint-Ouen (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 juillet 1953.	
H. M.	231	M. Coiffier (Joannès), directeur du « Comptoir du gaz comprimé » à Pierre-Bénite (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	27 juillet 1953.	
H. M.	239	Société à responsabilité limitée « Lou », fabrique de soutien-gorge, 20, rue de Paris, à Grenoble (Isère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	27 juillet 1953.	Remplace la machine H. E. n° 553.
H. M.	245	Société en nom collectif « Textiles-Toiles - Trousseau », dénommée « Etablissements T. T. T. », 6, quai de Paris, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 juillet 1953.	
H. M.	247	Société anonyme « Chocolat Tobler », 131, rue du 14-Juillet, à Talence (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	27 juillet 1953.	Remplace la machine H. n° 0481.
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. M.	0371	Société anonyme « Etablissements Alexis Deleau », 5, rue de Graves, à Paris.	Satas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	16 juillet 1953.	
		V. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. U.	291	Société à responsabilité limitée « Les Fils de J. Weil », 10, Grande-Rue, à Besançon (Doubs).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	16 juillet 1953.	
S. U.	292	Société anonyme « France Motor-Cycles », à Mandeure (Doubs).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	16 juillet 1953.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE JUILLET 1953

EMPREINTES Lettres.	EMPREINTES Numéros.	NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0434	Société anonyme « L'Allobroge », avenue des Chevaliers-Tireurs, à Chambéry (Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F.	27 juillet 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 227.
H.	0481	Société anonyme « Chocolat Tobler », 131, rue du 14-Juillet, à Talence (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	27 juillet 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 247.
		II. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	093	Société nouvelle de raffinerie « Lebaudy-Sommier », 19, rue de Flandre, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	16 juillet 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 229.
H. E.	467	Société en nom collectif « Etablissements Valentin-Picard », 53, rue Petit, à Clichy (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	16 juillet 1953.	Remplacée par la machine H. n° 0706.
H. E.	553	Société à responsabilité limitée « Lou », fabrique de soutien-gorge, 20, rue de Paris, à Grenoble (Isère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,99 F.	27 juillet 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 239.

Imprimerie, 31, quai Voltaire Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 735.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE

R. C. : Seine 28531.

TIRAGES DU 3 AOUT 1953

EMPRUNT JUIN 1941

Obligations de 2.000 F 4 0/0 (48e tirage).

L'obligation n° 1.450.926 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 3.903.128 sera remboursée par **500.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **100.000** F:

5.657.056	5.657.256	5.657.456	5.657.656	5.657.856
5.657.156	5.657.356	5.657.556	5.657.756	5.657.956

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **50.000** F:

831.002	831.402	431.802	4.701.203	4.701.603
831.102	831.502	431.902	4.701.303	4.701.703
831.202	831.602	4.701.003	4.701.403	4.701.803
831.302	831.702	4.701.103	4.701.503	4.701.903

Les 10 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **25.000** F:

Dans la série de 1.333.001 à 1.334.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **94.**

Dans la série de 2.379.001 à 2.380.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **52.**

Dans la série de 3.105.001 à 3.106.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **23.**

Dans la série de 5.226.001 à 5.227.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **19.**

Les 200 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **10.000** F:

Dans la série de 1.238.001 à 1.239.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **8.**

Dans la série de 2.506.001 à 2.507.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **7.**

Les 400 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000** F:

Dans la série de 2.179.001 à 2.180.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **5.**

Dans la série de 2.359.001 à 2.360.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **0.**

Dans la série de 3.125.001 à 3.126.000, les obligations dont le numéro se termine par **1.**

Dans la série 5.302.001 à 5.303.000, les 100 obligations dont le numéro se termine par **2.**

Les 14.328 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

831.000 à 832.000	2.359.001 à 2.360.000	3.903.001 à 3.904.000
1.238.001 à 1.239.000	2.379.001 à 2.380.000	4.701.001 à 4.705.000
1.333.001 à 1.334.000	2.506.001 à 2.507.000	5.226.001 à 5.227.000
1.450.001 à 1.451.000	3.105.001 à 3.106.000	5.302.001 à 5.303.000
2.179.001 à 2.180.000	3.125.001 à 3.126.000	5.657.001 à 5.658.000

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er septembre 1953; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er septembre 1953; elles ont droit au payement de ce coupon.

EMPRUNT 1943

Obligations de 10.000 F 3,50 0/0 (10e tirage).

L'obligation n° 222.196 sera remboursée par **4.000.000** de francs.

L'obligation n° 369.242 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 019.235 sera remboursée par **500.000** F.

L'obligation n° 222.555 sera remboursée par **500.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **100.000** F:

117.436	173.136	273.636	288.136	496.536
117.186	173.186	273.686	288.186	496.586

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **50.000** F:

059.602	109.002	230.802	355.702	574.202
059.652	109.052	230.852	355.752	574.252
064.602	215.802	297.602	537.502	575.002
064.052	215.852	297.652	537.552	575.052

Les 60 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F:

013.208	059.631	112.358	339.608	451.129
013.227	059.681	112.377	339.627	451.179
013.258	064.031	150.029	339.658	537.531
013.277	064.081	150.079	339.677	537.581
053.608	109.031	215.831	355.731	574.231
053.627	109.081	215.881	355.781	574.281
053.658	132.908	217.729	370.408	575.031
053.677	132.927	217.779	370.427	575.081
056.008	132.958	230.831	370.458	594.208
056.027	132.977	230.881	370.477	594.227
056.058	112.308	297.631	439.329	594.258
056.077	112.327	297.681	439.379	594.277

Les 3.006 autres obligations des séries de 100 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **10.000** F, c'est-à-dire:

019.201 à 019.300	173.101 à 173.200	355.701 à 355.800
013.201 à 013.300	215.801 à 215.900	369.201 à 369.300
053.601 à 053.700	217.701 à 217.800	370.401 à 370.500
056.001 à 056.100	222.101 à 222.200	439.301 à 439.400
059.601 à 059.700	222.501 à 222.600	451.101 à 451.200
064.001 à 064.100	230.801 à 230.900	496.501 à 496.600
109.001 à 109.100	273.601 à 273.700	537.501 à 537.600
132.901 à 133.000	288.101 à 288.200	574.201 à 574.300
112.301 à 112.400	297.601 à 297.700	575.001 à 575.100
147.401 à 147.500	339.601 à 339.700	594.201 à 594.300

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er septembre 1953; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 septembre 1953; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés des emprunts 4 0/0 juin 1941 et 3,50 0/0 1943 a été publiée au *Journal officiel* du 13 février 1953.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.